

Conseil Municipal
OLORON-SAINTE-MARIE

Séance du 24 mars 2017

Liste des présents

ADJOINTS :

M. Daniel LACRAMPE
 M. Gérard ROSENTHAL
 Mme Maylis DEL PIANTA
 M. Pierre SERENA
 M. Jean-Jacques DALL'ACQUA
 Mme Rosine CARDON
 Mme Denise MICHAUT
 M. Clément SERVAT

CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Mme Maïté POTIN
 Mme Aracéli ETCHENIQUE
 M. André LABARTHE
 Mme Valérie SARTOLOU (donnera peut-être pouvoir à Michel ADAM en fin de séance)
 M. Michel ADAM
 Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES
 Mme Patricia PROHASKA
 Mme Carine NAVARRO
 M. David CORBIN

M. Bernard UTHURRY
 Mme Marie-Lyse GASTON
 Mme Aurélie GIRAUDON
 M. Robert BAREILLE
 Mme Anne BARBET
 M. Jean-Pierre ARANJO
 M. Patrick MAILLET

M. Hervé LUCBÉREILH	donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE
Mme Dominique FOIX	donne pouvoir à M. Clément SERVAT
Mme Henriette BONNET	donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT
M. Didier CASTERES	donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
M. Jacques NAYA	donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL
M. André VIGNOT	donne pouvoir à Mme Maïté POTIN
Mme Ing-On TORCAL	donne pouvoir à Mme Patricia PROHASKA
M. Francis MARQUES	donne pouvoir à M. Pierre SERENA
M. Jean-Etienne GAILLAT	donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY

SOMMAIRE

Contenu

1 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 10 DU 18 AVRIL 2014 PORTANT SUR LES DELEGATIONS DE L'ORGANE DELIBERANT AU MAIRE _____	5
2 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - EXERCICE 2017 _____	11
3a - BUDGET PRINCIPAL – OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPES _____	68
3b - BUDGET DE L'EAU – OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPES _____	69
3c - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT – OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPES _____	70
4 - FUSION DES INTERCOMMUNALITES – EVOLUTION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION – AJUSTEMENT DES TAUX COMMUNAUX _____	71
5 - AIDE ET INSCRIPTION A L'APPEL A INITIATIVES POUR LA BIODIVERSITE – PROJET D'AMENAGEMENT DE LA MIELLE _____	72
6 - PLAN HERITAGE 2024 – AMENAGEMENT DU PARCOURS SANTE DE SAINT- PEE _____	75
7 - SECURISATION DES ECOLES – APPEL A PROJETS FIPD _____	76
8 - AVENANT A LA CONVENTION TEP-CV _____	78
9a - PROJETS PRESENTÉS DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2017 ET DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIL) 2017 _____	85
9B - PROJETS PRESENTÉS DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2017 ET DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIL) 2017 _____	87
9C - PROJETS PRESENTÉS DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2017 ET DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIL) 2017 _____	93
9D - PROJETS PRESENTÉS DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2017 ET DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIL) 2017 _____	95
9E - PROJETS PRESENTÉS DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2017 ET DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIL) 2017 _____	97
9F - PROJETS PRESENTÉS DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2017 ET DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIL) 2017 _____	99

9G - PROJETS PRESENTÉS DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2017 ET DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIL) 2017 _____	101
10 - ATTRIBUTION DU MARCHE : FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE MOBILIERS URBAINS DE TYPE ABRIBUS. _____	102
11 - CONVENTION TYPE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LOCAUX SCOLAIRES (AINSI DANSE) _____	103
12 - CONVENTION TYPE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LOCAUX SCOLAIRES (ASAD) _____	104
13 - CONVENTION TYPE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LOCAUX SCOLAIRES (CPIE BEARN) _____	104
14 - CONVENTION ENTRE ORANGE ET LA VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE RELATIVE A L'ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES D'ORANGE ET DES RESEAUX AERIENS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ETABLIS SUR SUPPORTS COMMUNS _____	105
15 - ACTUALISATION DES PRIX PRATIQUES DANS LE CADRE DES TRAVAUX ET PRESTATIONS REALISES EN REGIE PAR LE SERVICE ASSAINISSEMENT _____	105
16 - REGIE DE L'EAU POTABLE – DEGREVEMENTS D'EAU 2016 _____	108
17 - REGIE D'ASSAINISSEMENT – DEGREVEMENTS D'EAU 2016 _____	110
18 - REHABILITATION DE TRONCONS DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE _____	111
19 - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER : RENONCIATIONS AU DROIT DE PREEMPTION _____	113
20 - DECISIONS DU MAIRE : INFORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	114

(La séance est ouverte par Monsieur Daniel LACRAMPE, Premier Adjoint, en l'absence de Monsieur le Maire, empêché).

M. LACRAMPE : Vous avez le procès-verbal du 20 décembre 2016 sur table qui sera soumis à votre approbation lors de la prochaine séance du Conseil Municipal du 10 avril 2017. Nous avons également reçu quatre questions d'actualité que nous examinerons en fin de séance : l'une concerne la réfection de la toiture de l'Ecole de Pondeilh, les autres les panneaux photovoltaïques à l'Ecole de Pondeilh, le recrutement de médecins et la création de columbariums. Ces questions sont présentées par Robert BAREILLE et Aurélie GIRAUDON.

M. BAREILLE : Au nom de l'ensemble du Groupe d'Opposition pour trois des questions.

M. LACRAMPE : D'accord, je vais demander à Carine NAVARRO de bien vouloir assurer le secrétariat de séance et je vais faire l'appel des présents. Nous allons pouvoir aborder l'ordre du jour. Est-ce qu'il y a des observations à présenter concernant la séance du 23 novembre 2016 pour laquelle vous avez reçu le compte-rendu ? Non.

1 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 10 DU 18 AVRIL 2014 PORTANT SUR LES DELEGATIONS DE L'ORGANE DELIBERANT AU MAIRE

M. SERVAT :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération du 18 avril 2014 relative aux pouvoirs délégués au Maire par le Conseil Municipal,

Considérant que la délibération en date du 18 avril 2014 donnant délégation au Maire dans différents domaines ne traite pas du cas du Maire absent ou empêché,

Considérant que, comme le prévoit l'article L. 2122-23 du CGCT : « Sauf dispositions contraires dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du maire, par le Conseil Municipal »,

Considérant que pour des raisons de bon fonctionnement des services, il pourrait être prévu que le suppléant du Maire bénéficie de la délégation de compétences. Il est rappelé que c'est le 1^{er} adjoint qui est le suppléant de Monsieur le Maire. En cas d'empêchement de celui-ci, ce sont les autres adjoints dans l'ordre du tableau qui le deviennent.

Votre assemblée est invitée à :

- **DECIDER** que, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, son suppléant bénéficie des délégations de compétences prévues par la délibération en date du 18 avril 2014.

M. LACRAMPE : Y-a-t-il des observations ?

M. UTHURRY : Oui, je souhaite intervenir. Nous voterons bien sûr la délibération, la collectivité ne peut pas se permettre le luxe d'une panne républicaine. Il faut qu'il y ait une continuité républicaine quels que soient les événements. Je voudrais d'abord souhaiter un prompt rétablissement à Hervé LUCBEREILH, pour lui, pour les siens. Je connais les exigences de ce poste-là pour l'avoir pratiqué et je sais que pour l'occuper il faut être au maximum de son potentiel. Les circonstances font donc que c'est le Premier Adjoint qui prend le relais, un petit peu comme dans une course de relais, avec le relayeur en pleine énergie qui transmet son énergie au coureur suivant, un peu dans l'esprit d'un travail d'équipe, qui exprime la complémentarité des uns et des autres, ce que chacun doit apporter à l'équipe.

Moi je souhaiterais que cet intérim permette peut-être de relancer un certain nombre de points sur lesquels je vais m'exprimer.

A l'heure où dans le monde, et même ici en France, on passe davantage de temps à construire des murs que des passerelles, je souhaiterais que l'intérim que tu vas commencer et qui ne sera pas long, permette de relancer des passerelles au bénéfice du territoire et notamment entre la Ville et la Communauté de Communes pour que la Ville retrouve au sein de cet espace communautaire une place plus conforme à celle que lui impose son devoir de centralité dans ce nouvel espace intercommunal.

Que les élus oloronais, notamment ceux de la Majorité, retrouvent la confiance des territoires environnants.

Mes déplacements en Nouvelle-Aquitaine m'ont démontré que partout où le bateau intercommunal avait tangué à l'occasion des dernières municipales, les situations atypiques telles que celles que l'on a vécues ici, que l'on vit ici, ont peu à peu disparu parce que la démocratie s'est apaisée et que les phénomènes comme celui qui s'est produit quand le Maire d'OLORON a été écarté de la Communauté de Communes par ses homologues au profit de votre serviteur, ces situations se sont apaisées partout sauf ici, sauf à OLRON, où visiblement la confiance n'est pas rétablie entre le territoire et la Ville d'OLORON qui est à la convergence de ce territoire. L'ambiance en pâtit, et pas que l'ambiance, le devenir de ce territoire en pâtit quand on connaît l'importance de la communauté de communes et à l'évidence la mésentente qui est palpable dans votre Majorité bicéphale est préjudiciable au bon fonctionnement de la communauté de communes que tu présides.

Le moment est venu, après trois ans pendant lesquels vous ne vous êtes jamais entendus, sauf l'espace d'une semaine pour gagner les élections, non pas sur un projet municipal, non pas sur un socle politique mais sur la volonté de vouloir

battre une équipe, et vous y avez réussi, félicitations encore trois ans après, pour 8 voix, pas de beaucoup mais cela suffit pour gagner.

Depuis, on est rentrés dans le tunnel noir avec des éclats de voix, avec des silences éloquentes, avec des coups d'éclat, avec des coups de sang et avec un petit peu ce que donne la France maintenant à l'international, une image désastreuse qui est donnée aux communes.

Je souhaite que de ce point de vue cet intérim puisse peut-être permettre de retrouver, à la fois sérénité et stabilité. Stabilité, y compris quand soufflent les vents mauvais. En accédant à l'action publique, les élus doivent diffuser de la confiance, doivent diffuser de l'espoir, de la résilience, ils doivent être à la fois compassionnels et optimistes, ils doivent être à la fois attentifs et déterminés. Le contraire en fait de ce qui est montré maintenant sur le plan de la politique nationale où on véhicule des images de peur, à défaut de véhiculer des images morales.

J'ai détesté, en les découvrant à distance, j'étais à Bordeaux, les flammes dans la tribune d'honneur de Saint-Pée.

Saint-Pée c'est sans doute l'endroit où j'ai passé le plus de temps de ma vie, le temps du bonheur d'ailleurs, j'y ai joué au rugby, j'y ai entraîné, j'y ai exercé mon métier d'enseignant, je m'y suis promené, mais je n'ai pas aimé non plus, Pierre, c'est à toi que je m'adresse, les propos réitérés, vindicatifs, agressifs, accusateurs à l'égard des deux établissements, de leurs équipes pédagogiques et de leurs jeunes, d'une manière générale.

Passes encore que sur le coup de l'émotion on puisse un peu se lâcher et que le verbe dépasse la pensée ; le mieux dans ce cas-là c'est de retenir un peu sa langue. Mais la répétition de ces propos, 24 heures après, le fait de les assumer, en l'absence du moindre élément rapporté par les enquêteurs, entache l'honneur de ces établissements et porte atteinte à leur attractivité.

On se bat, vous comme nous, vous parce que vous êtes aux manettes à la Ville et moi parce que je suis à la Région et que la Région a la responsabilité des Lycées, pour préserver dans les espaces comme celui-ci, où la démographie n'est pas favorable à la population scolaire, pour préserver ces lycées en y investissant, en matériel notamment, et ces propos ont porté atteinte à l'attractivité de ces établissements.

Ton expérience rugbystique aurait dû t'apprendre ou t'a appris qu'il n'était pas opportun de relever des mêlées dans l'immédiateté et dans la réaction, qu'il valait mieux attendre un petit peu, sinon c'est le meilleur moyen pour prendre un carton rouge. Là c'est un carton jaune significatif que tu as pris mais je voulais aussi dire que j'espère que cet intérim apportera un petit peu de sérénité, un petit peu de sang-froid.

Et je voudrais terminer ce propos par un troisième point qui relève davantage de la citoyenneté et qui me permettra de répondre publiquement à une sollicitation que m'ont transmise la semaine dernière et cette semaine d'ailleurs, en début de semaine, les Services, et à laquelle nous répondrons puisqu'elle m'a été transmise au nom du Groupe Minoritaire que je représente.

Il se trouve que parmi les 25 élus de la Majorité, 14 seulement ont fait part de leur disponibilité pour assumer les tâches électorales le jour des élections

présidentielles (le 1^{er} et le second tours) ou du moins la présidence des bureaux de vote, lors du premier tour de l'élection présidentielle.

J'affirme que, depuis que je suis à OLORON, je siège dans cette instance depuis 1995, c'est la première fois que cela arrive.

M. LABARTHE : J'étais Président d'un bureau en 1995.

M. UTHURRY : Oui, mais c'était au début. J'affirme qu'il est extrêmement rare, que c'est peut-être arrivé une fois, je veux bien l'admettre, je veux regarder cela et je veux regarder à quel moment c'était ...

M. LABARTHE : C'était à Soeix, en 1995, c'était pour les élections présidentielles.

M. BAREILLE : Tu étais dans l'opposition ?

M. UTHURRY : En tous les cas, les 8 élus ...

Mme NAVARRO : Est-ce que c'est à vous de nous dire tout ça ?

M. UTHURRY : Est-ce que vous pouvez me laisser aller jusqu'au bout, s'il vous plaît ? Après, vous lèverez la main et le Président vous donnera la parole.

Les 8 élus minoritaires que nous sommes se sont tous engagés pour honorer leur tâche en tant qu'assesseurs et ils acceptent sans sourciller, bien sûr, de pallier les carences de votre Majorité, ses insuffisances citoyennes pour assumer ces tâches de vice-présidents, étant entendu que sur 25 élus de la majorité il peut y avoir des phénomènes de causes majeures mais qui se portent sur 11 élus le même jour, cela me paraît peut-être un peu gros.

Donc nous acceptons et répondrons dans les mêmes conditions que celles dans lesquelles ont répondu les élus de la Majorité à qui on a demandé accessoirement quelles étaient leurs préférences pour les bureaux de vote et après vous choisirez de nous placer mais je pense qu'il faut placer les gens dans les bureaux de vote où ils ont plutôt l'habitude d'intervenir par leur connaissance du terrain. En tous les cas, cet épisode, que je prends comme illustration, m'amène à souhaiter que cet intérim permette d'enclencher une appropriation de nos postes d'élus qui soient un peu plus marqués par la citoyenneté et qu'ils se traduisent par un peu moins d'absence, comme ce soir au Conseil Municipal et encore plus au Conseil Communautaire où les absences chroniques et flagrantes commencent à faire jaser.

Cela dit, c'est bien volontiers que nous voterons cette délibération qui met en défaut au passage et en contradiction les propos du Maire d'OLORON quand il avait infligé comme sentence à l'auditoire qui l'écoutait, que celui qui le représenterait serait son troisième, son quatrième ou son cinquième adjoint, je ne sais plus, cela faisait partie des chicailles de l'époque ; bien évidemment c'est le Premier Adjoint qui prend la suite logiquement, et je te souhaite Daniel très sincèrement, d'accomplir cet intérim avec fermeté et succès pour le meilleur de notre ville.

Mme DEL PIANTA : Je voudrais répondre par rapport à ce que vous venez de dire Monsieur UTHURRY. Personnellement, j'aurais aimé être présente le jour des élections, malheureusement, je dois travailler un week-end sur deux et c'est la raison pour laquelle je ne serai pas présente les deux fois où Monsieur PARIS m'a demandé de venir car cela tombe sur mes deux jours de travail.

M. UTHURRY : Je veux bien admettre cela, vous travaillez en plus dans le social, je vous rappelle quand même que le statut de l'élu permet de prévoir cela, cette année c'est quatre fois dans l'année, et je veux bien qu'il puisse arriver effectivement qu'un élu ait des contraintes ou familiales ou de santé ce jour-là. Que onze élus, à l'occasion des deux mêmes journées, aient ces contraintes compilées, cela me paraît bizarre, alors que c'est une élection présidentielle. Je veux dire, il n'y a aucune raison de boycotter une élection présidentielle. Il peut y avoir eu par le passé des élections qui étaient européennes, parfois un peu plus lointaines, des référendums, etc, qui puissent amener des raisons de refus de participer, et encore je trouve cela inadmissible, j'admets, surtout dans le travail que vous occupez, mais je vous rappelle que le statut de l'élu permet de dépasser cela, à condition d'anticiper un petit peu et à condition d'avoir intégré la dimension citoyenne de son rôle. On n'est pas là pour occuper les postes, on est là d'abord pour rendre service à la population et servir la démocratie en étant présent au bureau de vote, autant que faire se peut.

M. MAILLET : Pour compléter, le statut de l'élu vous octroie 137 heures de délégation qui ne sont absolument pas opposables par votre employeur. Vous êtes des adjointes, vous êtes donc soumises à ce statut-là, et vous pouvez donc prendre ces dispositions pour assumer la présidence d'un bureau de vote.

Mme DEL PIANTA : Je sais mais chez nous c'est très compliqué pour avoir des remplaçants le week-end.

M. BAREILLE : Je suis bien sûr solidaire des propos qui ont été tenus mais je tiens à préciser, au moins sur un point, les souhaits de rétablissement à Monsieur le Maire. J'ai entendu qu'on lui souhaite de la sérénité, oui je m'y associe, à condition que ce ne soit pas de la platitude, et je souhaite bien sûr que Monsieur le Maire revienne en pleine forme, c'est ma pointe d'humour, pour que nous puissions nous permettre à nouveau quelques éclats de voix quand cela sera nécessaire.

M. LACRAMPE : Il va de soi, Bernard et Robert, que dans mon propos liminaire, quand j'ai souhaité un prompt rétablissement au Maire d'OLORON, je le faisais bien évidemment au nom de l'ensemble des élus autour de cette table. J'ai entendu les propos de Bernard UTHURRY, propos par lesquels il souhaite qu'il y ait de l'apaisement dans les relations sur ce territoire, je souscris bien évidemment à ce vœu, mais j'ai aussi le sentiment, alors c'est peut-être ma nature optimiste qui me le fait dire, qu'aujourd'hui on est avec les communes rurales, avec l'ensemble des communes, y compris les nouvelles du nouveau territoire élargi, que l'on est sur des relations de confiance et le travail que nous avons opéré tous ensemble pendant la préparation de la fusion, travail énorme

qui a abouti avant la fin de l'année 2016, témoigne de cette volonté des uns et des autres de travailler tous ensemble dans l'intérêt du territoire.

Je ne reviendrai pas, même si je ne veux pas occulter ce que tu as dit, sur les tensions qu'il y a pu avoir dans la semaine qui a suivi l'incendie des tribunes. Je crois que tout le monde s'est rangé à cet appel au calme et une réunion récente ici, à l'initiative de Pierre SERENA justement, avec les établissements professionnels, avec les professeurs de sport, a démontré aussi que tout le monde avait bien compris que s'il y avait bien pu y avoir de l'énervement ici ou là, effectivement je crois qu'il faut que là aussi, on rentre dans des relations tout à fait apaisées.

En tout cas, merci pour ces prises de paroles, et je vais tout de suite passer...

M. UTHURRY : Deux secondes, Daniel, d'abord ne vous accommodez pas de la brise du printemps pour considérer que tout cela est oublié. Quand on a fauté, on répare et on s'excuse.

Et pour le deuxième point, pour l'intercommunalité, c'est sérieux. Je n'ai pas remis en cause le fonctionnement de l'intercommunalité, je sais comment cela marche, pour être du sérail, j'en connais les contours, je sais que cela se passe bien ; ce que je mets en cause avec insistance, et je le réitère, et je le confirme, je l'affirme, la ville d'OLORON au sein de l'intercommunalité, on n'a jamais vu cela. La ville d'OLORON, représentée par un seul élu au niveau de l'intercommunalité, et la ville d'OLORON qui ne pèse pas et qui n'a avec l'intercommunalité en façade que des relations d'accrochage, épidermiques, et d'hostilité, jusqu'à créer des services qui relèvent de l'intercommunalité, je pense au service économique et au service patrimoine, même si la cause de compétence générale permet à la Ville de faire un petit peu ce qu'elle veut, mais on sait très bien que, compte tenu des ressources des communes actuellement qui sont en baisse, et on va y revenir tout à l'heure, on n'a pas de raison à se disperser sur des compétences qui ne sont pas prioritairement les nôtres et on a à travailler, notamment pour ce qui relève du développement économique, de l'emploi, de l'aménagement du territoire, main dans la main, avec l'intercommunalité, par-delà les clivages de la politique ordinaire ou par-delà les clivages ordinaires de la politique.

Donc, oui, je dénonce effectivement le climat nauséabond qui règne entre ces deux structures en raison du comportement de la Ville d'OLORON et de son Maire, pardon de parler en son absence, mais j'aurais dit la même chose s'il avait été là, et il l'a déjà entendu, et ce climat ne peut mener à rien de bon pour l'ensemble du territoire. Donc, la commune d'OLORON portera à terme la responsabilité possible d'avoir figé le territoire dans son développement. C'est tout ce que je voulais dire. Je ne mets pas en cause l'ambiance de travail dans la collectivité que tu présides, au contraire, tout se passe bien mais tout se passe sans OOLORON. On ne peut pas faire fonctionner une intercommunalité de ce type-là, je le vois partout ailleurs, sans que la ville-centre dans laquelle convergent tous les équipements, toutes les écoles, et qui est impliquée financièrement largement au-delà des autres, puisse être à ce point absente au tour de table. Cela ne peut pas marcher. On en a parlé d'ailleurs avant l'élection. Je t'avais dit qu'il n'était pas souhaitable que je sois dans l'équipe parce que ce

n'est pas bon, lorsqu'il n'y a que deux représentants d'une commune, que l'un soit dans la majorité et l'autre dans l'opposition.

Admets que je suis sport en disant cela car je sais comment marchent les affaires. Il faut que la majorité soit présente au sein de l'exécutif d'une communauté de communes et là elle y est présente par la voix de son Président, ce n'est pas rien mais ce n'est pas suffisant en termes de nombre lorsque tu seras amené à faire des arbitrages qui te mettront largement en minorité, possiblement, ce n'est pas sûr.

M. LACRAMPE : J'entends tout ce que tu dis, cependant j'ai aussi le sentiment, et c'est ce que j'ai voulu traduire tout à l'heure, qu'on a déjà commencé un travail sur des mutualisations, avec un autre état d'esprit, et je répète que je fais confiance au temps pour qu'on aille vers cette voie-là.

M. BAREILLE : Par rapport à la délibération proprement dite, je la vote bien sûr telle qu'elle est rédigée, il n'y a aucun souci, mais il faut bien s'entendre sur le fait que l'intérim de Maire par le Premier Adjoint vaut pour la Mairie, pas pour le Centre Communal d'Action Sociale. L'absence du Maire est palliée par la délégation qui est donnée à l'Adjoint ou l'Adjointe aux Affaires Sociales. J'attire l'attention là-dessus pour qu'il n'y ait pas de malentendu.

M. LACRAMPE : Aucun problème. Et en tout cas une chose est certaine, et j'en resterai là pour cet échange avec ce que vient de dire Bernard UTHURRY, il est bien évident que s'il y a quelqu'un qui ne peut pas nier le rôle important de la ville-centre dans la Communauté de Communes, c'est bien évidemment moi, puisque si je suis à la Communauté de Communes, c'est en tant qu'élu de la Ville d'OLORON, et je connais également toute l'importance de la ville-centre et des charges de centralité.

Je mets au vote ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport sur la modification de la délibération n° 10 du 18 avril 2014 portant sur les délégations de l'organe délibérant au Maire est adopté à l'unanimité.

2 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - EXERCICE 2017

M. DALL'ACQUA : Il est exposé à votre assemblée qu'en vertu de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 Août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la Commune a été établi pour servir de support au débat.

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet d'informer de la situation financière de la commune et de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (dépenses de personnel, avantages en nature, temps de travail).

La délibération spécifique du Débat d'Orientation Budgétaire ainsi que le Rapport d'Orientation Budgétaire devront, conformément à la loi, être transmis à la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut-Béarn, et mis en ligne sur le site Internet de la commune.

Après avoir entendu ce rapport,
Et en avoir débattu,

Votre assemblée est invitée à :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,
- **PRENDRE ACTE** de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire,
- **APPROUVER** le Débat d'Orientation Budgétaire 2017 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2017.

M. MAILLET : Vous me confirmez que c'est la première fois que nous allons l'approuver ?

M. DALL'ACQUA : Oui, c'est la première fois.

M. MAILLET : C'est une information importante, M. DALL'ACQUA.

M. DALL'ACQUA : C'est pour ça que j'ai tenu à le lire en totalité, je suis d'accord.

M. LACRAMPE : C'est la première fois aussi qu'on en a l'obligation.

M. MAILLET : C'est là que je voulais en venir.

M. LACRAMPE : C'est la loi NOTR(e) qui le prévoit.

M. DALL'ACQUA : Je vais passer rapidement sur le contexte économique, vous en avez sûrement pris connaissance. Je vous propose donc une lecture plus suivie des éléments d'analyse financière, avec la situation des communes et la loi de finances 2017.

Au 1^{er} janvier 2016, la France compte 2 062 groupements à fiscalité propre contre ...

M. MAILLET : Monsieur DALL'ACQUA, permettez-moi simplement une petite interruption, je souhaiterais que pour la clarté des débats qui vont avoir lieu ce soir, vous fassiez bien la différenciation et une pause entre les débats d'orientation budgétaires des budgets ville, des budgets eau, des budgets assainissement. J'ai un peu peur de la hauteur de votre lecture sur les trois sujets, allons-y au fur et à mesure, si vous le permettez.

M. DALL'ACQUA : Que proposez-vous ?

M. MAILLET : Simplement, si vous le permettez, on va commencer par le budget ville. On aura l'occasion de s'exprimer et ensuite on passera à ceux de l'eau et de l'assainissement.

M. DALL'ACQUA : ... contre 2 133 début 2015. Au cours de l'année 2015, près de 85 opérations (créations, fusions, dissolutions ou transformations) ont porté sur les groupements à fiscalité propre. Seules 27 communes restent isolées, dont 16 résultant de la transformation d'un EPCI à fiscalité propre en commune nouvelle.

Les modifications importantes de la carte intercommunale rendent difficile l'analyse des évolutions entre 2015 et 2016 sur les finances des groupements à fiscalité propre. Pour les communes toutefois, les dépenses de fonctionnement devraient à nouveau progresser de façon modérée en 2016. Cette modération concerne notamment les achats et charges externes, qui pourraient rester pratiquement stables en 2016, et les charges de personnel, malgré les effets de la hausse du point d'indice de la fonction publique en milieu d'année (+ 0,6 %) et l'effet des mesures « Parcours professionnels, carrières et rémunérations ».

Comme en 2015, les recettes de fonctionnement du bloc communal sont marquées en 2016 par la baisse des dotations de l'État. Au sein du bloc communal, la répartition de la contribution au redressement des finances publiques s'est effectuée au prorata des recettes réelles de fonctionnement. Les communes contribuent ainsi à l'effort d'économie du bloc communal à hauteur de 70 %, soit 1 450 M€.

Les groupements à fiscalité propre contribuent, quant à eux, à hauteur de 30 % du montant total du bloc communal, soit 621 M€.

La DGF des communes se monte ainsi à 12,4 Md€ et celle des groupements à fiscalité propre à 6,7 Md€. Elle ne subira pas de réforme en 2017. Celle-ci est reportée à 2018. La baisse de la dotation forfaitaire se confirme.

La dotation de solidarité urbaine (DSU) augmente cependant de 180 M€ en 2016, et la dotation de solidarité rurale (DSR) de 117 M€, la dotation nationale de péréquation (DNP) restant quant à elle stable.

Le montant des dotations de péréquation communale en 2016 atteint ainsi 1 911 M€ pour la DSU, 1 242 M€ pour la DSR et 794 M€ pour la DNP.

Par ailleurs, les deux fonds de péréquation du secteur communal continuent leur montée en puissance : le FPIC et le FSRIF, respectivement augmentés de 220 M€ et 20 M€ en 2016.

Les impôts locaux perçus par le bloc communal pourraient être moins dynamiques qu'en 2015, en raison notamment d'une progression plus modeste de la CVAE (+ 1,4 %) et d'une augmentation plus limitée des bases des taxes « ménages » et de la CFE, malgré une revalorisation des valeurs locatives un peu plus forte qu'en 2015 (+ 1,0 %, après + 0,9 %).

L'année 2016 laisse entrevoir une reprise des dépenses d'investissement des communes, ce qui est cohérent avec les effets habituels du cycle électoral. Les taux d'intérêts risquent de remonter courant 2017.

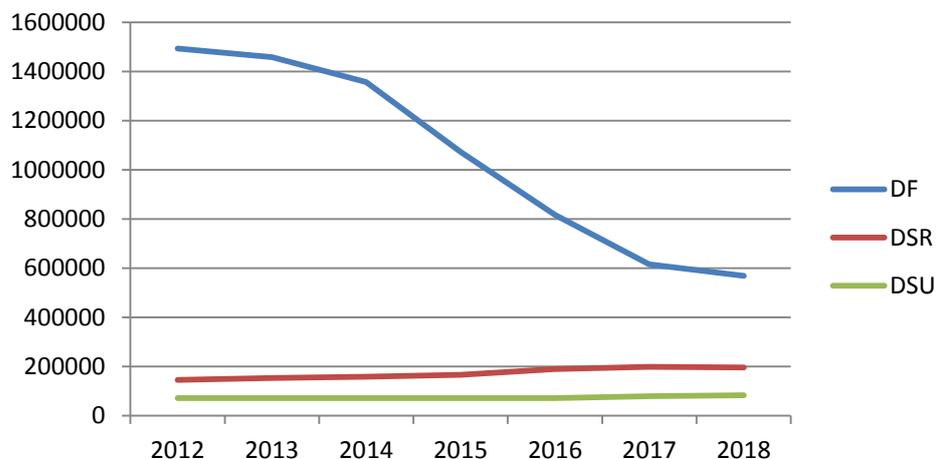
Enfin, la Loi de Finances 2017 prévoit la reconduction du fonds exceptionnel de soutien à l'investissement (FSIL) à hauteur de 1.2 milliard d'euros. Celui-ci sera affecté pour 50 % vers la transition énergétique, le logement et l'accessibilité et l'autre moitié sera réservée aux petites villes et aux nouveaux contrats de ruralité.

La DETR sera augmentée de 400 millions d'euros afin de contribuer à aider les communes à maintenir leurs opérations d'investissement.

Vous avez sur le tableau suivant les effets pour 2017 ainsi qu'une représentation graphique des éléments d'analyse financière.

A - Evolution des dotations :

DOTATIONS	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation Forfaitaire	1 493 571	1 457 698	1 356 700	1 071 900	816 079	615 463	568 966
Dotation de Solidarité Rurale	145 493	153 329	158 567	165 851	189 142	198 018	195 926
Dotation de Solidarité Urbaine	71 301	71 301	71 301	71 301	71 301	79 302	82 794
TOTAL	1 710 365	1 682 328	1 586 568	1 309 052	1 076 522	892 783	847 686



Selon les éléments de calcul donnés dans le cadre de la Loi de finances 2017, il est possible de se projeter jusqu'en 2018 pour continuer de constater la baisse des dotations de l'Etat.

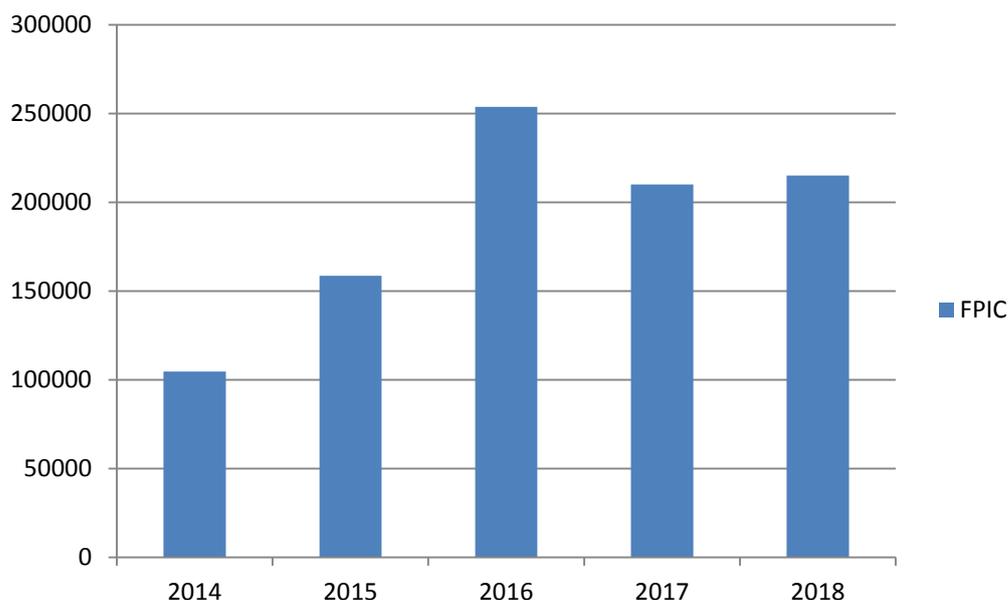
183 739 € de baisse estimée entre 2016 et 2017.

693 785 € de baisse depuis le début du mandat en 2014.

Il est prévu le maintien de l'éligibilité de la commune à la DSU cette année. Il faut cependant considérer cette situation avec précaution puisqu'il existe un risque de perte de la DSU en 2017 (rang de classement proche du seuil d'inéligibilité). Le cas échéant, la commune percevrait une garantie de 90 % du montant attribué en 2016.

B - Evolution du FPIC :

Tableau d'information pour FPIC COMMUNE	2014	2015	2016	2017	2018
	104 564	158 530	253 707	210 000	215 000



Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées, les territoires pouvant être à la fois contributeurs et bénéficiaires du FPIC.

Une baisse du FPIC est prévue en 2017 suite à la fusion des communautés de communes au 1^{er} janvier 2017. En effet, le FPIC est recalculé sur le périmètre de la nouvelle communauté. Le premier impact de la fusion sur ce fonds de péréquation horizontal porte sur le potentiel financier agrégé (PFIA) pondéré par la population, critère premier pour déterminer si l'EPCI est contributeur ou non au FPIC. Pour les contributeurs, le PFIA/hab. de l'ensemble intercommunal est pris en compte dans le calcul du prélèvement à hauteur de 70%. Une baisse de ce critère par une évolution démographique peut donc permettre de diminuer le montant du prélèvement.

Il faut cependant noter que le FPIC a doublé depuis le début du mandat.

C - Etat de la dette de la commune :

Le désendettement a été affiché dès le début du mandat comme une priorité. Le montant de la dette trouvée en 2014 était de : **14 280 553 €**, soit 1245 € par habitant, pour une moyenne de la strate fixée à 958 € par habitant.

De manière responsable, nous avons dès le départ annoncé que nous ne pouvions engager davantage la commune dans cet élan, et devons mettre en œuvre au plus tôt l'ensemble des mesures nécessaires au rétablissement de ses comptes. Nous avons pour cela mis en œuvre dès juin 2014 un pacte financier qui visait à instaurer de nouvelles mesures et poser des décisions fortes en vue de permettre à la commune de réduire son endettement. Aucun investissement ni

aucun développement ne pouvait s'envisager tant que la situation ne serait pas redressée.

L'effort demandé a porté ses fruits. De 2014 à 2016, la dette a été réduite de :
2 902 218 €

Ce qui la porte aujourd'hui à : **11 378 335 €**

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2016, condition sine qua non d'une baisse rapide de notre dette mais qui a eu pour conséquence la forte diminution de notre investissement.

L'encours de la dette :

L'encours s'avère extrêmement performant. Pour 2016, nous arrivons à un taux moyen de 2.31 %. Nous constatons par ailleurs une absence d'emprunts dits toxiques ou simplement risqués.

La cartographie de la dette est résumée dans le tableau suivant, telle qu'elle doit figurer dans les annexes obligatoires des documents budgétaires :

Population	11 678
Capital restant dû	11 378 335
Dette par habitant	974
Annuité	1 382 000
Capital	1 126 000
Intérêts	256 000
Structure de la dette	
Total dette taux variable	3 702 619
Total dette taux fixe	6 847 708
Total autres dettes	828 008
Total en catégorie A1	92,72 %
Total en catégorie B1	6,86 %
Total en catégorie B4	0,42 %

Le Montant :

Le montant, rapporté à l'habitant, soit 974 €, se rapproche de la moyenne de la strate qui est de 944 €. Le différentiel atteint 3 %.

La solvabilité :

La solvabilité ou plus simplement la santé financière se traduit au travers du ratio de solvabilité ou capacité de désendettement qui s'exprime en années (nombre d'années pour se désendetter totalement grâce à l'épargne brute).

Il s'agit d'un ratio très technique mais qui synthétise le mieux la santé financière d'une collectivité. En 2016, il atteint **8.93** contre **7.83** en 2015 .Un ratio bien en deçà du niveau 15, à partir duquel on rentre résolument dans le rouge.

Dette par prêteur

Prêteur	Montant emprunté	Capital restant dû	Nombre d'emprunts
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 300 000,00 €	1 545 664,22 €	3
CREDIT AGRICOLE	3 250 000,00 €	1 706 782,44 €	3
CAISSE D'EPARGNE	7 630 131,22 €	4 618 708,89 €	8
DEXIA CL	750 000,00 €	477 663,31 €	1
CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 126 349,74 €	792 732,54 €	4
CREDIT MUTUEL	1 000 000,00 €	717 158,55 €	1
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	3 000 000,00 €	1 508 000,00 €	2
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	31 000,00 €	11 625,00 €	1
TOTAL	19 087 480,96 €	11 378 334,95 €	23

D - Evolution des taux de fiscalité :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux taxe d'habitation	10,64 %	10,78 %	10,78 %	10,78 %	10,78 %	10,17 %
Taux taxe foncière sur le bâti	13,2 %	13,37 %	13,37 %	13,37 %	13,37 %	12,88 %
Taux taxe foncière sur le non bâti	30,86 %	31,26 %	31,26 %	31,26 %	31,26 %	29,14 %

Les taux d'imposition sont stables depuis 2013. La maquette financière du BP 2017 prévoit une baisse de ces taux.

En effet, la fusion des intercommunalités implique le calcul de nouveaux taux de fiscalité en 2017 pour la nouvelle communauté de communes. Le calcul d'un taux moyen risquant de générer des fluctuations de fiscalité pour les ménages du territoire, les élus communautaires ont souhaité maintenir les taux de fiscalité cumulés sur les ménages (communes et EPCI) et neutraliser tout effet mécanique lié à la fusion.

Un taux moyen pondéré de Taxe d'habitation, Foncier Bâti et Foncier Non Bâti a été calculé à partir des taux n-1 des EPCI fusionnés. Il résulte d'une division de la somme des produits des EPCI par la somme des bases définitives de 2016.

Ces nouveaux taux génèrent une hausse des taux cumulés pour la ville d'Oloron Sainte-Marie. Ainsi, afin de maintenir un taux cumulé identique à 2016, les taux de fiscalité de la commune doivent être baissés pour être ramenés à 10,17 % pour la taxe d'habitation, 12,88 % pour la taxe sur le foncier bâti et 29,14 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Le déficit de produit fiscal engendré par cette modification des taux sera compensé par l'ajustement de l'attribution de compensation qui devrait être augmentée de 183.877 €, garantissant ainsi à la commune une ressource identique en 2017.

Globalement, l'attribution de compensation devrait s'élever en 2017 à 5.074.525 €.

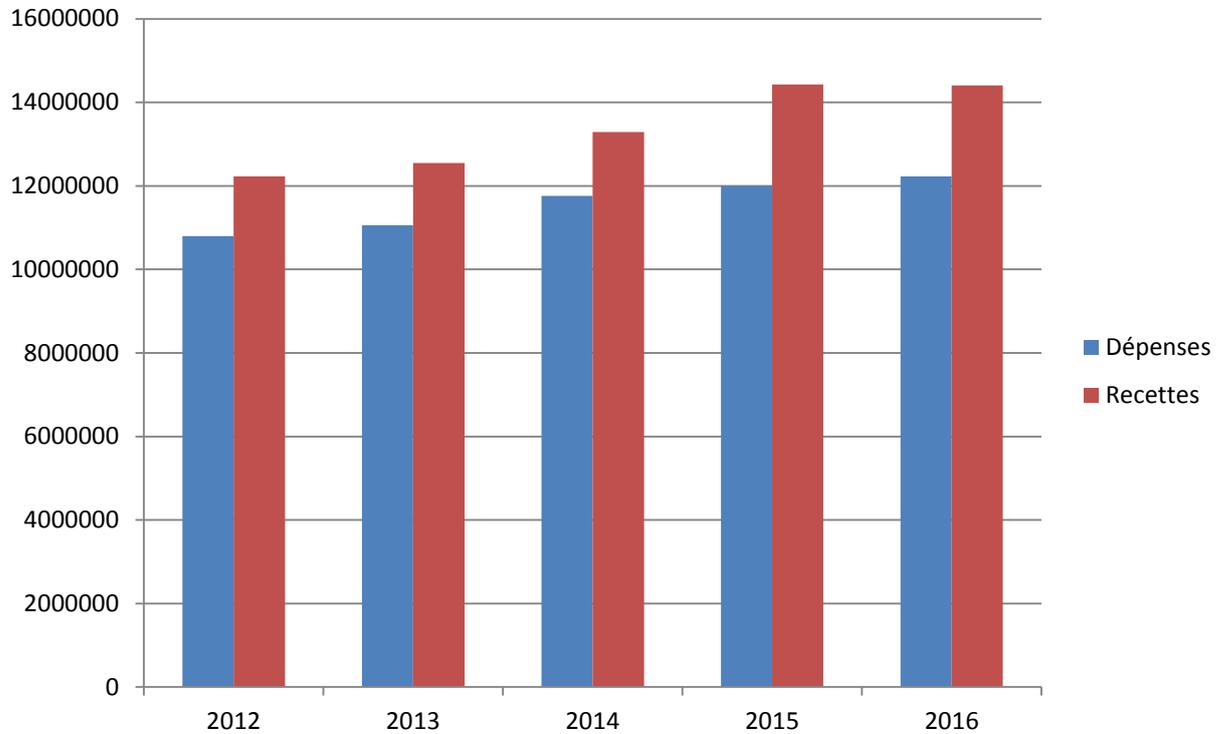
Au-delà de l'application de ce principe de neutralisation, chaque commune garde la liberté de faire évoluer ses taux selon ses besoins d'équilibre budgétaire.

A titre comparatif, la commune d'Oloron Ste-Marie reste une des villes du département des Pyrénées-Atlantiques où la pression fiscale est la moins forte :

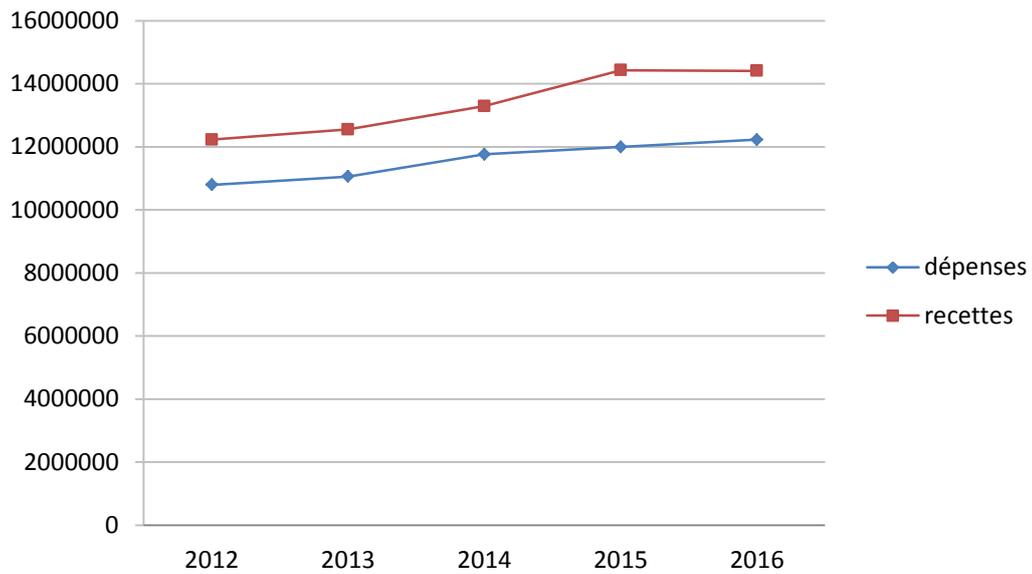
	Billère	Hendaye	Mourenx	Orthez	Lescar	Oloron
Taux taxe d'habitation	17,29%	14,73%	16,58%	17,67%	12,31%	10,17%
Taux taxe foncière sur le bâti	23,61%	13,57%	19,17%	23,34%	12,31%	12,88%
Taux taxe foncière sur le non bâti	42,79%	34,65%	24,29%	52,10%	62,53%	29,14%

E - Dépenses réelles et recettes réelles de fonctionnement :

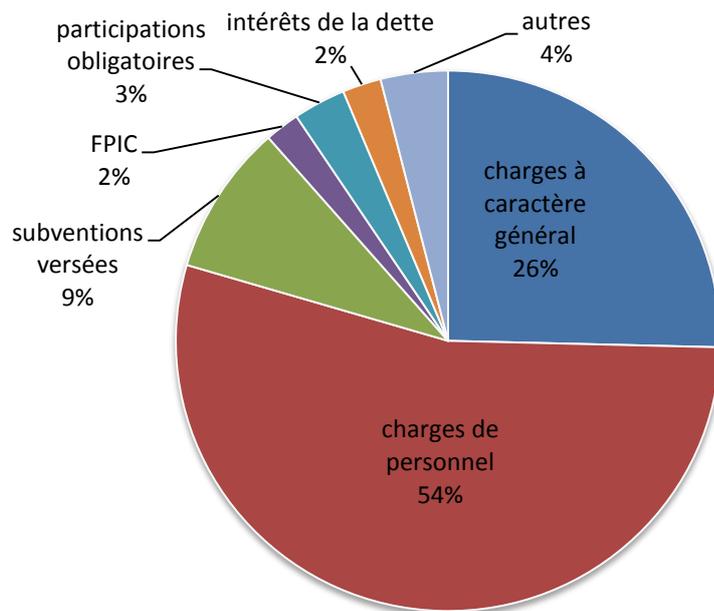
Evolution depuis 2012 :



	Dépenses	Recettes
2012	10 796 403 €	12 225 965 €
2013	11 056 885 €	12 551 924 €
2014	11 762 975 €	13 288 154 €
2015	11 994 393 €	14 426 818 €
2016	12 227 823 €	14 409 345 €



La répartition des dépenses en 2016 :



- ▲ Les **charges de personnel** occupent 54% des dépenses réelles de fonctionnement. De manière générale, les effectifs n'ont pas augmenté. Les dépenses du CA sont en deçà des prévisions du BP. Pour rappel, l'évolution des dépenses est due aux effets du Glissement Vieillesse Technicité (25 000 €), à l'augmentation du régime indemnitaire (24 000 €), à l'enveloppe de remplacements d'agents en arrêt maladie (+ 23 000 € par rapport au BP 2016). A noter également, une dépense de personnel de 34 000 € pour assurer l'ouverture

du camping de juillet à août et la création, en cours d'année, du service commun de la commande publique avec la CCPO (+ 10 000 € en complément du montant du salaire de l'agent transféré). Les départs en retraite n'ont pas été compensés par de nouveaux recrutements.

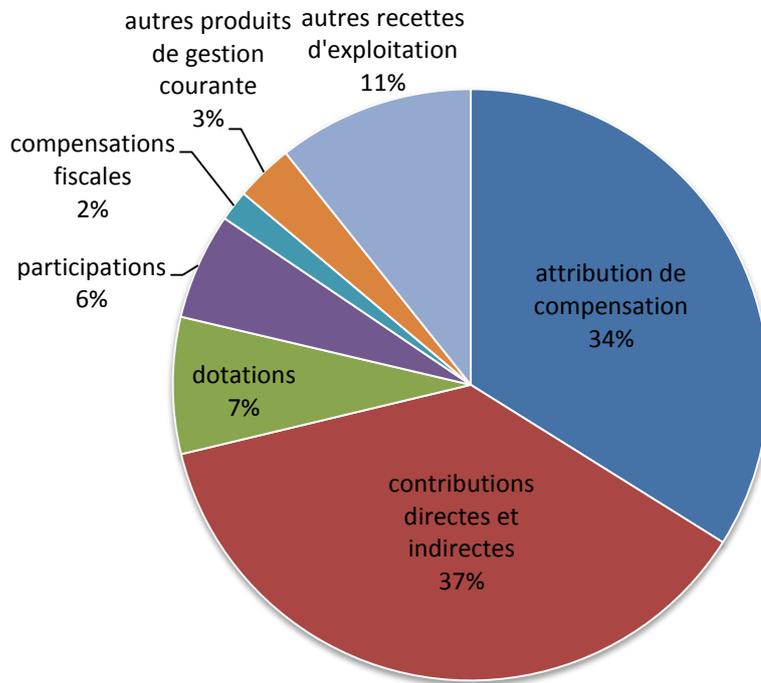
Dépenses 2015 : 6 571 422 €
Dépenses 2016 : 6 633 652 €

- ▲ Les **charges à caractère général** représentent 26% des dépenses. Elles sont en deçà du montant voté au BP 2016. Néanmoins, elles sont en augmentation par rapport au CA 2015, notamment du fait de la prolongation du contrat de la navette urbaine (sept. à déc.) et des travaux en régie en hausse. Un effort particulier sera fait en 2017.

Dépenses 2015 : 2 987 576 €
Dépenses 2016 : 3 109 988 €

- ▲ Les **subventions** versées représentent 9% des dépenses de fonctionnement. Elles représentent toutes les sommes que la commune verse aux différentes associations (subvention de fonctionnement : 770 000 €, subventions exceptionnelles : 29 300 €, CEJ : 49 000 € et autres : 10 000€) ainsi que la participation versée au CCAS : 247 000 €. Les conventions pluriannuelles d'objectifs et de progrès, conclues avec les associations, qui figent cette enveloppe se terminent en 2017.
- ▲ Les **participations obligatoires** (3%) prennent en compte le versement des participations aux syndicats.
- ▲ Les **intérêts de la dette** (2%) diminuent légèrement dès lors qu'aucun nouvel emprunt n'a été souscrit.

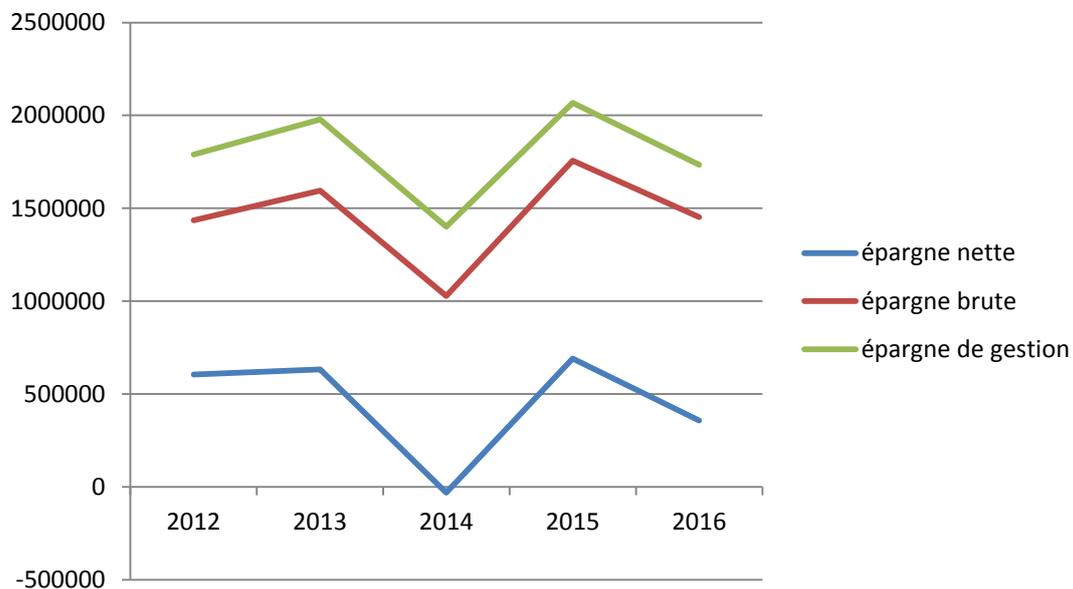
La répartition des recettes en 2016 :



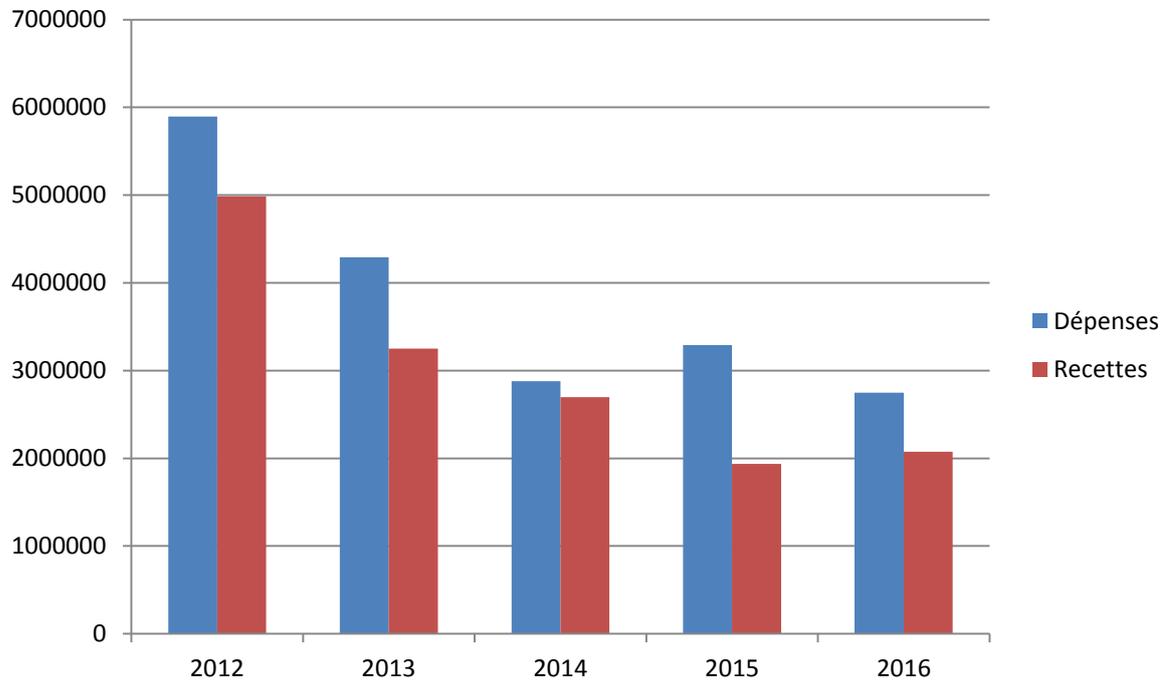
- ▲ **L'attribution de compensation de la CCPO** représente un poste important dans les recettes de fonctionnement de la commune (34%). Elle évoluera suite aux mesures fiscales dues à la création de la nouvelle intercommunalité. Le montant sera de nouveau mis à jour au deuxième semestre 2017 en fonction des négociations relatives aux transferts de compétences.
- ▲ Les **contributions directes et indirectes** représentent 37% des recettes de fonctionnement, intègrent la recette du versement transport pour 617 000 €.
- ▲ Les **dotations** ne représentent plus que 7% des recettes de fonctionnement. Ces dernières continuent de diminuer du fait de la participation de la commune au redressement des comptes publics via la minoration de la dotation forfaitaire.
- ▲ Les **participations** (6%) sont composées principalement des aides financières accordées par les partenaires (CAF, Département, CCPO...).

- ▲ Les **compensations fiscales** (2%) sont attribuées à la commune par l'Etat afin de réduire les pertes qu'elle subit en appliquant les exonérations fiscales demandées par l'Etat.
- ▲ Les **autres recettes d'exploitation** (11%) sont constituées en majorité des produits des services et des différentes taxes mises en place par la commune. A noter en 2016, les recettes d'exploitation du camping (+ 57 000 €), la mise en location de nouveaux biens communaux (+ 6 000 €), la perception de recettes de sponsoring (+ 22 000 €).

Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette :



	2012	2013	2014	2015	2016
EPARGNE NETTE	604 353	632 663	-30 376	691 091	358 137
EPARGNE BRUTE	1 435 360	1 594 937	1 027 760	1 755 790	1 452 871
EPARGNE DE GESTION	1 789 430	1 978 928	1 400 546	2 068 382	1 734 059

F - Dépenses et recettes d'investissement :

	Dépenses	Recettes
2012	5 897 279 €	4 985 619 €
2013	4 291 543 €	3 249 058 €
2014	2 879 547 €	2 698 805 €
2015	3 290 398 €	1 936 997 €
2016	2 746 924 €	2 074 819 €

N'ayant pas eu recours à l'emprunt, la commune a dû limiter ses investissements et continuer de manière intensive sa recherche de financements extérieurs afin d'obtenir les meilleurs taux d'aides possibles par opération.

Et comme en 2015, la commune travaille avec ses partenaires au développement de projets ou d'infrastructures visant à rendre le territoire plus attractif :

- Avec le Département, pour la création d'une annexe au collège des Cordeliers,
- Avec le Département, pour l'aménagement des abords de la Déviation Gabarn / pont Laclau,
- Avec l'ARS, pour la restructuration de l'Hôpital,
- Avec l'Etat, pour la déviation Gabarn / Gurmençon,

- Avec l'Etat, pour le projet de construction d'un nouveau PGHM,
- Avec des opérateurs privés et publics pour de nombreux autres projets.

Les cessions :

Depuis 2014, la commune a lancé un plan de cession afin de se séparer des biens dont elle n'a plus l'utilité en termes d'exercice de ses missions de service public et qui génèrent des coûts d'entretien importants.

Recette des cessions immobilières en 2016 : **889 728 €.**

Appartement centre administratif	98000,00
Maison Lacampagne	66000,00
Usine du Gabarn	270000,00
Echange terrain déviation Gab/Laclau	166128,00
Ancien dépôt rue Mermoz	55000,00
Usine de Légugnon	230000,00
Place de parking Carrérot	4600,00

Recette des cessions de matériels et véhicules : **17 465,90 €.**

Matériels divers	3230,90
Tracteur GOLDINI	6195,00
Epareuse NOREMAT	8040,00

LE PERSONNEL

Le décret du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport du Débat d'Orientations Budgétaires prévoit que celui-ci présente désormais les éléments d'information suivants : l'évolution des dépenses du chapitre 012, l'évolution des effectifs, l'état des lieux des NBI, des heures supplémentaires, des avantages en nature accordés, du temps de travail appliqué au sein de la commune.

	BP (chapitre 012)	CA (chapitre 012)
2015	6 849 893 €	6 571 421 €
2016	6 677 877 €	6 633 652 €

Les éléments ci-dessous présentés s'appuient sur la base du bilan social de l'année 2015, présenté en comité technique et validé par les représentants du personnel.

A - La structure des effectifs

	2015	
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	148	77.9%
Agents non titulaires permanents	14	7.4%
Agents non titulaires non permanents	28	14.7%
TOTAL	190	100 %

A noter : Les hommes sont plus nombreux que les femmes. Ils représentent en effet près de 55 % des effectifs.

Pour 2016 et 2017, les prévisions projetées sont les suivantes (hors remplacements) :

	2016	2017
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	150	149
Agents non titulaires permanents	14	14
Agents non titulaires non permanents	20	19
TOTAL	184	182

Voici la structure détaillée des effectifs au 31 décembre 2015 :

FILIERES	TITULAIRES			TOTAL	CONTRACTUELS	CDI	TOTAL Titulaires et Contractuels
	A	B	C				
Administrative	3	8	14	25	6	0	31
Hors filière (DGS et Directeur de cabinet)	1	0	0	1	1	0	2
Technique	2	8	90	100	21	1	122
Patrimoine	0	0	0	0	2	0	2
Sportive	0	1	0	1	0	0	1
Médico-sociale	0	0	10	10	1	0	11
Animation	0	2	9	11	10	0	21
TOTAL	6	19	123	148	41	1	190

B - Les dépenses de personnel (hors budgets annexes)

STATUT	Salaires bruts 2015 (hors charges patronales)	Répartition
Titulaires	3 793 080.46 €	82.35%
Contractuels	386 319.31 €	8.39%
Emplois aidés	353 421.55 €	7.68%
Apprentis	50 407.82 €	1.09%
CDI	22 706.60 €	0.49%
TOTAL	4 605 935.74 €	100%

ELEMENTS DE REMUNERATION	Masse salariale 2015	Répartition
Traitements indiciaires	3 071 166.05 €	55.85%
Régime indemnitaire	530 106.87 €	9.64%
NBI	50 635.78 €	0.92%
Heures supplémentaires	30 797.03 €	0.56%
Autres éléments de rémunération (SFT, GIPA, astreintes...)	76 788.87 €	1.40 %
Participation employeur prévoyance et santé	27 186 €	0.50%
Avantages en nature (CAS, repas, véhicule)	6 399.86 €	0.11%
Chèques déjeuners	65 200 €	1.19%
Médecine du travail	1732 €	0.03%
Formation	22 147.59 €	0.40%
Charges patronales	1 617 172.15 €	29.40 €
TOTAL 1	5 499 332.20 €	100 %
CDI	22 706.60 €	2.17 %
Emplois aidés, apprentis	403 829.37 €	38.53%
Contractuels	386 319.31 €	36.86%
Chèques déjeuners	7 440 €	0.71%
Charges patronales	227 676.62 €	21.73%
TOTAL 2	1 047 971.90 €	100%
TOTAL GLOBAL	6 547 304.10 €	

C - L'évolution des effectifs 2016 et prévisions 2017

2016 :

Les dépenses de personnel 2016 ont intégré deux recrutements. Celui d'une chargée de mission énergie dont le poste est financé par l'Ademe à hauteur de 80 % sur trois ans, et celui d'un responsable de la communication.

Service moyens généraux :

Deux agents techniques chargées de l'entretien des locaux de l'Hôtel de Ville sont parties à la retraite et n'ont pas été remplacées. Pour assurer la continuité des missions, l'organisation de l'entretien a complètement été revue, un agent technique a été passé à temps complet (+ 7 heures hebdo).

Services techniques :

Deux agents du service environnement sont partis à la retraite et n'ont pas été remplacés. La réorganisation des secteurs environnement et fleurissement en secteur cadre de vie a permis d'assurer la continuité de l'ensemble des missions avec l'effectif des agents ainsi redéployé.

2017 :

Des mesures devront être mises en œuvre pour contenir le coût de la masse salariale car nous devons faire face aux décisions nationales suivantes :

- Deuxième revalorisation du point d'indice au 1^{er} février 2017 (environ 19 000 €),
- Augmentation des cotisations retraites CNRACL et IRCANTEC du fait de l'intégration des primes dans la base brute salariale avec pour conséquence l'augmentation des cotisations versées par l'employeur (environ 8 500 €),
- Refonte des filières et revalorisation des grilles indiciaires (refonte PPCR : parcours professionnels, carrières et rémunérations) estimée à 25 000 €,
- GVT (glissement vieillesse technicité/avancements d'échelons et de grades) de la masse salariale pour environ 20 000 €.

Nous intégrons aussi l'augmentation due à la décision de revaloriser le régime indemnitaire (environ 25 000 €).

Direction générale des Services :

- Les services de la direction générale et du secrétariat du Maire seront pour partie organisés différemment pour palier à l'arrêt de contrats à durées déterminées, non pérennisés et pour anticiper des départs en retraite en 2018 non remplacés.
- Le salaire de l'ancien DGS est provisionné jusqu'à sa mutation.
- le poste de directeur général adjoint est supprimé.
- un poste d'agent administratif à durée déterminée est créé pour pallier aux absences dues à des arrêts maladie et intervenir dans les services ressources.
- des heures supplémentaires devront être prévues pour faire face aux quatre tours d'élections prévus dans l'année.

Service communication :

- Le responsable de la communication a quitté la collectivité. Il ne sera pas remplacé.

Service état civil :

- L'organisation devra être repensée pour la prise en charge des cartes nationales d'identité avec les autres services en envisageant du redéploiement partiel.

Direction des services techniques :

- Une nouvelle organisation rationalisée du pilotage est mise en œuvre afin d'anticiper des départs en retraite prévus en 2018.

- Les secteurs exploitation et ressources seront réorganisés pour assumer le plan de charge et permettre le redéploiement d'agents sur le secteur cadre de vie notamment.

- Un agent technique prendra sa retraite. Il ne sera pas remplacé.

Direction vie de la cité :

- L'année 2017 devra permettre de travailler sur une nouvelle organisation des effectifs en 2018.

- Service éducation : Le nombre de postes sera ajusté à l'effectif prévu à la rentrée 2017.

L'important effort engagé en 2017 sera poursuivi et amplifié en 2018.

D - Durée effective du temps de travail

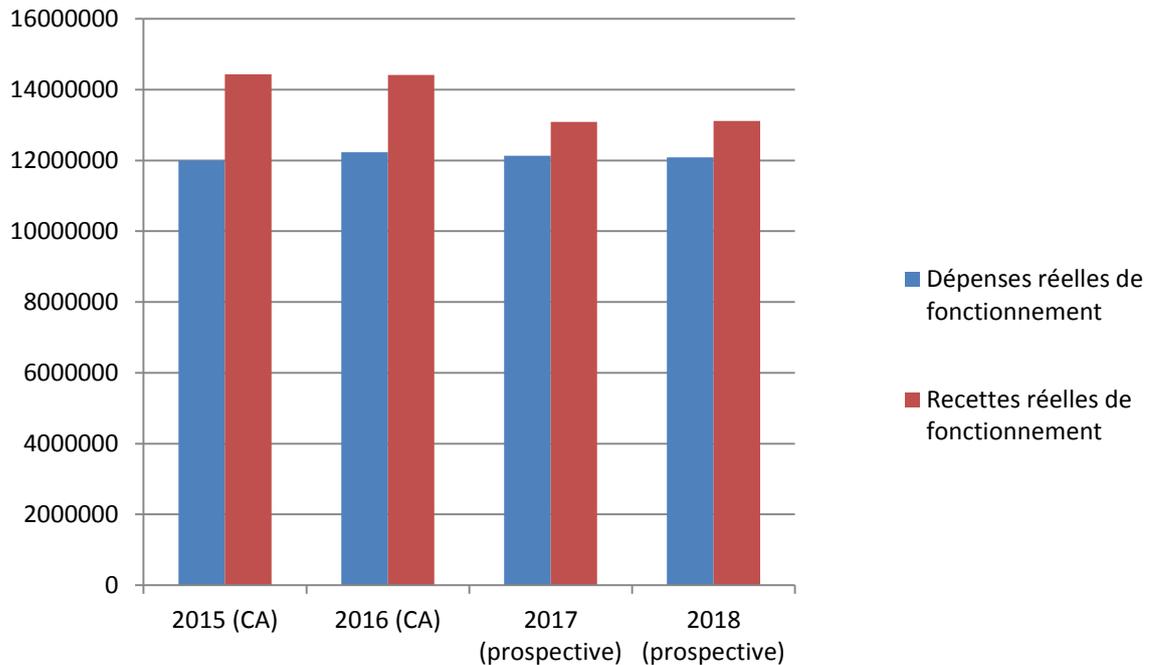
Nombre d'agents en ETP au 31/12/2015	181.95
Durée hebdomadaire de travail de la collectivité (en heures)	35
Jours ouvrés annuels en 2015	252
Nombre de jours annuels accordés par la collectivité	29
Décompte annuel (nombre de jours travaillés dans la collectivité)	249

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Au vu du contexte actuel dans lequel les communes sont contraintes d'évoluer et des éléments d'analyse de la situation financière de la commune en 2016, le budget primitif 2017 devra, à partir des mêmes bases que celles de 2016, proposer une rationalisation de ses dépenses de fonctionnement. Le travail de recherche d'économies devra s'amplifier, l'organisation du personnel devra être pensée différemment dans un contexte de quasi stabilisation des effectifs en 2017 et de baisse en 2018, notamment avec des départs en retraite non remplacés, pour continuer de rendre un service public de qualité, attendu par les administrés.

A ce stade du mandat, au-delà des actes attendus sur la section de fonctionnement, il convient d'envisager de ralentir la politique de désendettement pour permettre à la commune d'investir dans des domaines rendus maintenant nécessaires et obligatoires. Pour cela, la section d'investissement devra s'équilibrer en 2017 par recours à un emprunt raisonnable. Dans l'hypothèse inverse, le volume des investissements devra considérablement être diminué.

A - La section de fonctionnement :



Attention : Les recettes des cessions ne sont pas comptabilisées en recettes dans les simulations prospectives 2017 et 2018.

La situation prospective présentée prend en compte :

- Un gel des dépenses de personnel (tout en incluant les augmentations obligatoires),
- La baisse des dépenses d'énergie due à la mise en œuvre des mesures d'économies sur l'éclairage public et l'éclairage des bâtiments communaux (tout en prévoyant l'augmentation du coût de l'énergie),
- La baisse du FPIC,
- Une variation de 1 % sur le produit des contributions directes,
- La baisse des dotations d'état,
- Une stabilité des autres recettes.
- L'augmentation travaux en régie

Les pistes d'action :

- ▲ La création d'une **structure « énergie »** afin de générer des économies de dépenses énergétiques à partir de nouvelles structures : photovoltaïque, micro-centrale du Lourtau (etc.).
- ▲ **L'organisation du personnel** : cf. éléments prospective 2017 de la rubrique précédente.
- ▲ **La recherche d'économies** : La poursuite du plan d'économies d'énergie sur l'éclairage public et les bâtiments communaux (économies supplémentaires estimées à 20 000 €), d'où l'importance de la mise en œuvre du programme TEPCV jusqu'en 2019 (le programme photovoltaïque permettra d'économiser près de 45 000 € par an).

Il est important de rappeler le maintien des mesures suivantes :

- les aides aux associations sont préservées dans ces orientations budgétaires,
- les activités périscolaires demeurent gratuites pour les familles,
- les activités du sport culture vacances sont proposées à des tarifs très bas,
- les manifestations culturelles de la ville restent ouvertes et gratuites,
- les navettes associatives sont gratuites pour les clubs,
- le stationnement en ville est gratuit,
- la navette urbaine est gratuite pour le grand public,
- les chéquiers associatifs apportent du pouvoir d'achat aux bénévoles.

La municipalité considère que c'est une obligation sociale de permettre à un maximum d'administrés d'accéder aux loisirs gratuitement ou au coût le plus avantageux possible et en ce qui concerne la tenue d'événementiels, elle considère qu'Oloron Ste-Marie doit donner un visage dynamique et attractif de nature à intéresser de potentiels investisseurs.

Prévision 2017 :

			Evolution moyenne
	CA 2016	BP 2017	
Produit des contributions directes	4 083 057	3 864 442	-5,35%
Fiscalité transférée	75 555	75 555	0,00%
Fiscalité indirecte	6 105 817	6 279 925	+2,85 %
Dotations et participations	2 228 883	2 037 272	- 8,59%
Autres recettes d'exploitation (hors cession)	1 008 839	829 920	-17,74%
Total des recettes réelles de fonctionnement	13 502 151	13 087 114	-3,07%
Charges à caractère général (chap 011) (hors Tvx en régie)	2 931 445	2 851 225	-2,74%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	6 633 653	6 609 256	-0,37%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 916 374	1 935 731	1,01%
Intérêts de la dette (art 66111)	281 187	256 000	-8,96%
Autres dépenses de fonctionnement	286 622	248 810	-13,19%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	12 049 241	11 901 022	-1,23%

L'épargne brute est estimée à : 1 186 092 €.

B - Les budgets annexes :Budget annexe des navettes urbaines :

Selon la délibération du 20 décembre 2016, la taxe du versement transport est pour partie affectée aux recettes du budget annexe en vue d'équilibrer les dépenses de fonctionnement des navettes urbaines. Elles sont aussi affectées aux recettes des opérations d'investissement liées au transport urbain : mise en place d'abribus sur 4 années.

Il est rappelé que, par délibération en date du 20 décembre 2016, le conseil municipal a adopté une autorisation de programme portant sur l'installation d'abris bus afin de favoriser la gestion pluriannuelle de cette opération. Le montant global de cette autorisation de programme a été fixé à 342.000 €, l'opération devant s'étaler sur 5 exercices.

Le bilan annuel d'exécution de cette autorisation sera présenté lors du vote du budget. L'enveloppe devrait être revue à la baisse.

Budget annexe du lotissement de Légugnon :

Proposition d'achat des parcelles du lotissement par l'Office 64 en vue de la réalisation de logements sociaux. Une offre de 150 000 € net vendeur sera soumise à l'approbation du conseil municipal.

Budget annexe du lotissement de Soeix :

Pas de modifications budgétaires en 2016. Recherche active d'un promoteur immobilier pour la réalisation du lotissement selon le cahier des charges déterminé.

C - La section d'investissement :

La municipalité entend soutenir l'économie locale. Même si l'orthodoxie budgétaire est obligatoire, il ne faut pas négliger que les collectivités territoriales sont des donneurs d'ordre très importants et qu'il convient de dégager des moyens pour investir, en s'appuyant sur des partenaires publics (Etat, conseil régional, département, CCPO) et privés.

Les dépenses d'investissement prévues en 2017 :

- Près de 3.5 M€ de dépenses d'équipements et de participation (dont 784 012.72 € de restes à réaliser de l'année 2016).
- Opérations réalisées pour compte de tiers principalement pour le Département, soit 370 561,39 € dont 130.561,39 € de RAR (solde de la rue des Oustalots, giratoire Route de Bayonne).
- 1.126 M€ de remboursement en capital.

Les grandes opérations ne seront engagées pour la plupart que lorsqu'elles seront assurées de financements significatifs.

Liste des opérations principales envisagées :

(hors dépenses récurrentes incompressibles qui permettent d'assurer le fonctionnement de la collectivité et hors RAR d'opérations engagées en 2016 et qui se terminent en 2017) :

Acquisition de défibrillateurs :	12 500 €
----------------------------------	----------

1^{ère} partie d'installation de défibrillateurs sur la commune. Le programme se poursuivra en 2018. Un financement à hauteur de 50 % est apporté par Groupama.

Circuits patrimoine et archéologique : 29 500 €
 Aménagements proposés par la commission patrimoine du Cesel. Un financement à hauteur de 50 % est apporté par LIDL.

Programme aménagement des giratoires : 40 000 €
 Aménagement et embellissement des ronds-points Borderouge, Droits de l'Homme, Tibet Libre, de la Gare.

Etude de maîtrise d'œuvre espace Maïté Richier : 40 000 €
 Etude à réaliser en prévision de travaux visant à aménager des espaces pour la Croix Rouge qui regrouperait ainsi l'ensemble de ses activités. Un financement de la Croix rouge (locale et nationale) est attendu. Un dossier est déposé au titre du FSIL et de la DETR.

Aménagement hôtel de ville : 168 000 €
 Poursuite des travaux avec la rénovation de la salle du conseil municipal, des couloirs et des escaliers d'honneur. Des financements DETR acquis sont à percevoir.

Programme travaux d'accessibilité (Ad'AP) : 166 000 €
 Poursuite du plan pluriannuel de travaux de mise aux normes des bâtiments communaux. Un financement FSIL est acquis à hauteur de 30%.

Il est rappelé que, par délibération en date du 29 septembre 2016, le conseil municipal a adopté une autorisation de programme portant sur la mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments communaux (Ad'Ap) afin de favoriser la gestion pluriannuelle de cette opération. Le montant global de cette autorisation de programme a été fixé à 809.000 € TTC, l'opération devant s'étaler sur 6 exercices. Des subventions ont été attribuées à hauteur de 151.341 €. Le bilan annuel d'exécution de cette autorisation sera présenté lors du vote du budget.

Aménagement de locaux salle Scohy : 115 000 €
 Réalisation de travaux visant à créer un local de stockage et un réaménagement des espaces de la JAO Basket ainsi qu'un auvent latéral pour le FCO Rugby.

Trinquet Guynemer : 60 000 €
 Réparation du sol du bar et du système de chauffage climatisation.

Energie TEPCV : 208 000 €
 Poursuite des travaux en éclairage public et bâtiments communaux, maîtrise d'œuvre pour la réalisation des installations photovoltaïques en 2018. Travaux prévus dans le cadre de la convention TEPCV.

Esplanade du IV septembre :	500 000 €
<hr/>	
Aménagement de l'esplanade intégrant une zone sécurisée d'accès au bus du lycée et de la navette urbaine, aménagement d'une zone parking libre et d'une zone parking co-voiturage. Aide de l'Etat (FSIL) obtenue (30 %). Dossier déposé au titre de la DETR 2017. Réactivation de la demande au Département (ancien contrat de territoire) et à la Région Nouvelle-Aquitaine.	
Aménagement giratoire route de Bayonne LIDL	600 000 €
<hr/>	
Aménagement giratoire et voirie. Financement à hauteur de 50 % du département, contribution du LIDL à hauteur de 150 000 €, sollicitation de la CCPOVHB à hauteur mini de 60 000€.	
Vidéoprotection	120 000 €
<hr/>	
Installation de caméras selon les préconisations de l'audit réalisé par la Gendarmerie. Sollicitation de financements de l'Etat (FIPD) et de la CCPOVHB.	

Les recettes d'investissement prévues en 2017 :

- FCTVA : 338 807 €
- Subventions : 675 000 € + 370 000 € de RAR

Des Incertitudes d'avenir pèsent sur les ressources des collectivités. Le travail de recherche de nouveaux financements est primordial. Les aides potentielles de l'Etat ont été sollicitées (DETR, FSIL, FIPD...). Le nouveau règlement d'aides aux communes du Département est attendu. En effet, le montant inscrit de subventions pour des opérations nouvelles ne prend en compte à ce jour aucune aide départementale. En fonction des annonces qui seront prochainement faites, il sera possible de conforter le financement de certaines opérations prévues en 2017 et d'envisager la faisabilité des opérations 2018.

- L'emprunt : Un emprunt de près de 800 000 € sera proposé afin de financer les nouvelles opérations d'investissement. Il est rappelé toutefois que l'objectif est de n'y avoir recours qu'à minima.

Les cessions 2017 :

Le plan de cessions des biens communaux doit se poursuivre afin de trouver les recettes qui permettront de sécuriser l'équilibre de la section d'investissement.

Les cessions du camping La Gravette (520 000 €) et de l'appartement de la Résidence du Béarn (90 000 €) seront signées avant la fin du premier trimestre et sont portées en Reste à Réaliser.

Par ailleurs, nous escomptons près de 350 000 € de cessions complémentaires, ce chiffre étant avancé sur la base de négociations en cours ou d'accords

formalisés (terrain chaufferie Région, appartements résidence Carrérot, parcelles rue Léon Jouhaux, parkings résidence Carrérot, etc.).

M. MAILLET : Monsieur DALL'ACQUA, permettez-moi au nom de notre minorité, de vous remercier pour cette lecture soporifique. J'étais à votre place, je sais, ô combien il est difficile lorsqu'on fait cet exercice du débat d'orientation budgétaire, de lire ce texte et de voir les bâillements au sein de cette assemblée qui étaient de mise. Rassurez-vous, je crois que tous les adjoints aux finances qui sont passés par là ont connu exactement cette impression. Je vais très humblement et en toute humilité essayer de réactiver un petit peu l'ambiance au sein de cette assemblée.

Comme la loi en fait l'obligation à pareille époque chaque année, vous nous proposez ce soir de débattre sur vos Orientations budgétaires qui marqueront votre mi-mandat. Et comme nous l'avons souligné tout à l'heure, c'est la première fois effectivement, dans cette assemblée, que nous voterons le débat d'orientation budgétaire ou pas. Cela n'augurera pas en tout cas le vote qui précédera c'est-à-dire celui du compte administratif ainsi que celui du budget. Nous nous retrouverons ici même dans quelques semaines, pour que vous nous exposiez votre budget 2017 et avant cela vous aurez soumis au vote le compte administratif qui renseignera sur la manière dont vous avez exécuté en fin de compte votre budget 2016.

C'est en réalité ce moment-là qui nous fournira véritablement vos orientations et durant lequel nous aurons l'occasion de débattre et de nous exprimer sur la réalité des chiffres, sur votre action et sur vos projets.

Comme l'an passé, nous ne ferons pas de commentaires sur votre exposé concernant le contexte international et national qui concernent toutes les collectivités locales et territoriales pour lesquelles il convient d'anticiper la baisse programmée des dotations. Nous ne devons toutefois pas nous en servir de paravent.

Sur l'évolution des dotations, vous nous informez que notre collectivité enregistre 693 785.00 € de baisse depuis 2014, essentiellement sur la dotation forfaitaire, puisque nous pouvons faire le constat que la DSR et la DSU sont en augmentation dans la même période. Dans ce contexte, depuis le début de votre mandat, vous n'avez cessé de marteler lors de toutes vos interventions votre volonté de « restaurer les finances » tout en maîtrisant les dépenses et en conservant des capacités d'investissement. Après tout, vous ne faites que vous inscrire dans notre continuité, mais les constats démontrent que nous sommes définitivement différents dans les actes.

En effet, dans ce document que vous nous présentez, vous vous préparez à nous faire voter un budget 2017 de 11 901 022.00 € en dépenses réelles de fonctionnement. Ensemble nous avons voté un CA 2013 dont les dépenses réelles de fonctionnement étaient inscrites à hauteur de 10 936 864.00 €. Nous pouvons donc, tous ici ce soir, prendre acte qu'en 4 exercices alors que vous

nous exposez une perte de 693 000 € de recettes, vous avez engagé pratiquement 1M € de dépenses supplémentaires.

C'est une belle harmonie quand le faire et le dire vont ensemble disait Montaigne, cela vaut en matière de budget comme dans d'autres domaines de l'action publique.

Sur la dette, les mots en économie ont un sens, chaque action est clairement définie par un lexique à l'usage des professionnels qu'ils soient publics ou privés. C'est ainsi qu'il ne faut pas confondre régler sa dette et se désendetter.

Lorsque la collectivité ou l'entreprise règle sa dette, elle honore le remboursement de prêt qui la lie à l'établissement financier aux termes d'un contrat, tout au long d'une période. A contrario, le désendettement est le fait pour un agent économique (Etat, collectivités, entreprises, particuliers) de rembourser par anticipation tout ou partie des dettes et des charges correspondantes (principalement les intérêts).

Fort de cette mise au point, entre 2014 et 2016, vous n'avez ni restructuré, ni désendetté à partir des cessions d'actifs que vous avez pourtant réalisées, vous avez tout simplement payé la dette en honorant l'échéance annuelle, comme cela a toujours été fait dans cette collectivité. L'absence d'emprunt durant cette période, a tout naturellement permis de diminuer le capital restant dû, de 2 902 218.00 €.

Votre volonté affichée de faire du désendettement une priorité, ne se traduit pas en tout cas par des actes. D'autant que les services des finances publiques nous communiquent, que le coût de la dette par habitant en 2015 est plus élevé qu'en 2013, alors même que la dette y est moins importante.

Le levier qui consiste à vendre la majeure partie du patrimoine, est comme nous vous l'avons dit un fusil à un coup ; il semble au travers des constats qui sont faits, que vous n'avez peut-être pas atteint la cible que vous vous étiez fixé. On peut légitimement se demander à quoi a servi alors le fruit de ces cessions.

Certainement pas à améliorer **le ratio de solvabilité** puisqu'il passe de 7.83 années en 2015, à 8.93 années en 2016. Compte tenu que l'encours de la dette, lui, diminue, il n'y a que dans le niveau d'épargne brute que nous pouvons trouver une partie de l'explication et en fin de compte les raisons de cette dégradation. La constitution de cette dernière est directement liée à la capacité de maîtrise des dépenses.

Avec ce résultat, nous avons quelque peine à croire que la restauration a débuté. Alors même si comparaison n'est pas raison, rappelez-vous que notre équipe municipale a ramené ce ratio qui était de 19 années en 2008, à 8.95 années en 2013, sans avoir eu à leur faire signer un quelconque pacte financier, en étant tout simplement sûr de leur sens de la responsabilité.

Sur la fiscalité, vous écrivez que les taux sont stables depuis 2013 et que la maquette financière du BP 2017 prévoit une baisse des taux. Moi je vous écris autre chose, **on peut tromper quelqu'un tout le temps, on peut tromper tout le monde quelque temps, mais on ne peut pas tromper tout le monde tout le temps. (Abraham Lincoln).**

Après avoir pu le constater sur le CA 2015, on sait désormais que votre décision de supprimer tous les abattements qui existaient jusqu'en 2014, a représenté à elle seule 569 000 € d'impôts nouveaux pour les ménages oloronais. On sait aussi après constatation, que par effet de mécanique fiscale, la CCPO perçoit une sur-augmentation de ses recettes fiscales ménages payée par les seuls foyers oloronais. Fruit de votre action, c'est une injustice fiscale majeure, que vous faites subir malgré vos affirmations aux Oloronais. Quant à la comparaison que vous faites avec 5 villes de notre département, elle est plus ou moins maladroite, car l'une d'entre elles n'est même pas de notre strate fiscale, il s'agit de Mourenx ; enfin sur 6 villes prises pour exemple, seule Oloron a supprimé la totalité des abattements.

Sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, et Daniel si tu es d'accord, je voudrais en quelque sorte te permettre de faire ton premier acte. Concernant ces dépenses, j'ai en date du 10 mars, adressé par l'intermédiaire du Directeur Général des Services, Monsieur Laurent PARIS, une demande auprès de Monsieur le Maire d'OLORON concernant un certain nombre de dépenses inscrites à la Ville sur les budgets 2016, 2015, 2014. Monsieur PARIS m'a d'ailleurs confirmé avoir reçu ma demande, et je pense, il n'y a pas de raison que cela n'ait pas été fait, que cette demande a bien été transmise. Compte tenu des circonstances, je peux comprendre aussi que Monsieur le Maire n'avait pas à ce moment-là effectivement l'esprit à s'occuper de cette demande-là. Tu conviendras que nous sommes en pleine période budgétaire et que la lecture du budget et l'analyse du budget est un vrai travail sur lequel doivent reposer des informations très précises. Tu n'ignores pas non plus que la loi fait obligation à la collectivité de mettre à disposition les documents administratifs qui lui permettent entre autres la préparation des budgets et des comptes administratifs. Donc, très simplement ce soir, je te repose la question, celle que j'avais posée à Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre à ma disposition un certain nombre de détails, de chapitres que je n'énoncerai pas ce soir volontairement ainsi que les factures y afférentes.

M. LACRAMPE : Je n'ignore rien de ce que nous impose la loi. Mais tu as rappelé tout à l'heure que tu avais été à cette place, et notamment en tant que responsable des finances, donc tu n'ignores pas que c'est une période particulièrement chargée pour les Services, pour tous les services, et je ne leur demanderai pas d'acquiescer. Tout ça nécessite du temps, des recherches, mais la demande a bien été enregistrée et n'est en aucun cas perdue.

M. BAREILLE : Elle sera honorée ?

M. MAILLET : Ce n'est pas tout à fait la demande. Ce n'est pas la réponse que j'attendais, tu le comprendras bien.

M. LACRAMPE : Je te confirme que la demande a bien été enregistrée.

M. MAILLET : Est-ce qu'il est raisonnable de penser que la semaine prochaine je pourrai disposer des documents que j'ai demandés ?

M. LACRAMPE : Le nécessaire sera fait dans les délais qui seront raisonnables et auxquels les services pourront répondre. Tu as rappelé les obligations de la loi en la matière, on les connaît, on fera tout pour y répondre dans des délais normaux.

M. MAILLET : Je comprends ce langage de neutralité qui ne répond absolument pas à la question que j'ai posée. On est tenu par les délais budgétaires. Vous allez être amenés à nous présenter effectivement vos comptes administratifs et à nous faire voter tous les budgets. Nous allons le faire dans une quinzaine de jours, je crois, c'est bien ça ?

M. LACRAMPE : Le 10 avril.

M. MAILLET : Je te pose la question mais comme je vois que tu passes la balle assez ...

M. LACRAMPE : Je ne passe la balle à personne, je suis respectueux aussi de la masse de travail qui incombe aux services en ce moment. Il y avait là une première échéance qui était très importante.

M. MAILLET : Je rappelle qu'on est dans l'ère de la dématérialisation. Le détail des postes budgétaires que j'ai demandés, il s'agit simplement d'un petit clic sur un bouton, je te rappelle effectivement, tu as tout à fait raison de le dire, que j'étais à la place de Jean-Jacques DALL'ACQUA en son temps, et je connais parfaitement les rouages des services. Je repose ma question : est-ce que tu acceptes de mettre à ma disposition les documents budgétaires ? Ensuite, est-ce que je peux effectivement la semaine prochaine décemment pouvoir compter sur ces documents-là ?

M. LACRAMPE : On ne va pas y passer la soirée, je confirme que la demande a bien été enregistrée et qu'on fera en sorte de la satisfaire avec un maximum de précisions.

M. MAILLET : Je t'en remercie. Je vais poursuivre mon travail d'analyse sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

Et là, Monsieur DALL'ACQUA, j'avoue que je ne comprends pas votre stratégie politique en proposant cette présentation, qui dessert totalement la valorisation de vos actions de restauration, puisque on peut y lire que depuis le début de votre mandat vous avez réalisé 1 171 M € de dépenses supplémentaires soit 11 % d'augmentation. C'est tout de même un paradoxe quand on en revendique la maîtrise.

Mais peut-être y a-t-il une erreur, car vous êtes-vous aperçu comme je l'ai fait après vérification que ni les chiffres des dépenses réelles de fonctionnement que vous indiquez dans ce document, ni les chiffres des recettes réelles, n'ont été votés dans cette assemblée. J'ai ici les 4 délibérations des comptes administratifs correspondant à la période de 2012 à 2016, aucun ne correspond. Je n'y ai point trouvé les chiffres des dépenses et des recettes réelles du poste de

fonctionnement, ceci n'étant pas neutre. Quand je fais la différence entre les dépenses que vous nous annoncez durant ces années et les dépenses qui ont été réellement votées au sein du Conseil Municipal, on arrive à des différences qui sont relativement importantes. Pour 2012, nous avons 92 000 euros de différence, 2013 : 120 000 euros, 2014 : 129 000 euros, 2015 : 162 000 euros, 2016 : 178 000 euros pour un total de 681 000 euros. Et en ce qui concerne les recettes, la différence est encore plus importante puisque les chiffres que vous nous présentez amènent une différence de 85 000 euros en 2012, 20 000 euros en 2013, 627 000 euros en 2014, 821 000 euros en 2015 et 907 000 euros en 2016 soit un total de 2 460 000 euros.

M. LACRAMPE : Je peux intervenir ? Je me suis trouvé à cette table en face pendant 6 ans, c'est là que j'ai d'ailleurs fait ma première expérience municipale, je connais un petit peu la règle du jeu, c'est facile de donner comme ça des chiffres, les uns après les autres, tu te doutes bien, qu'il n'est pas possible d'y répondre comme ça et si on a envie de noyer le poisson et surtout de mettre dans l'impossibilité d'apporter des réponses, il suffit ...

M. MAILLET : Nous avons eu exactement le même temps de préparation de cette soirée.

M. ADAM : Vous avez été confrontés au même problème et vous avez répondu de la même manière. Un peu de modestie s'il vous plaît.

M. LACRAMPE : C'est ce que j'allais dire. Je crois que pour avoir siégé à cette place pendant six années, j'ai toujours été respectueux malgré nos divergences de vues, malgré nos divergences d'appréciations, et quand vous nous répondiez « on ne peut pas répondre comme ça en temps réel pour tous les chiffres soulevés, on vous apportera des réponses », j'ai envie ce soir de faire la même réponse. A présent, quand on s'y engage, on vous donnera les réponses, on apportera des précisions sur toutes les interrogations formulées maintenant. Je vois les choses comme ça. Je vous fais un petit peu la même réponse que vous nous faisiez alors.

M. UTHURRY : Je me rappelle parfaitement des longues interventions de Michel ADAM, à qui Patrick MAILLET essaie modestement de ressembler, mais il y avait deux types de réponses. C'était sur la masse, il y avait une réponse circonstanciée qui venait assez vite la plupart du temps. Quand c'était de l'ordre de ce qu'a demandé, Patrick, d'ailleurs, et il l'a fait aux services, via un mail, pour ne pas avoir à demander ici des choses un petit peu précises, là on ne vous disait pas qu'on allait voir avec les services mais on vous conseillait de prendre contact avec Stéphane LARTIGUE qui était à l'époque en poste ici et vous avez vu à plusieurs reprises directement avec lui ou échangé par mail pour avoir les documents.

M. ADAM : Mais je pense aussi qu'il y a des informations qu'on attend depuis 10 ans.

M. UTHURRY : Ma mémoire n'est pas sélective mais, en tous les cas, ce que je note, c'est que Patrick n'a manqué de respect à personne même si son ton peut irriter des gens qui sont énervés parce qu'on pose des questions.

M. LACRAMPE : Est-ce que j'ai dit qu'il avait manqué de respect ? Je me suis trouvé à votre place et quand vous nous faisiez ce genre de réponse d'aller voir les services ou on vous apportera des réponses, on l'a accepté sans y voir la moindre mauvaise intention. Je n'ai pas voulu dire autre chose.

M. MAILLET : Il n'y a aucun problème mais moi ce que j'ai contrôlé c'est qu'il y a un problème dans cette présentation qui diffère. C'est-à-dire que je suis un peu surpris que dans la présentation que vous nous proposez il y a une différence au niveau des recettes qui n'est pas neutre. C'est-à-dire que cette présentation qui doit pouvoir être lue par le commun des mortels, elle sera d'ailleurs affichée, comme la loi l'exige, au mur de cette maison, si on regarde les recettes entre 2016 et 2013, votre présentation démontre qu'il y a eu 1 857 000 de recettes en plus. Quand on lit le Compte Administratif, c'est-à-dire ce sont les votes, vous les avez votés à l'unanimité, sur votre interpellation, on arrive à 970 000 euros. Alors, tout à l'heure, si je n'avais pas été coupé, et si vous l'avez entendu, je l'ai bien exprimé, il y a une erreur qui a été commise. Des chiffres ont été intégrés qui ne doivent pas l'être. Lorsque sur ce document, on annonce des dépenses réelles de fonctionnement, on doit les chercher c'est-à-dire celles qui impactent la trésorerie mais on n'oublie pas d'y enlever les amortissements, les valeurs de plus-value des biens cédés, et on n'oublie surtout pas d'y enlever les fournitures de travaux en régie. Tout simplement, je vous l'ai indiqué tout à l'heure, il y avait peut-être une erreur.

Les chiffres ne correspondant pas, il sera donc difficile de débattre sur des chiffres que vous-mêmes vous n'avez pas approuvés.

Enfin, cette évolution aurait par principe dû s'arrêter à l'exercice 2015 dans la mesure où, dans cette période budgétaire, nous n'avons pas voté le CA 2016.

Sur la répartition des recettes et des dépenses 2016 dont les comptes n'ont pas encore été votés, évitons de noircir davantage le papier et résumons votre action en une phrase.

Pour la 3ème fois, depuis le début de votre mandat, les dépenses augmentent, 2 % en 2016 alors même que l'inflation n'affiche que 0,2 %. Les recettes curieusement dans le même temps subissent une baisse. Cela nous inquiète, d'autant que la tendance est constante depuis le début du mandat.

Les dépenses ont augmenté de 10 %, 1 112 M € supplémentaires, alors que les recettes qui affichent une augmentation de 970 M € ne permettent même pas de compenser.

Sur l'épargne, nous pouvons dans ces évolutions y lire les résultats de votre gestion que vous définissez vous-même de rigoureuse. Elle est le marqueur pour une collectivité de sa capacité à financer ses investissements et donc de sa capacité réelle à investir.

Vous nous révélez qu'en 2016, l'exécution budgétaire que vous avez dirigée, provoquera une épargne de gestion en recul de 16 % (- 334 000 €), une épargne brute en recul de 17% (- 302 000 €) et enfin une épargne nette en recul de 48 %

(- 332 000 €). Vous avez fait illusion un an, en 2015, vous aviez réussi à redresser votre triste bilan 2014, dans lequel où pour la première fois de son histoire les finances de la ville d'Oloron affichaient une épargne négative de 30 000 €. Un an avant, nous vous avions laissé une épargne nette de 332 000 €, 5 fois plus importante que l'héritage que nous avions fait en 2008.

En 2016, les chiffres démontrent que nous étions et que nous sommes bien dans notre rôle de lanceur d'alerte, puisqu'ils vous rattrapent et dénoncent aux Oloronais, que vous ne pratiquez absolument pas la politique financière vertueuse, dont vos discours les abreuvent lors de toutes les occasions que vous animez.

Au bout de 3 ans on ne dispose plus d'échappatoire ; au bout de 3 ans les décisions que l'on a prises doivent porter leurs fruits ; au bout de 3 ans et à la lumière de cette très mauvaise évolution, pensez-vous pouvoir convaincre encore quiconque que vous soyez en capacité de tenir vos engagements ?

On en arrive enfin à vos orientations budgétaires pour 2017, dont la seule information véritablement importante à notre avis, de cette soirée, est d'y apprendre que vous avez décidé de rompre votre contrat de pacte financier, puisque vous allez contracter un emprunt de 800 000.00 € pour financer vos investissements.

Au vu de vos exécutions budgétaires des exercices précédents et de votre faculté à éroder drastiquement votre épargne, nous sommes en droit de nous interroger sur notre capacité réelle à pouvoir le rembourser.

Même s'il est vrai que vous enregistrez un certain retard à engager une politique d'investissement pour vos administrés, en 2015 vous y consacriez 313 € par habitant alors même que les villes de notre strate y consacraient 427 €, vous choisissez la facilité en actionnant un levier unique, le plus facile, recourir à l'emprunt.

Toutefois et nous concluons là-dessus, comment pourriez-vous faire différemment, puisque vous êtes venus nous lire ce soir, ayant renoncé à toute maîtrise de vos dépenses depuis le début de votre mandat, vous êtes incapables de le faire par l'épargne. Même dans une période où la restauration s'est traduite par les actes, restauration de l'épargne, restauration du ratio de désendettement, évolution moyenne des dépenses de fonctionnement limitées à 1 % par an, nous n'avons à l'époque jamais renoncé à investir. En 2013, les villes de notre strate y ont consacré 518 € alors qu'Oloron consacrait 834 € par habitant dans ses investissements.

A la lumière des différents constats que vous venez de nous permettre de faire, nous ne pouvons que regretter l'absence totale de sincérité sur votre volonté et votre capacité de restaurer les finances de la ville. Dans ces conditions, le débat est stérile et par conséquent inutile, il nous semble donc préférable de nous donner rendez-vous le jour où seront mis au vote Comptes Administratifs et Budgets. Je vous remercie.

M. LACRAMPE : J'ai bien entendu ta conclusion, et c'est ce que j'allais te dire aussi, nous aurons l'occasion de revenir là-dessus lors du vote du budget et tu sais très bien, tout le monde le sait ici autour de cette table, que, bien souvent à vouloir trop démontrer, on finit par ne plus démontrer grand-chose. Y-a-t-il d'autres observations ?

M. BAREILLE : Patrick MAILLET est intervenu sur la question fiscale. Moi, c'est très court. Quand je lis que la pression fiscale est la moins forte, je dis que c'est une erreur mais si vous maintenez cette expression, ce sera un mensonge. Pourquoi ? Parce que vous comparez des taux bruts d'imposition, c'est-à-dire ce qu'a dit Patrick, par rapport à des villes qui ont conservé les abattements, ce qui veut dire qu'en supprimant 3 x 15 % a minima pour les plus modestes d'OLORON sur la valeur locative, en fait, la pression fiscale est la plus forte pour les plus faibles. Je rappelle que nous avons des contribuables qui ne payaient pas du fait des abattements qui sont à des moyennes entre 500 et 700 euros (cela ne s'évalue pas en pourcentage puisqu'ils étaient à 0). Mais quand certains payaient 80 et maintenant 700-750 euros, nous sommes à des taux d'augmentation de 650 % donc je vous demande de rectifier cette phrase. Nous n'avons pas la pression fiscale la moins forte, nous avons les taux bruts les moins forts, vous pénalisez la population la plus modeste d'OLORON et cela va faire la troisième année.

M. DALL'ACQUA :

REGIE DE L'EAU POTABLE

La loi d'administration territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Plus récemment, l'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines. Cette présentation s'impose tant au budget principal qu'à ses budgets annexes.

Le présent rapport devant être annexé au Rapport d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil Municipal, le contexte général sera rappelé à cette occasion.

FONCTIONNEMENT

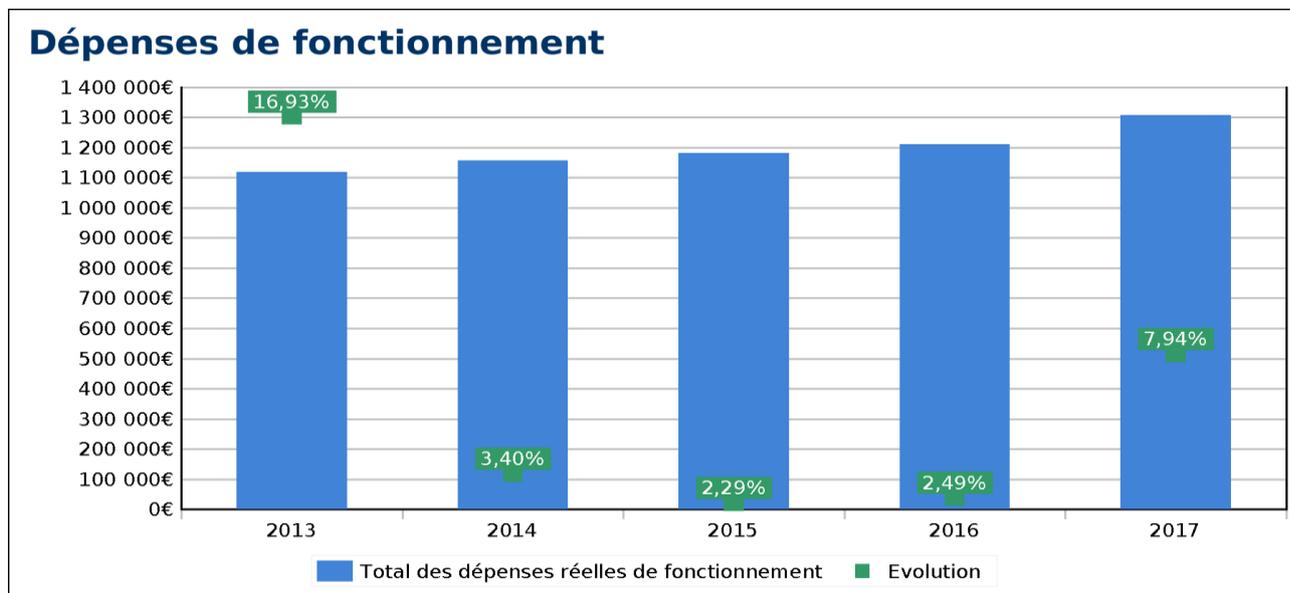
1 – Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en constante augmentation (+2,49 % en 2016).

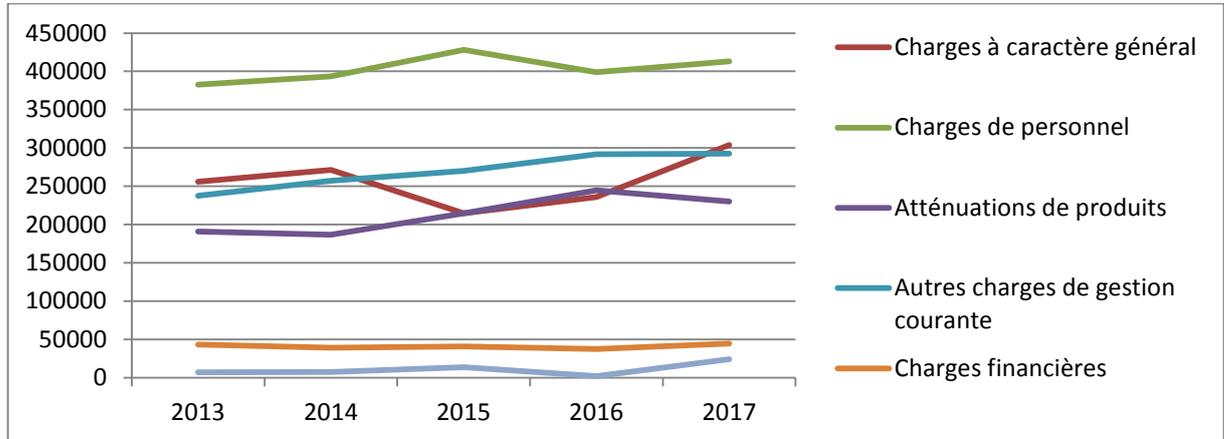
Pour rappel, ces dépenses sont constituées :

- de dépenses à caractère général, englobant notamment la redevance pour prélèvement reversée à Adour Garonne,
- des charges de personnel et du transfert de charges de personnel reversé au budget principal et au budget annexe de l'assainissement,
- des intérêts de la dette,
- du reversement de la taxe pollution prélevée auprès des abonnés et reversée en intégralité à l'Agence de l'eau.

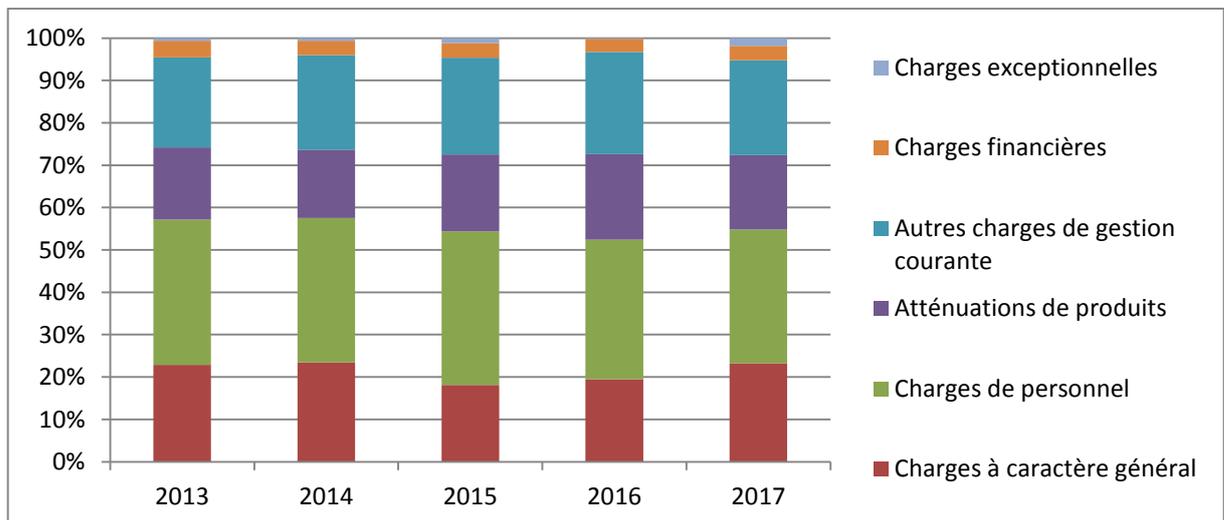
Pour 2017, l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement est estimée à 8 % environ. Elle porte principalement sur les charges à caractère général et est due particulièrement à l'augmentation de la redevance versée à l'agence Adour Garonne, à l'inscription de formations obligatoires du personnel, et à une prévision d'une consommation plus importante d'électricité.



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



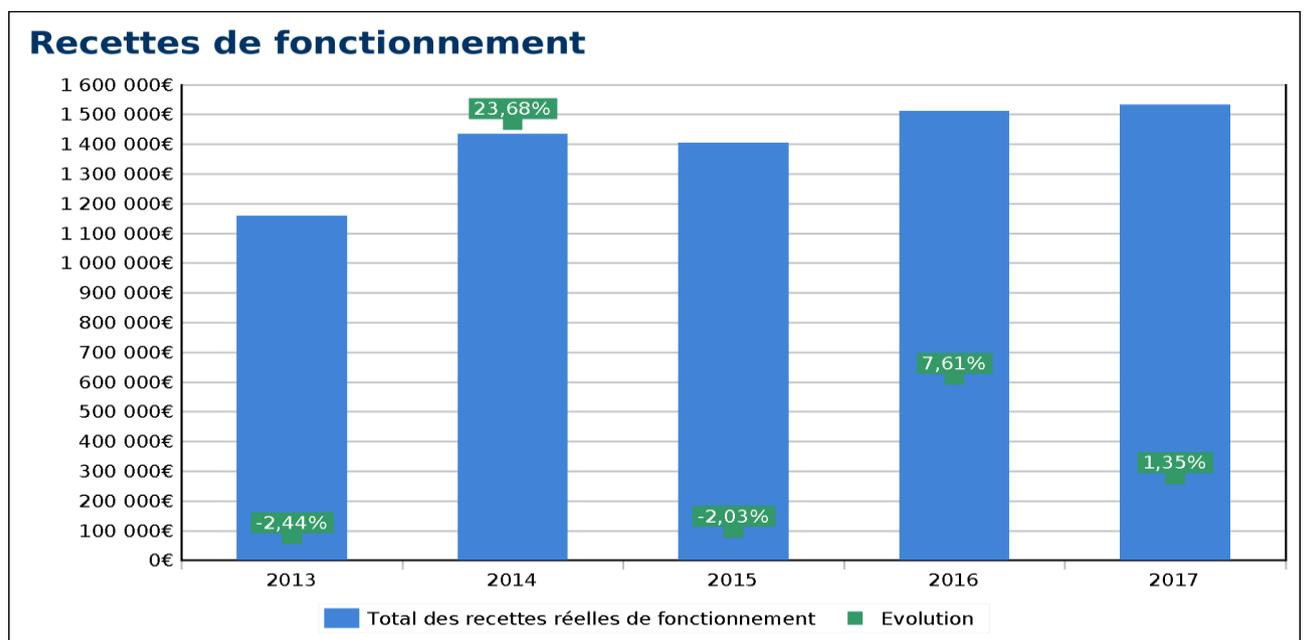
2 – Les recettes

Pour rappel, les recettes réelles de fonctionnement sont constituées :

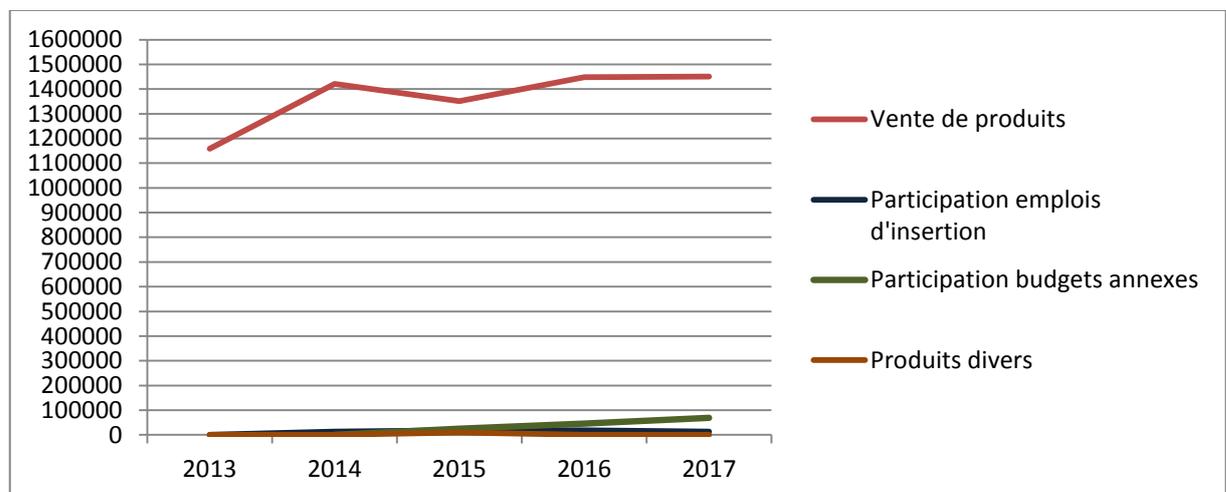
- des ventes d'eau aux abonnés,
- des ventes en gros aux communes et aux syndicats,
- de la redevance fixe facturée aux abonnés,
- de la facturation de la taxe pollution reversée à l'agence de l'eau,
- de la facturation de travaux divers,

- du reversement par le budget de l'assainissement d'une participation au titre du personnel intervenant sur les deux services,
- des aides perçues pour l'emploi de contrats aidés.

Après avoir connu une forte augmentation en 2014 (+23,68 %), les recettes réelles de fonctionnement ont accusé une légère baisse en 2015 (-2,03 %) pour augmenter à nouveau en 2016 de 7,61 %. Cette augmentation est principalement due à l'augmentation du prix du m³ d'eau et à une meilleure répartition des charges de personnel entre les budgets de l'eau et de l'assainissement. Pour 2017, les recettes devraient être quasi stables (estimées à + 1,35 %).



Evolution des recettes réelles de fonctionnement



Prix du mètre cube d'eau potable

Le prix du mètre cube d'eau facturé à l'abonné s'est élevé à :

2012	2013	2014	2015	2016
0,75	0,75	0,84	0,84	0,90

Ce prix s'entendant hors TVA (5,5%), hors taxe pollution (0,315 €/m³ en 2016) et hors taxe prélèvement sur les ressources (0,072 €/m³ en 2016). En 2017, la taxe pollution s'élèvera à 0,32 €/m³.

La part fixe facturée à l'abonné s'est élevée à :

2012	2013	2014	2015	2016
25,30	25,30	36	36	36

3 – Les résultats 2016

Le résultat cumulé de la section d'exploitation dégagé en 2016 est excédentaire à hauteur de 157.271,75 €. Le résultat d'investissement est excédentaire, après intégration du report de N-1 de 77.125,68 € et couvre le déficit des RAR (-76.083,54).

Ainsi, le résultat de fonctionnement pourra en partie être affecté en section d'investissement (art. 1068) pour financer les dépenses 2017 de cette section, le solde étant reporté en section de fonctionnement.

4 – Le personnel

4-1 – Durée effective du temps de travail 2015

Nombre d'agents en ETP au 31/12/2015	11
Durée hebdomadaire de travail de la collectivité (en heures)	35
Jours ouvrés annuels en 2015	252
Nombre de jours annuels accordés par la collectivité	29
Décompte annuel (nombre de jours travaillés dans la collectivité)	249

4-2 – Effectif 2015 par filière

FILIERE	TITULAIRES			TOTAL	CONTRACTUELS	TOTAL Titulaires et Contractuels
	A	B	C			
Technique	0	2	7	9	2	11
TOTAL	0	2	7	9	2	11

4-3 – Salaires bruts 2015 par catégorie de personnel

STATUTS	Salaires bruts 2015	Répartition
Titulaires	262 546,00 €	86,74%
Contractuels	7 484,00 €	2,48%
Emplois aidés	32 637,00 €	10,78%
TOTAL	302 667,00 €	100,00%

4-4 – Masse salariale 2015 par catégorie de personnel

Eléments de rémunération	Masse salariale 2015	Répartition
Traitements indiciaires	214 796,63 €	56,27%
Régime indemnitaire	33 207,27 €	8,70%
NBI	3 611,40 €	0,95%
Heures supplémentaires	2 671,52 €	0,71%
Autres éléments de rémunération (SFT, Astreintes, GIPA)	6 043,25 €	1,58%
Participation employeur à la prévoyance et/ou à la Santé	2 016,00 €	0,53%
Avantages en nature CAS	200,00 €	0,05%
Chèques déjeuners	5 280,00 €	1,38%
Charges patronales	113 870,01 €	29,83%

TOTAL 1	381 696,08 €	100,00%
Rémunérations des emplois aidés, apprentis	32 637,00 €	67,75%
Rémunérations des contractuels	7 484,00 €	15,54%
Chèques déjeuners	480,00 €	0,99%
Charges patronales	7 569,78 €	15,72%
TOTAL 2	48 170,78 €	100,00%
TOTAL GLOBAL	429 866,86 €	

4-5 – Rétrospective 2016 et prospective 2017

Au 1^{er} janvier 2017, l'effectif est de 10 agents correspondant à 10 ETP. Il est réparti de la façon suivante :

- 3 agents titulaires en catégorie B : 2 techniciens principaux de 1^{ère} classe et un technicien principal de 2^{ème} classe
- 5 agents titulaires en catégorie C : 1 agent de maîtrise principal, 1 agent de maîtrise, 2 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe et 1 agent technique principal de 1^{ère} classe

Par ailleurs, le service emploie 1 agent en CDD et 1 contrat d'avenir recrutés chacun à 35 heures par semaine.

Pour 2017, nous ne prévoyons pas de modification d'effectif.

Le chapitre 012 s'élève à 399.006,23 € en 2016 et comprend la participation reversée à la communauté de communes pour le service mutualisé des marchés publics (6 mois). En 2017, ce chapitre est estimé à environ 413.200 €, soit + 3,56 %, compte tenu de l'augmentation de la valeur du point d'indice (+0.6 % en février), de l'impact du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération (PPCR) touchant l'ensemble des catégories, et de la participation au service mutualisé des marchés publics sur l'année entière.

Par ailleurs, le service verse au budget principal et au budget annexe de l'assainissement une participation couvrant le coût des salaires et charges des agents exerçant partiellement leur mission pour ce service.

De même, le budget annexe de l'assainissement participe au coût des agents exerçant partiellement leur mission pour ce service.

5 – Les épargnes

	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes de fonctionnement	1 159 833	1 434 467	1 405 299	1 512 244	1 532 700
Dépenses de fonctionnement	1 117 767	1 155 762	1 182 202	1 211 691	1 307 900
Epargne de gestion	82 350	310 650	259 047	334 123	262 800
Epargne brute	42 066	278 704	223 097	300 554	224 800
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	3,63 %	19,43 %	15,88 %	19,87 %	14,67 %
Epargne nette	-26 888	201 890	122 149	181 864	94 800

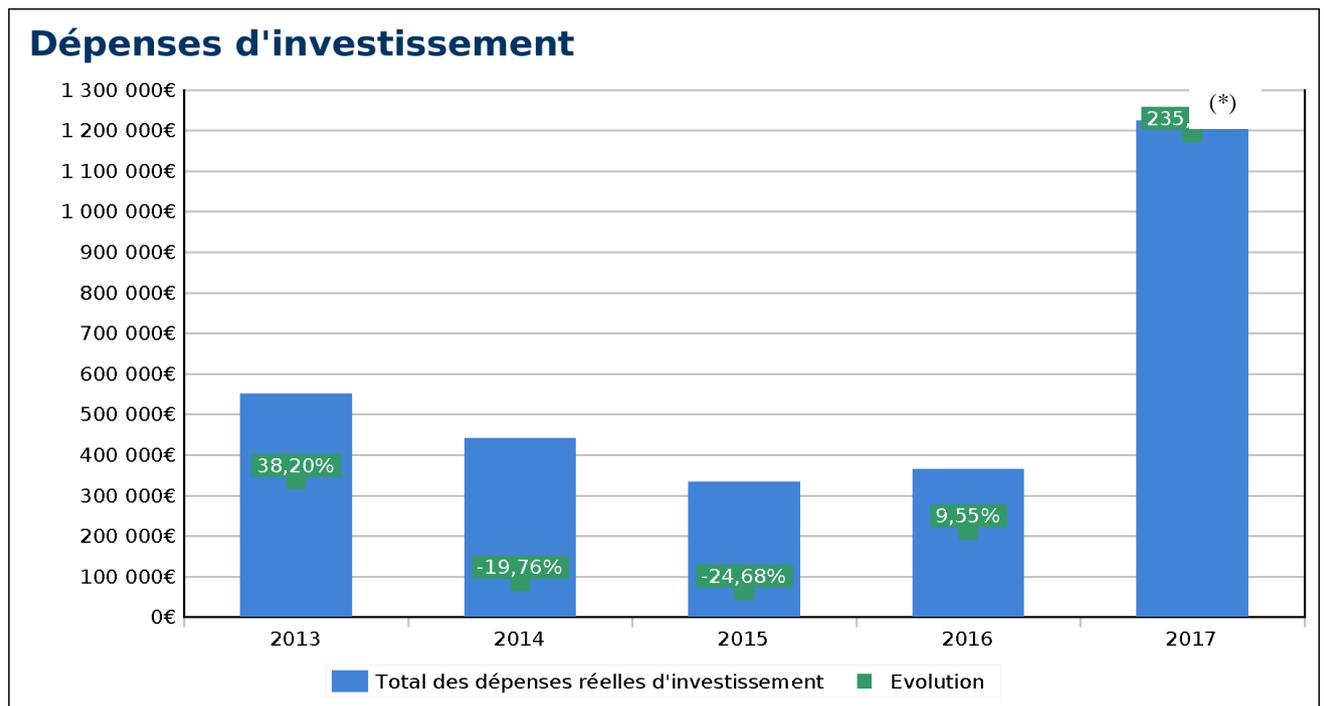
INVESTISSEMENT

1 – Les études et opérations d'équipement

Après avoir accusé une baisse depuis 2013, nous constatons que les opérations d'équipement sont en légère augmentation en 2016 (+ 9,55 %). Il est à noter toutefois que les restes à réaliser au 31 décembre reportés sur 2017 s'élèvent à 420.260 €. Ils sont constitués principalement des frais relatifs à l'élaboration du schéma directeur d'eau potable.

En 2017, les opérations d'équipement sont estimées, hors RAR, à 560.000 € et pourraient porter notamment sur la réhabilitation des réseaux des rues d'Aspe, Labarraque, Bordelongue, Paralé et du Faget ainsi que sur des aménagements du puits du vert n° 2, sur l'acquisition de matériel de mesure, sur la réalisation de la bêche du Bager et sur l'acquisition d'équipements hydrauliques pour la source du Lourtau.

Les travaux réalisés seront financés principalement par l'emprunt. Le schéma directeur est quant à lui financé à hauteur de 10 % par le département. La participation de l'Agence Adour Garonne n'est pas connue pour l'instant mais elle est estimée à 70 %. A noter également que ce schéma directeur est mutualisé avec d'autres communes et syndicats.



(*) dont opérations nouvelles, restes à réaliser 2016, remboursement du capital de la dette

Il est à noter que d'importants travaux devraient être réalisés sur les canalisations d'adduction et de distribution dans un avenir proche, notamment :

- **Canalisation d'adduction (liaison source du Lourtau – bêche du Bager) + régulation des valeurs prélevées à la source du Lourtau :**

Ces travaux sont estimés à 2.110.000 € HT. Ils sont rendus nécessaires par la vétusté des canalisations actuelles occasionnant des casses fréquentes. Ces travaux ne semblent pas être éligibles à une aide de l'agence Adour Garonne et devront être financés en totalité par l'emprunt. Un dossier a toutefois été déposé auprès de l'agence.

- **Réhabilitation tronçons réseau distribution :**

Ces travaux sont estimés à 1.513.000 € HT et correspondent à des tronçons de canalisations ayant été identifiés comme vétustes et fuyards (Avenue de Précilhon, RD 919 – Quartier St Pée, Rue Labarraque, Rue de sègues, Rue Camou, Quartier Pondeilh, Rue Adoue, Rue du Château Abbatial - Quartier Légugnon). La réalisation de ces travaux permettrait de réduire les pertes sur le réseau. Une aide pourrait être obtenue auprès de l'Agence Adour Garonne. Elle est estimée à 37 % du coût de ces travaux. Le solde devra être financé par l'emprunt.

La réalisation de ces travaux, cumulée aux investissements programmés annuellement, engendrera de fait une augmentation importante du prix du m3 d'eau supportée par l'abonné. Cette augmentation pourrait s'établir entre 30 et 40 %.

Pour 2017, toutefois, il n'est pas prévu d'augmenter le prix du m3 d'eau potable ou la redevance fixe.

2 – La dette

Au 1^{er} janvier 2017, la dette s'élève à 1.514.309 €, répartie entre différents établissements bancaires, à savoir :

Prêteur	Capital restant dû	Nombre d'emprunts	% du capital restant dû
CAISSE D'EPARGNE	998 229 €	3	65,92%
CREDIT MUTUEL	420 575 €	1	27,77%
CREDIT AGRICOLE	95 505 €	1	6,31%
total	1 514 309 €	5	100,00%

Cette dette étant structurée de la façon suivante :

- Taux fixe : 998.229 €
- Taux variable : 516.080 €

Le ratio de désendettement en 2016 est de 5.

Par ailleurs, un emprunt de 230.000 € à taux fixe a été contracté auprès de la caisse d'épargne fin décembre 2016 et a été encaissé début janvier 2017.

L'équilibre du budget 2017 nécessite l'inscription d'un nouvel emprunt, estimé à 325.000 €. Ainsi, le ratio de désendettement en 2017 s'élèverait à 8,6.

AVENIR DU SERVICE DE L'EAU

La loi NOTRe prévoit un transfert de la compétence eau potable à l'intercommunalité. Suite aux diverses réunions préalables à la fusion des intercommunalités qui ont eu lieu courant 2016 et qui ont permis de dresser un diagnostic du territoire, il a été décidé que cette compétence serait transférée au 1^{er} janvier 2020, date limite prévue par la loi. C'est la même chose pour l'assainissement.

REGIE DE L'ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

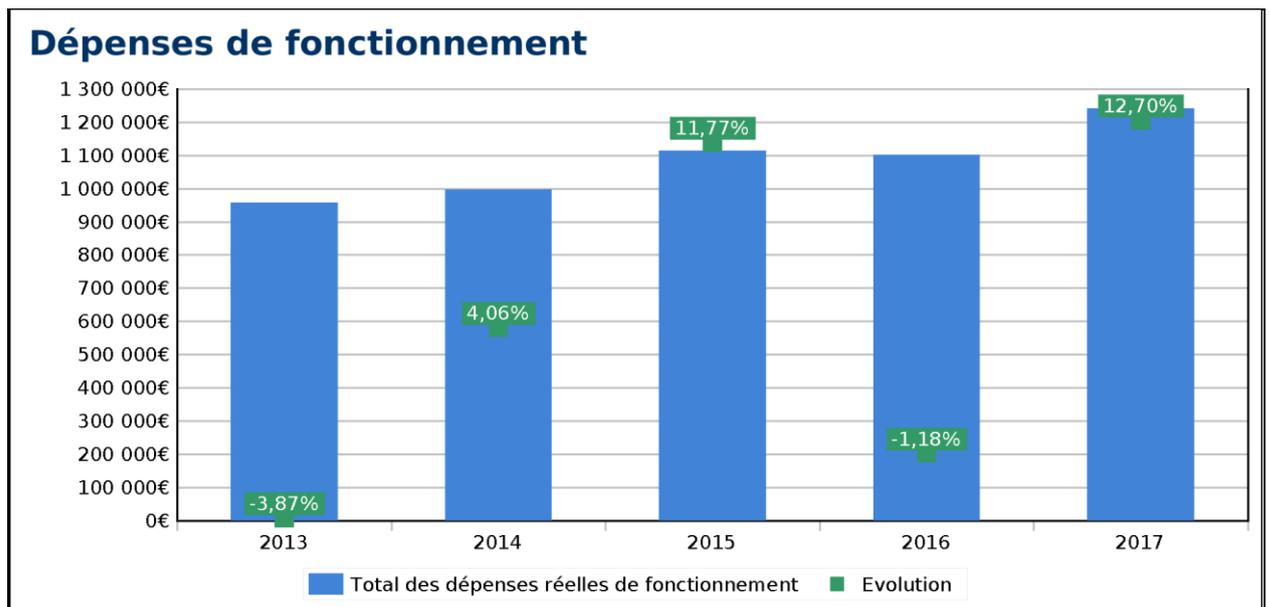
1 – Les dépenses

Après avoir connu une progression de 11,77 % en 2015, les dépenses réelles de fonctionnement ont légèrement diminué en 2016.

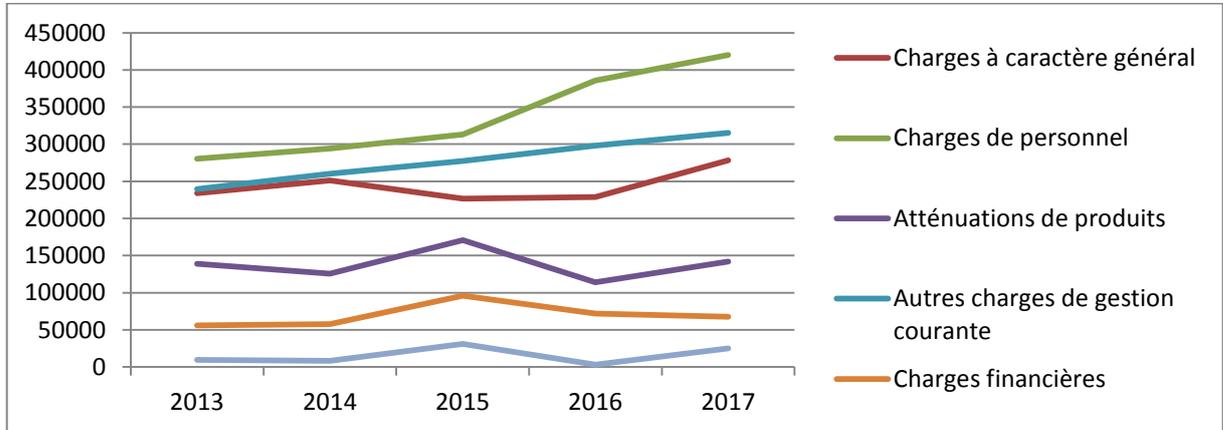
Pour rappel, les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées :

- de dépenses à caractère général,
- des charges de personnel et du transfert de charges de personnel reversées au budget principal et au budget annexe de l'eau,
- des intérêts de la dette,
- de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte et reversée en intégralité à l'Agence de l'eau.

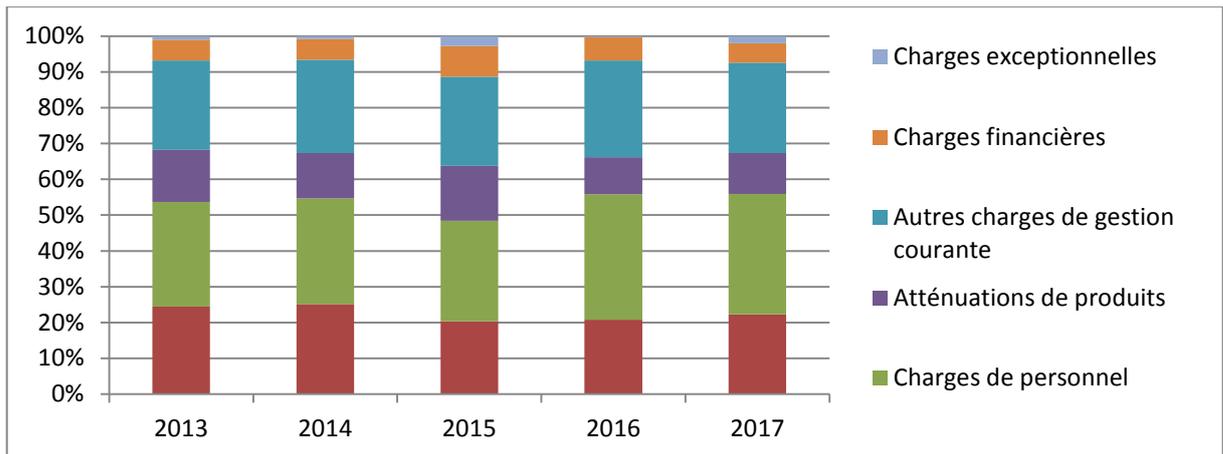
Pour 2017, l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement est estimée à 12,7 %. Elle concerne principalement le montant de la redevance de modernisation des réseaux de collecte à reverser à l'agence de l'eau Adour Garonne, la participation pour charges de personnel à reverser au budget annexe de l'eau suite à une révision de la répartition de ces frais et la prévision du changement de situation d'un agent, actuellement en disponibilité d'office pour raison de santé, et pour lequel nous sommes en attente de l'avis du comité médical.



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



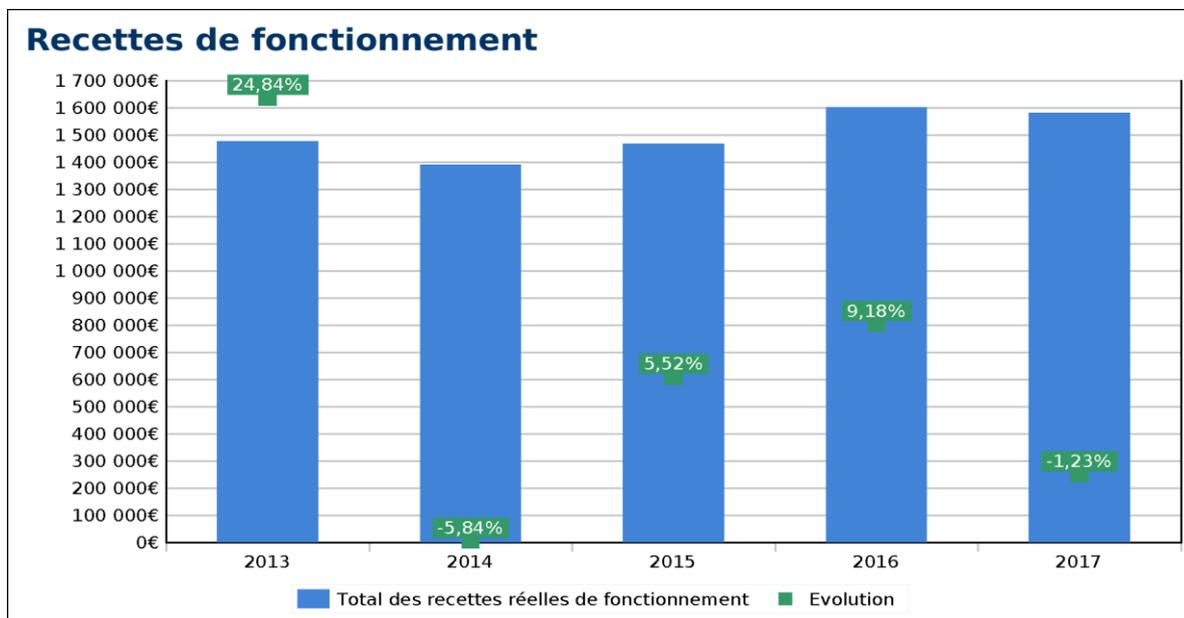
2 – Les recettes

Pour rappel, les recettes réelles de fonctionnement sont constituées :

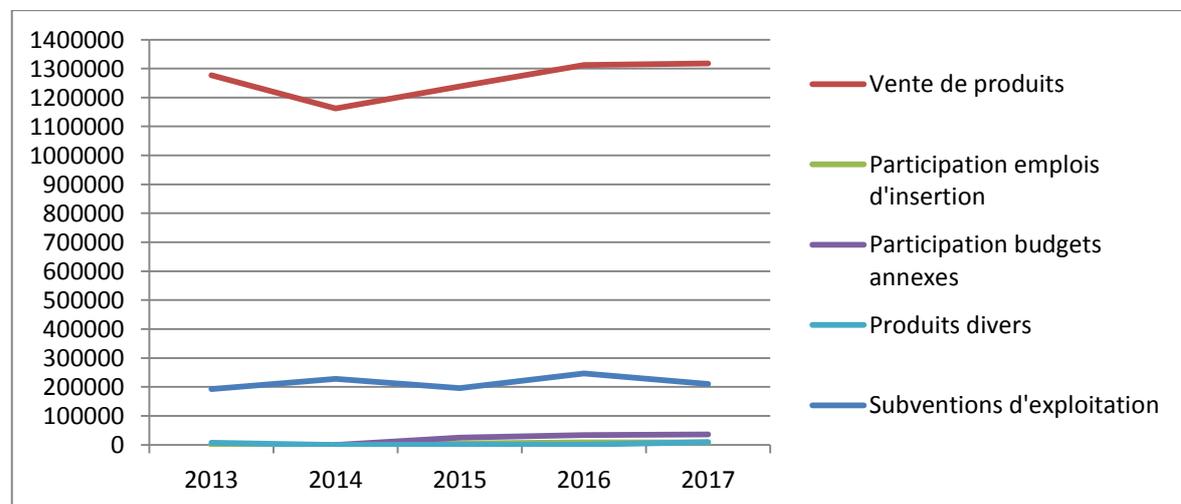
- de la redevance payée par les abonnés,
- de la taxe de raccordement,
- de la redevance pour modernisation des réseaux reversée à l'agence de l'eau,
- de la facturation de travaux divers,
- des primes d'épuration reversée par l'Agence de l'eau,

- de la contribution Lindt,
- du reversement par le budget de l'eau d'une participation au titre du personnel intervenant sur les deux services,
- des aides perçues pour l'emploi de contrats aidés.

Après avoir connu une baisse en 2014 (-5,84 %), les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté en 2015 (+5,52 %) et en 2016 (+9,18 %). Ces augmentations sont principalement dues à l'augmentation du prix du m³ d'eau assaini en 2015 et à la mise en place de la part fixe en 2016. Pour 2017, les recettes devraient être quasi stables.



Evolution des recettes réelles de fonctionnement



Prix du mètre cube assaini

Le prix du mètre cube d'eau assaini facturé à l'abonné s'est élevé à :

2012	2013	2014	2015	2016
1,40	1,49	1,49	1,78	1.78

Ce prix s'entendant hors TVA (10% depuis 2014 ; 7 % en 2012 et 2013), et hors redevance de collecte reversée à l'agence de l'eau (0,24 €/m³ en 2016). En 2017, la redevance collecte s'élèvera à 0,245 €/m³.

La part fixe mise en place à compter de 2016 s'est élevée à 14,85 € HT.

3 – Les résultats 2016

Le résultat de la section d'exploitation dégagé en 2016 est excédentaire à hauteur de 147.894,78 €. Le résultat d'investissement est excédentaire, après intégration du report de N-1 de 590.519,33 € et couvre le déficit des RAR (-40.387,41 €).

Ainsi, le résultat de fonctionnement pourra en partie être affecté en section d'investissement (art. 1068) pour financer les dépenses 2017 de cette section, le solde étant reporté en section de fonctionnement.

4 – Le personnel

4-1 – Durée effective du temps de travail 2015

Nombre d'agents en ETP au 31/12/2015	9,57
Durée hebdomadaire de travail de la collectivité (en heures)	35
Jours ouvrés annuels en 2015	252
Nombre de jours annuels accordés par la collectivité	29
Décompte annuel (nombre de jours travaillés dans la collectivité)	249

4-2 – Effectif 2015 par filière

FILIERE	TITULAIRES			TOTAL	CONTRACTUELS	TOTAL Titulaires et Contractuels
	A	B	C			
Technique	1	1	6	8	2	10
TOTAL	1	1	6	8	2	10

4-3 – Salaires bruts 2015 par catégorie de personnel

STATUTS	Salaires bruts 2015	Répartition
Titulaires	202 449,00 €	92,25%
Contractuels	7 400,00 €	3,38%
Emplois aidés	9 608,00 €	4,37%
TOTAL	219 457,00 €	100,00%

4-4 – Masse salariale 2015 par catégorie de personnel

Eléments de rémunération	Masse salariale 2015	Répartition
Traitements indiciaires	166 040,25 €	57,01%
Régime indemnitaire	27 322,75 €	9,38%
NBI	2 500,20 €	0,86%
Heures supplémentaires	33,11 €	0,01%
Autres éléments de rémunération (SFT, Astreintes, GIPA)	5 208,57 €	1,80%
Médecine du travail	627,84 €	0,21%
Participation employeur à la prévoyance et/ou à la Santé	1 344,00 €	0,46%
Chèques déjeuners	2 880,00 €	0,99%
Charges patronales	85 258,80 €	29,28%
TOTAL 1	291 215,52 €	100,00%

Rémunérations des emplois aidés, apprentis	9 607,58 €	45%
Rémunérations des contractuels	7 399,70 €	34,57%
Chèques déjeuners	0,00 €	0
Charges patronales	4 393,76 €	20,53%
TOTAL 2	21 401,04 €	100%
TOTAL GLOBAL	312 616,56 €	

4-5 – Rétrospective 2016 et prospective 2017

Au 1^{er} janvier 2017, l'effectif est de 10 agents correspondant à 10 ETP. Il est réparti de la façon suivante :

- 2 agents titulaires en catégorie A : 1 attaché principal et 1 ingénieur
- 7 agents titulaires en catégorie C : 1 agent de maîtrise principal, 1 agent de maîtrise, 2 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe, 1 agent technique principal de 2^{ème} classe et deux adjoints techniques

Par ailleurs, le service emploie 1 CAE recruté à 35 heures par semaine.

Pour 2017, nous ne prévoyons pas de modification d'effectif.

Le chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés – s'élève à 385.820,98 € en 2016 et comprend la participation reversée à la communauté de communes pour le service mutualisé des marchés publics (6 mois). En 2017, ce chapitre est estimé à environ 420.000 €, soit + 8,85 %, compte tenu de l'augmentation de la valeur du point d'indice (+0.6 % en février), de l'impact du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération (PPCR) touchant l'ensemble des catégories, de la participation au service mutualisé des marchés publics sur l'année entière et de la prévision du changement de situation d'un agent actuellement en disponibilité d'office pour raison de santé, et pour lequel nous sommes en attente de l'avis du comité médical.

Par ailleurs, le service verse au budget principal et au budget annexe de l'eau une participation couvrant le coût des salaires et charges des agents exerçant partiellement leur mission pour ce service.

De même, le budget annexe de l'eau participe au coût des agents exerçant partiellement leur mission pour ce service.

5 – Les épargnes

	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes fonctionnement	1 476 515	1 390 354	1 467 127	1 601 785	1 582 136
Dépenses de fonctionnement	958 222	997 164	1 114 503	1 101 398	1 248 500
Epargne de gestion	571 588	444 100	445 450	567 262	400 636
Epargne brute	518 293	393 189	352 625	500 386	333 636
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	35,1 %	28,28 %	24,04 %	31,24 %	21,09 %
Epargne nette	301 929	153 510	44 020	215 713	41 636

INVESTISSEMENT

1 – Les études et opérations d'équipement

Après avoir accusé une baisse en 2014, nous constatons que les opérations d'équipement sont en augmentation depuis 2015. Il est à noter que les restes à réaliser au 31 décembre reportés sur 2017 s'élèvent à 86.482 €. Ils sont constitués principalement par le solde des frais relatifs à l'élaboration du schéma directeur d'assainissement collectif.

En matière d'assainissement, la ville d'Oloron Ste-Marie poursuit sa politique d'entretien et de réhabilitation/modernisation de son système de collecte et de traitement. Cela se traduit par la programmation de travaux préconisés dans le cadre du schéma directeur des eaux pluviales (achevé en février 2012) et la poursuite du volet dédié aux eaux usées (actualisation du schéma directeur d'assainissement (IRH-1992) en cours de réalisation par le bureau d'étude ARTELIA).

Ces chantiers permettent, par exemple, de pérenniser les ouvrages et de limiter le drainage d'eaux claires parasites et/ou de stopper les infiltrations d'eaux usées dans le milieu naturel ; le réseau d'assainissement d'Oloron Ste-Marie disposant d'un réseau très hétéroclite.

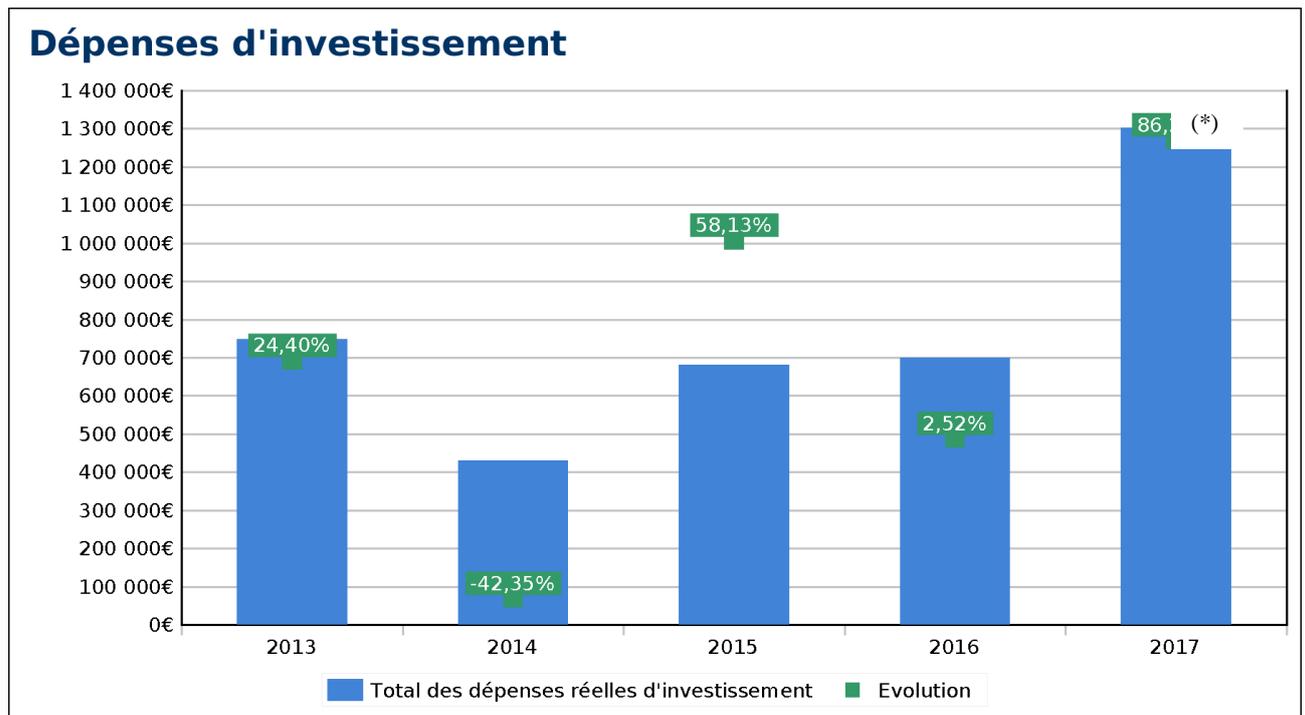
Ainsi, en 2017, nous envisageons de :

- construire un réseau séparatif de collecte des pluviales, rue Edouard Herriot,
- construire un réseau séparatif de collecte des usées, rue d'Aspe,
- réhabiliter le réseau unitaire de la rue Gassion,

- lancer des travaux d'extension du réseau de collecte des usées Chemin de La Serre à Légugnon,
- moderniser le fonctionnement des postes de refoulement
- engager divers projets comme la réhabilitation du réseau Rue Bordes ou l'aménagement du parking du IV septembre,
- renouveler des équipements électromécaniques.

Par ailleurs, le service pourrait acquérir le terrain sur lequel est aménagée l'aire de compostage.

Ces opérations sont estimées, hors RAR, à 1.100.000 €. Elles s'intégreront dans le budget 2017 sans hausse de la redevance assainissement.



(*) dont opérations nouvelles, restes à réaliser 2016, remboursement du capital de la dette

2 – La dette

Au 1^{er} janvier 2017, la dette s'élève à 3.270.009 €, répartie entre différents établissements bancaires, savoir :

Prêteur	Capital restant dû	Nombre d'emprunts	% du capital restant dû
CAISSE D'EPARGNE	1 769 237 €	4	54,10%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	610 000 €	1	18,65%
CREDIT AGRICOLE	554 337 €	2	16,95%
CREDIT MUTUEL	216 435 €	1	6,62%
DEXIA CL	120 000 €	1	3,67%
total	3 270 009 €	9	100,00%

Cette dette étant structurée de la façon suivante :

- Taux fixe : 1.432.715 €
- Taux variable : 1.837.294 €

Le ratio de désendettement en 2016 est de 6,5.

L'équilibre du budget 2017 nécessite l'inscription d'un emprunt, estimé à 352.000 €. Ainsi le ratio de désendettement en 2017 s'élèverait à 10.

AVENIR DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

La loi NOTRe prévoit un transfert de la compétence Assainissement collectif à l'intercommunalité. Suite aux diverses réunions préalables à la fusion des intercommunalités qui ont eu lieu courant 2016 et qui ont permis de dresser un diagnostic du territoire, il a été décidé que cette compétence serait transférée au 1^{er} janvier 2020, date limite prévue par la loi.

M. MAILLET : On a des informations, par rapport à ces transferts ?

M. LABARTHE : Oui, moi j'en aurai. Normalement, le transfert doit se faire en interne sauf que, au mois de février, un amendement a été pris par le Sénat et qui remet cela en cause. La compétence ne deviendrait plus obligatoire mais serait optionnelle. Bien entendu, tout cela sera entériné par les prochains partenaires, c'est eux qui prendront la décision, mais on sait d'ores et déjà que le Sénat a pris cette décision et elle semble faire l'unanimité au sein de toute la classe politique. Donc il y a peut-être une remise en cause de cette compétence obligatoire. Si elle est devenue optionnelle à ce moment-là, il n'est pas du tout certain qu'elle sera transférée à l'intercommunalité.

M. LACRAMPE : Comme tu l'as bien dit, c'est un amendement.

M. BAREILLE : Vivement qu'on ait un sénateur ici.

M. LABARTHE : Je pourrai l'être.

M. BAREILLE : Député et Sénateur.

M. LABARTHE : J'étais attaché parlementaire.

M. BAREILLE : Ouh là !

M. LABARTHE : Mais on peut faire des recherches.

M. LACRAMPE : Merci, Jean-Jacques, pour ce long exposé, il était nécessaire.

M. DALL'ACQUA : Et le long travail des Services ...

M. MAILLET : Au niveau des observations que nous pouvons faire, je voudrais d'abord vous rappeler que ces deux propositions de délibérations d'orientation budgétaire ont déjà été présentées au sein de la commission de l'eau et de la commission de l'assainissement durant lesquelles j'avais indiqué que je ne donnerais pas d'avis, que je garderai cet avis pour cette soirée du Conseil Municipal. Je note, entre autres, que les membres présents n'ont pas fait d'observations particulières quant aux orientations qui ont été faites.

En ce qui concerne mes observations, ce qu'on peut observer en tout cas, ce soir c'est que nous avons une information qui est l'information principale qui intéresse les Oloronais. Ils doivent savoir d'ores et déjà que, dans les trois ans à venir, le prix de l'eau à OLRON va augmenter de 30 à 40 %. Faut-il pour autant dire que les investissements ne sont pas nécessaires ? Non, ils le sont. Cependant, lorsqu'on regarde les courbes que vous nous proposez, comme celle de l'eau. On passe d'une réalisation en 2016 d'investissements où on n'atteint même pas 400 000 euros et en 2017 on devrait voter 1 200 000 euros d'investissements en un seul exercice. La question se pose : pourquoi n'y a-t-il pas un plan annuel d'investissements qui pourrait diminuer la charge financière et lisser l'augmentation qui pourrait être faite sur les Oloronais ? Première observation.

Je rappelle en plus que la régie de l'eau n'a pas signé de pacte financier, n'est pas contrainte en matière d'emprunts, on l'a vu, puisque effectivement l'action d'emprunter pour équilibrer ces investissements, a été fait tout au long de l'année et je dois dire que la dette qu'il y a au service de l'eau est plutôt bien absorbée par la régie puisqu'on a un ratio de désendettement de 5 ans. On le voit également au niveau de la maîtrise des charges de fonctionnement. On a une maîtrise totale tout au long des exercices. Seule observation commune entre le Service de l'Eau et le Service de l'Assainissement, bien que cela ne soit pas dans la même proportion, on a quand même une érosion de l'épargne. Il faut s'y intéresser, analyser. Je rappelle que l'épargne est constituée essentiellement de la différence entre les recettes et les dépenses. Les recettes, on n'a pas vraiment la main dessus, d'autant qu'on est dans un contexte, et tant mieux, de la maîtrise

de ce bien qui est rare, qui est l'eau. Par contre, sur les dépenses, nous en avons totalement la maîtrise. Et on s'aperçoit, que ce soit auprès du Service des Eaux, comme auprès du Service de l'Assainissement, qu'il y a une érosion de l'épargne.

Je suis un peu plus inquiet quand même qu'il n'y ait pas d'observation sur le budget de fonctionnement du service d'assainissement qui nous propose une augmentation de 12 %, cela représente quand même 140 000 euros supplémentaires dans le fonctionnement, ce qui pose question, et nous ne manquerons pas, à la vue du budget qui nous sera présenté dans quelques jours, de pouvoir poser les questions nécessaires.

Je ne vais pas revenir sur les investissements. Proposer une augmentation de 30 à 40 % sur l'abonné alors que d'autres solutions peuvent exister ou au moins doivent être étudiées. Cela n'a pas été le cas au sein de la commission. Nous n'avons pas étudié la possibilité de lisser ces investissements sur un temps un petit peu plus important, ce qui éviterait à l'abonné de devoir supporter cette augmentation.

Ensuite, juste un rappel du pourquoi de la régie indépendante de l'eau et de l'assainissement. Nous avons des devoirs envers nos abonnés, nous avons aussi des obligations. La première des obligations, vis-à-vis de l'abonné, c'est de lui faire payer le vrai coût de l'eau. C'est le propre de la régie. La régie de l'eau ne doit pas supporter des coûts qui n'ont aucun rapport avec la consommation de l'eau et l'utilisation de l'assainissement.

Donc, pour toutes ces raisons, et pour résumer, que ce soit pour vos orientations budgétaires du budget de la ville, que ce soit pour vos orientations du budget de l'eau, que ce soit pour vos orientations du budget de l'assainissement, et je le redis, cela ne remet pas en cause les votes des exercices que vous nous présenterez dans quelques jours. J'appelle la minorité municipale à prendre acte de vos orientations budgétaires mais à ne pas les approuver.

M. DALL'ACQUA : Je répondrai rapidement. Vous avez énoncé l'état catastrophique du réseau, et cela a été prouvé, on a des fuites partout. Au niveau de l'assainissement, c'est également catastrophique, on est donc en retard sur l'état du réseau. Si les augmentations risquent de se présenter durement, c'est que nous sommes face à la réalité, que si on ne fait rien aujourd'hui, on ira peut-être à la catastrophe. Je réponds simplement que vous avez donné les explications à toutes les questions que vous avez posées. Et nous sommes aujourd'hui devant l'obligation d'investir et de prévoir l'investissement à long terme. Après, la question de faire un plan pluri-annuel, oui, pourquoi pas, mais il n'a pas été fait avant. Donc, aujourd'hui, il faut monter sur le vélo et pédaler un peu plus vite. Voilà ma réponse.

M. MAILLET : C'était les objectifs que vous vous étiez fixés.

M. LABARTHE : Juste un petit mot pour rappeler ce qui se passe. Il ne faut pas oublier que ce sont des investissements qui auraient déjà dû être faits depuis un certain nombre d'années. Il y a eu un report, quelles que soient les Municipalités d'ailleurs, par rapport à ces travaux et aujourd'hui on arrive à une situation extrême et on est obligés d'investir. Si on parle de l'assainissement, à ce jour, on

n'a pas d'autres solutions puisque de gros investissements vont être faits sur la station d'épuration. Là on ne peut pas y échapper. Vous auriez été aux manettes à ce moment-là vous vous seriez trouvés exactement dans la même situation que nous. On a parlé tout à l'heure d'intercommunalité, de solidarité, mais il faut savoir aussi aujourd'hui que nous faisons des concessions et que ce sont les Oloronais qui payent vraiment plein pot. Et souvent les petites communes qui sont acheteurs paient 50 % de moins que nous et réalisent des bénéfices là-dessus. Il faudra très rapidement, peut-être même en 2018, pouvoir revoir un peu tout cela.

M. UTHURRY : Pour mémoire, je signalerai quand même, André, tu t'en rappelles sans doute, qu'on avait commencé le travail.

M. LABARTHE : Oui.

M. UTHURRY : Oui, il faut le dire.

M. LABARTHE : Je ne dis pas le contraire.

M. MAILLET : Simplement, tout à l'heure je vous l'ai dit, je n'ai absolument pas remis en question les investissements : ils sont nécessaires. La seule chose que je remets en question, c'est qu'il va être difficile pour vous de me prouver que lorsqu'un Service, durant les 5 dernières années, a été en capacité d'investir 400 000 euros et pas 401 000 euros, de lui demander de faire 1 200 000 euros d'investissement, ce sera quand même difficile. Donc, ces 1 200 000 euros d'investissements sont nécessaires mais je crois bien qu'il faut prendre en compte la faculté des services à absorber ce rythme-là d'investissements et puis ensuite à lisser dans le temps ce qui évitera un choc de prix et permettra, et là je crois qu'on peut tous s'en féliciter, qu'Oloron puisse encore longtemps avoir une régie de l'eau et une régie de l'assainissement pour permettre à ses abonnés d'avoir un litre d'eau pas trop cher.

M. DALL'ACQUA : On est d'accord sur l'objectif.

M. LACRAMPE : On est surtout d'accord sur une chose qui a été dite par les différentes interventions, c'est que lorsqu'on regarde la page 31 et que l'on voit la nature des travaux, que ce soit les canalisations d'adduction, la Source du Lourtau, la bache du Bager, la réhabilitation des tronçons, on se dit que ce sont des travaux qui auraient dû être certainement, mais la faute à personne et la faute à tout le monde, réalisés ou engagés en tout cas depuis très, très longtemps et qu'il y a certainement, même s'il y a des possibilités ou s'il est souhaitable d'envisager du lissage dans le temps, des urgences compte tenu de l'état des réseaux.

M. MAILLET : Pour la bache, tu parles du raccordement, parce qu'elle a été faite depuis un moment.

M. LACRAMPE : Oui dans les travaux qui sont estimés, pour les uns à 2 100 000 euros, pour les autres à 1 513 000, sommes qui sont effectivement conséquentes mais qui révèlent aussi un état d'urgence de ces travaux.

Je crois qu'on a eu le temps de s'écouter les uns et les autres. Bien sûr, sur tes observations, je vais redire ce que j'ai dit tout à l'heure, Patrick, que ce soit sur le budget de la Ville, essentiellement sur le budget de la Ville, ce n'est pas parce qu'on n'a pas répondu point par point à tes observations, y compris à ce que tu appelais des erreurs, mais on aura l'occasion de répondre sur tous ces points, ne serait-ce que pour ne pas laisser penser un seul instant que c'est la faute des Services, car de toute façon ce sont les élus qui sont responsables...

M. MAILLET : Je suis content de te l'entendre dire.

M. LACRAMPE : On l'a toujours dit et on a toujours assumé mais laisser penser qu'il pourrait y avoir des erreurs grossières, j'ai noté pas mal d'observations par rapport à ce que tu as dit, n'est pas si évident que cela. Moi, je voudrais, on terminera si vous le voulez bien sur ces deux ou trois chiffres, rappeler quand même des constantes. Lorsqu'on regarde depuis 2013 les dépenses qui sont devenues obligatoires, qu'il nous a fallu subir, que ce soit la réforme des catégories C, des rythmes scolaires, la revalorisation du point d'indice, la réforme des catégories A, B, C, l'augmentation des cotisations retraite, tout cela c'est déjà près de 300 000 euros.

Autre chiffre incontestable : la perte des dotations, et même si on ne va pas toujours non plus se lamenter sur la perte des dotations, il faut aussi faire ce constat et en tirer les conséquences, perte de dotations qui ont été subies depuis 2013, 782 000 euros pour ne pas dire 800 000 euros.

Ce sont des chiffres qui nous préoccupent et avec lesquels il faut faire.

Si j'ai bien compris, puisque c'était l'enjeu de ce débat d'orientation budgétaire, on en a tous pris acte de la tenue du débat, on a tous pris acte de l'existence du rapport d'orientation budgétaire et en ce qui concerne l'approbation de ce débat que l'on va mettre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 8 voix contre (M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET),

APPROUVE le Débat d'Orientation Budgétaire 2017 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2017.

M. LACRAMPE : Je reviens un seul instant sur le propos liminaire de Bernard UTHURRY quand tu faisais un tour de table. Je voudrais dire que les élus qui sont absents ce soir sont absents pour des raisons strictement liées à des emplois du temps, et il suffit de regarder leur nom, je crois que ce sont des élus qui sont systématiquement présents autour de cette table, je ne voudrais surtout pas laisser penser qu'il y peut y avoir un absentéisme qui ne serait pas de bon aloi.

M. UTHURRY : J'ai insisté quand même beaucoup sur l'absentéisme à la CCPO et il m'arrive aussi d'être absent.

M. LACRAMPE : Tu as fait un tour de table et celui-là je ne peux pas...

M. UTHURRY : Je le fais encore et je suis assez stupéfait.

M. ADAM : Je voudrais rappeler qu'il était recommandé un temps d'éviter de mélanger les genres et de parler CCPO à la Mairie et de parler Mairie à la CCPO.

M. UTHURRY : Mais ce temps-là est fini.

M. ADAM : C'était un mode de vie que l'on s'était fixé.

Mme NAVARRO : Il y a des élus qui en font partie.

M. LACRAMPE : Si j'ai fait cette observation, c'est que ...

M. UTHURRY : Pour autant que les élus n'en fassent pas partie, Madame, la commune en fait partie. On est tous impliqués.

3a - BUDGET PRINCIPAL – OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPES

M. DALL'ACQUA : L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation précise le montant et l'affectation de ces crédits. Il s'agit d'opérations récurrentes qui se poursuivent et dont les premières tranches ont été réalisées en 2016.

Pour 2017, les montants de ces crédits qu'il vous est proposé de voter sont les suivants :

N° opération	Article	Intitulé	Montant
106	2128 324	Parcours découverte archéologie	29 500
204	2117 833	Régénération patrimoine arboré	10 000
500	2151 822	Voirie	50 000
501	2188 810	Matériel ST	10 000
502	2188 0200	Matériel divers	8 000

504	2176 324	Acquisition patrimoine	10 100
505	2151 822	Signalisation horizontale	2 500
506	2151 822	Signalisation verticale	1 500
510	2121 823	Plantations	10 000
511	21318 0200	Bâtiments divers	10 000
716	21318 01	Mise aux normes incendie	5 000
530	2151 822	Voirie Rue des Oustalots	10 000
720	21534	TEPCV	5 000
1104	21318 0200	Changement chaudières	25 000
1121	2128 824	Confluence Place des deux gaves	5 350
1135	21311 0200	Aménagement mairie	20 000
5011	2188 40	Acquisition petit matériel sce sport	5 000
	261	Titres de participation	16 500
		TOTAL	233 450

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** ce rapport,
- **VOTER** les crédits anticipés précités.

Le rapport sur le Budget Principal - ouverture de crédits anticipés est adopté à l'unanimité.

3b - BUDGET DE L'EAU – OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPES

M. ROSENTHAL : L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation précise le montant et l'affectation de ces crédits.

Il s'agit d'opérations récurrentes qui se poursuivent et dont les premières tranches ont été réalisées en 2016.

Pour 2017, les montants de ces crédits qu'il vous est proposé de voter pour le budget de l'eau sont les suivants :

Article	Intitulé	Montant
21531	Réseau d'adduction d'eau	2 800
2188	Autres immobilisations	26 117
261	Titres de participation	16 500
	TOTAL	45 417

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** ce rapport,
- **VOTER** les crédits anticipés précités.

M. MAILLET : Pour aller plus vite, Daniel, il faut savoir que sur les délibérations autres que sur les orientations budgétaires, toutes les sensibilités politiques au sein de la Commission ont voté pour. Si ça peut t'aider, pour résumer un peu, et pour éviter de lire les délibérations.

M. LACRAMPE : Je te remercie, cela va nous faire gagner du temps.

Le rapport sur le Budget de l'Eau - ouverture de crédits anticipés est adopté à l'unanimité.

3c - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT – OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPES

M. LABARTHE : L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation précise le montant et l'affectation de ces crédits.

Il s'agit d'opérations récurrentes qui se poursuivent et dont les premières tranches ont été réalisées en 2016.

Pour 2017, les montants de ces crédits qu'il vous est proposé de voter pour le budget de l'assainissement sont les suivants :

Article	Intitulé	Montant
2183	Matériel de bureau et informatique	370
261	Titres de participation	16 500
	TOTAL	16 870

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** ce rapport,
- **VOTER** les crédits anticipés précités.

Le rapport sur le Budget de l'Assainissement - ouverture de crédits anticipés est adopté à l'unanimité.

4 - FUSION DES INTERCOMMUNALITES – EVOLUTION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION – AJUSTEMENT DES TAUX COMMUNAUX

M. LACRAMPE : Par délibération en date du 16 mars 2017, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn, dans le droit fil des travaux et réunions de sensibilisation et d'information organisées avec le concours du Cabinet Stratégies Locales, a décidé de ne pas employer la méthode de lissage des taux des taxes ménages, et d'appliquer plutôt -pour que la pression fiscale demeure stable sur le territoire- la solution de l'ajustement des taux communaux au moment de la fusion.

Cette neutralisation, simple dans sa conception, pratique et immédiate, s'applique indistinctement, sans les désavantager, aux ménages, aux communes, à l'intercommunalité.

En effet, à partir du calcul des taux moyens pondérés de Taxe d'Habitation (9.85 %), de Taxe foncier Bâti (1.50 %), de Taxe Foncier Non Bâti (6.67 %), il est opéré un maintien des taux de fiscalité cumulés sur les ménages (commune + EPCI), le taux global d'imposition 2017 pour chaque taxe étant rigoureusement identique à celui pratiqué en 2016.

En même temps, l'excédent ou le déficit du produit fiscal de la commune, du fait de cette modification des taux, est compensé par l'ajustement de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes.

Le support d'information et d'aide à la décision de vote des taux de fiscalité ménages, joint à la présente délibération, démontre la faisabilité et la pertinence de la mécanique fiscale. Par ailleurs, bien évidemment, chaque commune conservera toujours l'intégralité de la dynamique des bases, et la faculté d'augmenter ou de baisser les taux ménages pour équilibrer utilement son budget.

Votre assemblée est invitée à :

- **CONFIRMER** le choix de la méthode d'ajustement des taux communaux au moment de la fusion,
- **VOTER**, à la majorité simple, l'attribution de compensation 2017 qui sera versée par la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn selon les modalités arrêtées dans la feuille de calcul ci-jointe, soit 5 074 525 €,
- **CONFIER** à Monsieur le Maire le soin de transmettre rapidement, pour centralisation et suite à donner, la présente délibération au Président de la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et de Vallées du Haut Béarn.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport sur la fusion des intercommunalités – évolution de l'attribution de compensation – ajustement des taux communaux est adopté à l'unanimité.

5 - AIDE ET INSCRIPTION A L'APPEL A INITIATIVES POUR LA BIODIVERSITE – PROJET D'AMENAGEMENT DE LA MIELLE

M. LABARTHE : Dans le sillage de la Loi pour la Reconquête de la Biodiversité promulguée le 8 août 2016, du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2016-2021 du bassin Adour-Garonne et dans le cadre du dixième programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, un appel à initiatives pour la biodiversité a été lancé. Il comporte trois volets d'action :

- 1/ Mise en oeuvre de chantiers participatifs pour former et sensibiliser la population à la biodiversité.
- 2 / Aménagements de restauration des trames vertes et bleues (TVB) en lien avec les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE).
- 3/ Travaux d'amélioration des habitats d'espèces menacées.

La Mielle est un affluent qui a la caractéristique de traverser le quartier Sainte-Marie, quartier situé au cœur de la ville, et de traverser un SPR (Secteur Patrimonial Remarquable). Les modifications hydrauliques de ces dix dernières années en amont de la ville font que les débits sur ce bras de rivière ne suffisent plus au transport des matières fines provoquant un envasement du lit mineur, envasement ayant des conséquences d'ordre écologique et esthétique.

Si autrefois un curage mécanique annuel était réalisé pour éliminer l'ensemble des végétaux et rouvrir le lit de la rivière, la Commune d'Oloron Sainte-Marie a su évoluer vers des actions plus douces. Aujourd'hui, cet entretien est réalisé en partenariat avec la section GMNF (Gestion des Milieux Naturels et de la Faune) du Lycée agricole de Soeix qui, manuellement, sélectionne les variétés. Après 6 ans d'intervention, les limites de cette politique d'entretien ont été relevées. La prolifération des iris persiste et referme progressivement le lit créant une asphyxie du milieu. Cet état est d'autant plus dommageable qu'il n'existe que sur cette section de la Mielle. De ce fait, il a été observé une rupture d'un corridor écologique initialement riche d'espèces telles que les truites Fario, les écrevisses à pattes blanches ainsi que les anguilles et autres odonates.

Avec pour objectif d'augmenter la vitesse hydraulique, il est envisagé de reconstituer des chicanes et goulets en génie végétal plus prononcés sur les bords de berges. Ainsi, le transport en aval des matériaux responsables de l'envasement sera favorisé. Parallèlement, des plantations d'arbustes ligneux serviront d'ombrage à la zone et à fixer les nouveaux ouvrages pour permettre d'améliorer l'habitat des insectes qui sont un des départs de la chaîne alimentaire aquatique et donc, d'une continuité écologique.

Un plan de communication à destination des Oloronais sera élaboré afin d'apporter une information sur les problématiques rencontrées en amont du projet, les solutions à mettre en oeuvre et les effets escomptés du projet. Enfin, il est envisagé la mise en place d'un dialogue pédagogique autour du projet.

Ce projet répond aux volets 1 et 2 de l'Appel à Initiatives Biodiversité de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Le plan prévisionnel de financement concernant l'aménagement de la Mielle peut s'établir comme suit :

Partie prenante	Taux de participation (%)	Montant (HT)
Agence de l'Eau Adour Garonne	80	8 000,00 €
Commune d'Oloron Sainte-Marie	20	2 000,00 €
Total	100	10 000,00 €

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier,
- **VALIDER** le dépôt d'une demande d'aide financière par Monsieur le Maire auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- **PRECISER** que la Commune préfinance la T.V.A.

On est dans la transition écologique. On ne s'occupe pas exclusivement d'entretenir le cours d'eau. On fait aussi des aménagements de façon à pouvoir restaurer des écosystèmes. Cela a un impact à la fois pédagogique et en même temps cela ouvre un chantier auquel on fait participer les élèves du Lycée Agricole. Tout cela est subventionné par l'Agence de l'Eau à hauteur de 80 %. La commune participe à 20 %. Le chantier revient à 10 000 €. Finalement, dans cette action, on est gagnant-gagnant.

M. UTHURRY : C'est bien qu'on en parle, c'est un sujet important. La Mielle a amené un certain nombre de difficultés en son temps. On a toujours hésité entre l'aménagement de la Mielle, la culture de la biodiversité et la vitesse de l'écoulement hydraulique. C'est un équilibre subtil à trouver pour éviter, même si l'écrêteur est rentré en fonction depuis, que ne se renouvellent les crues du passé.

M. LABARTHE : Tout à fait. Et en plus ce site va devenir un site pédagogique qui pourra servir peut-être au niveau des écoles.

M. LACRAMPE : Merci à l'un et à l'autre pour ces précisions. D'autres observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le rapport sur l'aide et l'inscription à l'appel à initiatives pour la biodiversité – projet d'aménagement de la Mielle est adopté à l'unanimité.

6 - PLAN HERITAGE 2024 – AMENAGEMENT DU PARCOURS SANTE DE SAINT-PEE

M. SERENA : Le Centre National pour le Développement du Sport, par le biais du plan Héritage 2024, encourage le développement d'équipements de proximité au service du sport pour tous, et aide les projets d'aménagement d'aire de fitness à hauteur de 50 % du montant subventionnable dans la limite d'un plafond de 25 000 € HT.

Le parcours santé de Saint-Pée, créé dans les années quatre-vingt, accueille un large public qui le fréquente pour diverses raisons : sorties familiales, activités sportives collectives ou individuelles, détente, découverte de la faune et de la flore locale. La fréquentation du parcours en fait un site propice aux actions de promotion des activités physiques et de bien-être.

Les agrès sportifs du parcours ont plus de trente ans et sont dégradés. Aussi, il est proposé d'installer des mobiles fixes d'entraînement physique de plein air. Ces mobiles répondront aux normes de sécurité en vigueur.

Le plan prévisionnel de financement peut s'établir comme suit :

Partie prenante	Taux de participation (%)	Montant (HT)
CNDS (*)	41	12 500,00 €
Commune d'Oloron Sainte-Marie	59	17 633,00 €
Total	100	30 133,00 €

(*) 50 % du montant subventionnable dans la limite d'un plafond de 25 000 € HT.

Par ailleurs, il est à noter que le présent projet pourrait bénéficier du Fonds de soutien à l'Investissement Public Local et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier,

- **VALIDER** le dépôt d'une demande d'aide financière par Monsieur le Maire auprès du CNDS,
- **PRECISER** que la Commune préfinance la T.V.A,
- **DECIDER** que la Commune se substituera au financeur dans la mesure où les financements sollicités ne seraient pas obtenus.

M. UTHURRY : La mare commence à être creusée, si j'ai bien compris, non ?

M. SERENA : Oui, c'est ça.

M. UTHURRY : Donc, on ne va pas la reboucher.

M. SERENA : Juste un petit mot pour m'excuser auprès d'Anne BARBET parce que cela fait plus de quatre mois que nous n'avons pas réuni la commission des sports. Tony MARQUES a créé son entreprise, il a donc moins de temps. Le mois prochain, on va en faire une et j'espère que Monsieur UTHURRY honorera de sa première présence cette commission.

M. UTHURRY : C'est vrai que je l'avais promis.

M. SERENA : Depuis trois ans, nous attendons votre présence avec impatience.

M. UTHURRY : Mais Mme BARBET me représente bien.

M. SERENA : Mais comme on parle de présence.

M. UTHURRY : Il faudra que vous travailliez un petit peu sur la proportionnalité des choses. Entre insulter un établissement scolaire et

M. LACRAMPE : Bernard, ne t'engage peut-être pas à participer à la prochaine si elle a lieu le mois prochain. Juste une précision, Pierre, c'est qu'en ce qui concerne le Centre National pour le Développement du Sport, sur la subvention de 12 500 € il y a déjà eu un accord de principe. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport sur le Plan Héritage 2024 est adopté à l'unanimité.

7 - SECURISATION DES ECOLES – APPEL A PROJETS FIPD

M. SERVAT : Dans le cadre du dispositif de lutte contre le terrorisme, le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de l'Intérieur ont fixé par une instruction commune les priorités d'emploi du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) pour des opérations de sécurisation des écoles.

C'est dans ce contexte que la Commune d'Oloron Sainte-Marie propose de :

- Renforcer la sécurité aux abords des écoles publiques oloronaises.
- Renforcer la sécurité des accès aux écoles.
- Permettre une meilleure identification et compréhension des dangers face aux risques terroristes des personnels encadrants des écoles.

Ces objectifs répondent à des besoins en termes de prévention du risque terroriste sur l'ensemble du territoire national et font écho aux préconisations du plan Vigipirate Rentrée 2016.

La Commune d'Oloron Sainte-Marie choisit de mettre en place pour les sept écoles publiques :

- des systèmes d'alarmes intrusion (distincts des alarmes incendies) ;
- un éclairage permettant une meilleure visibilité au niveau de l'entrée des écoles.

De manière plus spécifique, trois écoles rencontrent des problématiques d'agencement et ont besoin que soit installé un système de visiophone notamment afin de vérifier l'entrée des individus.

En outre, une école est particulièrement vulnérable au risque d'intrusion. Aussi, un muret d'une hauteur actuelle de 80 cm sera rehaussé à 2 mètres ainsi que son portail.

Le plan prévisionnel de financement peut s'établir comme suit :

Partie prenante	Taux de participation (%)	Montant (HT)
ETAT (FIPD)	50	10 190,00 €
Commune d'Oloron Sainte-Marie	50	10 190,00 €
Total	100	20 380,00 €

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier,
- **VALIDER** le dépôt d'une demande d'aide financière par Monsieur le Maire auprès des services de l'Etat,
- **PRECISER** que la Commune préfinance la T.V.A.

Mme GIRAUDON : Est-ce qu'on pourrait préciser le nom des écoles, s'il-vous-plaît ?

M. SERVAT : Pour le mur, c'est l'école Légugnon ; pour les visiophones, Navarrot , Prévert et Labarraque, et révision des portails dans toutes les écoles.

Mme GASTON : C'est vrai que le portail électrique à Légugnon ne faisait pas grand-chose.

Le rapport sur la sécurisation des écoles est adopté à l'unanimité.

8 - AVENANT A LA CONVENTION TEP-CV

M. LABARTHE : le 29 février 2016, votre assemblée a adopté une délibération portant sur la convention financière Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. Pour rappel, la convention a été signée le 12 mai 2016 et vient appuyer le financement de deux actions bénéficiant du Fonds de Financement de la Transition Energétique :

- La réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux et l'espace public.
- L'augmentation de la part d'énergie renouvelable par la mise en place de panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur les toits de bâtiments communaux.

Tableau récapitulatif de la première enveloppe :

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Action 1 <i>Programme pluriannuel d'économies d'énergie dans les bâtiments communaux</i>	200 000 €	Programme TEPCV (52%) Conseil régional d'Aquitaine (12%)	500 000 € 120 237 €
Action 2 <i>Production d'électricité par générateur Photovoltaïque et maintien de l'énergie en autoconsommation</i>	770 000 €	Autofinancement (36%)	349 763 €

Les services de l'Etat, animateurs des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte, ont interrogé les TEP-CV pour connaître leurs intentions de projets dans le sillage de leur politique en matière de transition énergétique.

Dans la dynamique d'appuyer et de renforcer des actions relevant de la politique communale en matière de transport, la Commune d'Oloron Sainte-Marie propose un avenant à la Convention TEP-CV portant sur la mobilité.

Partant du constat que les transports représentent 22 % de la consommation d'énergie du Piémont Oloronais, 23 % des gaz à effet de serre et 9 % des émissions de particules (source AIRAQ), la Commune d'Oloron Sainte-Marie a initié une stratégie en matière de mobilité propre afin de diminuer les consommations et ainsi les émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques. Cette stratégie a pour partie été déclinée dans le cadrage de la Politique Transport de la Ville d'Oloron Sainte-Marie présentée et adoptée lors du conseil municipal du 20 décembre 2016.

S'agissant d'actions en termes d'exemplarité, la commune a fait évoluer sa flotte de véhicules, avec l'acquisition de véhicules électriques dont le premier a été acquis en 2005. En outre, en partenariat avec le SDEPA (Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques), deux bornes de recharge électriques ont été installées en 2016.

On note l'amélioration des reports modaux, notamment sur les courts trajets, grâce à la mise en place d'une navette gratuite. Pour renforcer son dispositif, la commune a mis en œuvre au 1^{er} janvier 2017, une deuxième navette permettant l'augmentation des fréquences sur trois lignes.

La Commune d'Oloron Sainte-Marie poursuivra une stratégie pour le développement de la mobilité propre en :

- augmentant le nombre de véhicules à faibles émissions ;
- augmentant le nombre de bornes de recharge électriques sur le territoire ;
- augmentant la mobilité douce, avec un plan déplacement vélo ;
- augmentant les reports modaux.

Cette action, appelée action 3, est estimée à 212 000 € HT.

Tableau récapitulatif de la seconde enveloppe :

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Action 3 : « Plan de développement de la mobilité propre » <i>Acquisition de 2 véhicules électriques</i> <i>Acquisition de 4 bornes de recharges rapides</i> <i>Mise en place du plan déplacement vélo</i> <i>Aménagement aire de covoiturage</i>	212 000 €	Autofinancement (20 %) Bonus écologique (5,66%) Subvention TEPCV (74,34 %)	42 400 € 12 000 € 157 600 €
TOTAL HT	212 000 €	TOTAL HT	212 000 €

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention TEP-CV,
- **PRECISER** que la Commune préfinance la T.V.A,
- **S'ENGAGER** à ne pas dépasser le taux maximum de 80 % de subventions en cas de financements complémentaires.

M. BAREILLE : Une question précise qui appelle une réponse précise qui va nous faire gagner du temps sur les questions d'actualité. Je lis « panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur les toits des bâtiments communaux ». Pourquoi, lors des débats préalables que nous avons eus dans les délibérations qui ont été soumises, chaque fois, Monsieur le Maire a dit qu'il n'y aurait pas de revente, que c'était de l'autoconsommation. Lors des vœux, il a indiqué que l'énergie serait revendue car la Ville doit gagner de l'argent.

Dans le bulletin municipal qui a suivi, on a pu lire que l'énergie produite par la ville serait revendue. Lors d'un échange à travers la presse, la chargée de mission a déclaré qu'il y aurait de la revente d'énergie. Puis Monsieur LUCBEREILH le lendemain a mis un point final dans la presse en indiquant qu'il n'y aurait pas de revente d'énergie et que toute l'énergie sera consommée par la ville.

Donc j'ai posé une question d'actualité à ce sujet et une fois pour toutes nous voudrions savoir si c'est de l'autoconsommation ou si cela va être destiné à de la revente.

M. LACRAMPE : J'allais te le dire mais tu vois, tu es un impatient, Robert. Tu n'as même pas pu attendre la question d'actualité. La réponse que je pense pouvoir faire, c'est que l'objectif, et j'espère ne pas trahir la pensée du Maire en la matière, l'objectif c'est de produire pour notre propre consommation. Ce n'est pas au départ un souhait de produire de l'électricité pour réaliser une vente. A présent, si j'ai bien compris aussi, dans ce genre d'opération il y a quasiment systématiquement ou encore très souvent un excédent. Quid de cet excédent ? Deux possibilités : ou bien on le stocke dans des batteries adaptées, je ne suis pas un spécialiste comme toi, mais en tout cas ce qui nécessite, ce n'est pas la peine de lever les yeux au ciel.....

M. BAREILLE : Mais on en rêve d'avoir cela.

M. LACRAMPE : Cela coûte horriblement cher et ce n'est pas possible, on est bien d'accord là-dessus ?

M. BAREILLE : On est d'accord.

M. LACRAMPE : On est d'accord là-dessus ou alors on n'utilise pas le terme de revendre parce que ce n'est pas l'objectif, ce n'est pas la préoccupation, on essaie de valoriser cet excédent et c'est certainement ce qui a été expliqué dans ces articles.

M. BAREILLE : Monsieur LUCBEREILH, je le cite, dit : « toute énergie produite ». Nous y reviendrons dans la question d'actualité si vous voulez alors. Nous ne voterons pas cette délibération si on n'est pas plus clair que cela.

M. LACRAMPE : On y reviendra dans la question d'actualité à la fin. Soyons rigoureux.

M. BAREILLE : En matière d'énergie, il faut être clair.

M. UTHURRY : Sur l'avenant, tout ce qui concourt à réduire l'utilisation des énergies fossiles et encourager l'utilisation des énergies renouvelables c'est effectivement un atout pour l'amélioration environnementale d'une manière générale. Je n'imagine pas comment on puisse sur l'école Pondeilh par exemple la chauffer directement avec l'énergie. On n'a pas les systèmes techniques, on appelle cela les batteries du futur parce qu'elles n'existent pas maintenant. Il y a un process qui se met en place pas loin d'ici sur le bassin de Lacq avec Hydro-Québec pour essayer de stocker l'énergie ; c'est l'enjeu du 21^{ème} siècle. Maintenant, on prend de l'énergie, on la met dans les réseaux et peut-être qu'avec la vente de cette énergie, Robert, on pourrait chauffer l'équivalent d'un bâtiment comme Pondeilh. C'est ça l'autonomie, pour l'instant, ce n'est pas autre chose. Monsieur ROSENTHAL, vous êtes technicien ? Je ne dis pas de bêtise, je crois ?

M. ROSENTHAL : Non, non, tout le projet comme il vient d'être dit, c'est pour être utilisé en autoconsommation et on sait très bien que dans cette technique il peut y avoir des moments avec de l'excédent, on ne va pas le laisser perdre.

M. BAREILLE : Mais si on couvre le toit de l'Ecole de Pondeilh, il y a des vacances scolaires qui sont beaucoup au moment où il y a le plus de soleil, il y a des week-ends. A ces époques-là, quand il y a du soleil, ce n'est pas le moment où on a besoin de chauffer l'école. Et c'est la question d'actualité. Cela veut dire que si l'on couvre la totalité d'une toiture, ce n'est pas pour les besoins de l'école, car pour ces besoins-là, il faut quelques panneaux. Sauf que là on veut faire payer la toiture par des panneaux intégrés parce que c'est la condition et que là on est largement au-delà des besoins de l'école. Ce que l'on veut, c'est faire payer la toiture, sauf qu'il y a des conséquences derrière, on en reparlera, mais enfin on n'y passera pas la nuit non plus.

M. LACRAMPE : De toute façon, quand je te disais tout à l'heure que tu avais été impatient c'est que l'Ecole de Pondeilh à laquelle tu fais référence n'est pas dans la convention TEP-CV.

M. BAREILLE : Ah, d'accord.

M. LACRAMPE : Je voulais te l'expliquer mais tu ne m'en as pas laissé le temps.

M. UTHURRY : Peu importe que cela soit Pondeilh. Moi, je voudrais expliquer un petit peu notre vote. D'abord, on ne sait pas où on en est sur les actions 1 et 2.

Je suis bien conscient que la Région accompagne assez massivement ce type d'investissement, même si ça n'est que 12 %. La dernière fois, nous nous étions abstenus sur la délibération parce que d'une part nous trouvions que les politiques d'aménagement de la ville, il faudra un jour que vous nous disiez où on en est du côté du lotissement de Soeix, n'étaient pas à la hauteur des enjeux que vous prétendez viser à travers cette délibération. Nous nous étions abstenus pour cette raison mais aussi pour la charge résiduelle qui nous paraît conséquente pour la Ville quand même, plus de 400 000 euros sur le total. Et moi si j'aurais tendance à regarder avec sympathie tout ce qui relève du report modal et de l'intermodalité, de la diminution du nombre de voitures, d'un usage qui sera forcément différent à l'avenir, je regarde cela honnêtement et avec intérêt, mais on ne peut pas voter pour un avenant à une délibération pour laquelle on s'était abstenus.

Mme GASTON : Vous nous dites que ce ne sont pas des écoles mais vous avez arrêté les bâtiments communaux ?

M. LABARTHE : Non, cela concerne uniquement l'action 3.

M. UTHURRY : Oui mais la rénovation énergétique cela commence en général par ce qui est le plus consommé en termes d'énergie, c'est dans nos maisons et dans l'habitat. Il me semble que prioritairement il y a une politique qui a été tracée sur l'amélioration de l'habitat, c'est-à-dire les aides et les encouragements à la rénovation de l'habitat, qui sont les sources de dépenses énergétiques et en plus amènent la précarisation dans les foyers et spécialement dans nos villes moyennes et petites, avec 500 ou 600 logements vacants à OLORON, avec 5 000 à PAU, qui sont tous des passoires énergétiques qu'il convient d'aménager mais que les gens, pour autant qu'ils soient propriétaires de plusieurs de ces immeubles, n'en ont pas les moyens. Cela me paraît être la priorité des priorités. Le reste n'est pas à jeter à la poubelle, encore faut-il que cela s'accommode avec une politique d'aménagement qui soit économe du foncier. C'était l'objet de notre attention et cela justifie notre abstention.

M. LABARTHE : Là on est dans la transition énergétique. On va se mettre dans un groupe de communes dans la même situation où il y aura le plan climat énergie territorial. C'est quoi ? C'est 30 % de gaz à effet de serre en moins, c'est 30 % d'économies et c'est quasiment 30 % de nouvelles énergies. Lorsqu'on parle par exemple de l'acquisition de véhicules, c'est cela. Aujourd'hui, on est en train de voter cet avenant.

Mme LE MOIGNIC : Au niveau des maisons, cela a déjà été mis en place. Auparavant, il n'y avait que l'opération façades ; maintenant, on a étendu à tout ce qui est énergétique, isolation. Au niveau des aides de la Mairie, cela a déjà été mis en place.

M. UTHURRY : Au niveau des aides de la Mairie ? Donnez-moi le chiffre que met la Mairie sur la rénovation énergétique à OLORON ? Non, il y a des dispositifs nationaux et régionaux d'ailleurs qui existent et je vous invite à les utiliser.

M. BAREILLE : Tout à fait. Je ne peux qu'appuyer et notre préoccupation unanime et l'intervention précise de Bernard UTHURRY puisque, le 15 dernier, lors d'un colloque que j'ai eu l'honneur, l'avantage et la responsabilité d'animer, le Président de l'ADEME lui-même s'est particulièrement alarmé du fait qu'on ne soit même pas à la moitié des objectifs annuels qui étaient de 500 000 logements à rénover. C'était l'objectif depuis trois ans et il va être augmenté cette année. Je ne me permettrai pas de répéter les termes qu'il utilise c'est-à-dire que l'on agite des objectifs sur lesquels on ne s'est pas sérieusement engagés. Hors, la seule énergie valable aujourd'hui, c'est celle qui ne sera pas consommée grâce à ces questions.

M. LABARTHE : A ce niveau-là, on ne maîtrise pas. Aujourd'hui, on fait passer l'information.

M. BAREILLE : Oui mais il faut mettre des sous parce qu'on peut fixer des objectifs là-haut.

M. LABARTHE : Aujourd'hui, on est en train de débattre sur les sujets qui touchent notre collectivité. Ensuite, il y a le particulier, je suis d'accord avec toi, où il y a un effort à faire. Ce sont deux choses bien différentes.

M. BAREILLE : Oui mais l'argent de la ville ne peut pas être utilisé deux fois. Si on le met là, il y a, je le rappelle, plus de 2 000 Oloronais puisqu'on est à 20 % de la population, qui n'accèdent pas au chauffage ou qui n'accèdent pas normalement à l'énergie. Et la vice-présidente du CCAS ici présente peut le dire. En gros, je ne force pas le trait, sur 10, 15, 20 demandes d'aides que nous avons par mois, il y en a 80 % qui sont pour de l'énergie, pas pour des factures impayées, pour des factures que les personnes ne sont pas en capacité de payer. Nous sommes au bout du rouleau au niveau de ces aides avec l'incidence qu'il y a par rapport au rachat d'énergie, parce que cela se fait, d'où le lien que je fais qui pose question. Pas par rapport à la production d'énergie renouvelable, il faut le faire, mais le dispositif de rachat, on le fait payer par les plus pauvres. On fait payer les panneaux solaires par ceux qui ne peuvent plus allumer leur chauffage et qui, quelquefois aujourd'hui, c'est un fait nouveau, vont ouvrir un contrat simplement pour la période d'hiver. 12 millions de personnes, 20 % de la population. Faites le calcul à OLORON où on en est.

M. LABARTHE : Je veux dire juste un mot, par rapport à ce que tu viens de dire. Tout simplement, il faut savoir, qu'à partir du 31 décembre 2018, les intercommunalités seront obligées d'adhérer au plan climat énergie territorial. Ce plan, justement, comprend tout ce que tu viens de dire. Ce ne sera pas à la commune mais à l'intercommunalité de le mettre en place, en travail direct avec la Région.

M. UTHURRY : Oui bien sûr, c'est cohérent.

M. LABARTHE : Ce qui est vrai pour OLORON, sera vrai pour les communes des vallées et pour tout le monde.

M. UTHURRY : Cohérent, cela veut dire qu'il faut en même temps ne pas disperser l'habitat. Il ne faut pas supprimer les abattements aux pauvres gens qui habitent dans ces lieux-là, il faut être cohérent.

M. LACRAMPE : On est bien d'accord que ce rapport n° 8, la première page, c'était un récapitulatif de la première enveloppe. Le deuxième avenant que l'on doit voter ce soir – action 3- c'était acquisition de véhicules électriques, de bornes de recharges rapides, mise en place du plan déplacement vélo et aménagement aire de covoiturage.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 8 abstentions (M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET), adopte le rapport sur l'avenant à la convention TEP-CV.

9A - PROJETS PRÉSENTÉS DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2017 ET DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIL) 2017

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE SOLIDAIRE MAITE RICHIER

Mme DEL PIANTA : En 2016, la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques a encouragé deux projets oloronais en leur attribuant une aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, la DETR, créée par la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 et intervenant en faveur de projets favorisant le maintien ou le développement des services publics en milieu rural. Il s'agit de l'aménagement de la salle d'escalade Edouard Louis phase 2 et de la rénovation du sol du gymnase Robert Scohy.

Trois autres projets ont également bénéficié du soutien financier de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL) : l'aménagement de l'esplanade du IV Septembre, l'aménagement de la toiture de l'école de Pondeilh et le programme pluriannuel de mise aux normes et d'accessibilité des bâtiments communaux.

En effet, en 2016, afin de relancer l'investissement public local, le Gouvernement a créé un fonds de soutien à l'investissement des communes et de leur groupement d'un montant d'un milliard d'euros. L'objectif du FSIL était d'aider dans la réalisation de travaux et de projets directement liés à la vie quotidienne et à la rénovation des équipements et bâtiments publics. En 2017, le FSIL est reconduit.

Il est rappelé que le Fonds de soutien à l'investissement public local peut se cumuler à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Aussi la Commune d'Oloron Sainte-Marie propose à l'avis des services de l'Etat sept projets dont six sont éligibles au FSIL et l'ensemble à la DETR.

Pour chaque projet, c'est un taux maximal qui est sollicité.

Enfin, des demandes d'aide seront déposées auprès du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques pour ces projets. En effet, le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques a élaboré et mettra en application son « nouveau modèle départemental » en 2017.

Le premier projet présenté est l'aménagement de l'Espace solidaire Maïté Richier

Objectifs poursuivis :

Améliorer l'accueil des publics bénéficiaires des actions de la Croix-Rouge.
Contribuer au développement d'activités liées à l'accompagnement de personnes dites « fragiles » (accueil Alzheimer).
Améliorer l'identification des actions d'accompagnement des publics en situation de précarité en hébergeant les associations solidaires dans un même espace.

Nature du projet :

Il s'agit de d'aménager l'Unité Locale de la Croix-Rouge au sein de l'espace de solidarité MAITE RICHIER dont une partie est déjà occupée par le CODDA. Un local de plain-pied d'environ 400 mètres carrés sera aménagé. Le lieu abritera une zone de réception du public, un bureau d'accueil-écoute, deux bureaux pour les bénévoles et les élus, une salle de formation polyvalente, une zone pour le Bric à Brac et pour la vesti-boutique, une salle de stockage avec un coin atelier, une zone HRDA (Halte Répit Détente Alzheimer) composée d'une salle avec un jardinet attenant, une kitchenette et des sanitaires privés et publics.

Montant total HT : 350 080,00 €

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier,
- **VALIDER** le dépôt des dossiers auprès des services de l'Etat et du Département,
- **PRECISER** que la Commune préfinance la T.V.A,

- **S'ENGAGER** à ne pas dépasser le taux maximum de 80 % de subventions en cas de financements complémentaires.

M. LACRAMPE : Dernière petite précision concernant ce projet. En plus des subventionnements traditionnels, il a été fléché dans le contrat de ruralité pour l'enjeu qu'il représentait également en termes de solidarité au niveau du territoire. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport sur l'aménagement de l'espace solidaire Maité Richier est adopté à l'unanimité.

9B - PROJETS PRESENTÉS DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2017 ET DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIL) 2017

AMENAGEMENT D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION A OLORON SAINTE-MARIE

M. DALL'ACQUA : En 2016, la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques a encouragé deux projets oloronais en leur attribuant une aide au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux, la DETR, créée par la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 et intervenant en faveur de projets favorisant le maintien ou le développement des services publics en milieu rural. Il s'agit de l'aménagement de la salle d'escalade Edouard Louis phase 2 et de la rénovation du sol du gymnase Robert Scohy.

Trois autres projets ont également bénéficié du soutien financier de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL) : l'aménagement de l'esplanade du IV Septembre, l'aménagement de la toiture de l'école de Pondeilh et le programme pluriannuel de mise aux normes et d'accessibilité des bâtiments communaux.

En effet, en 2016, afin de relancer l'investissement public local, le Gouvernement a créé un fonds de soutien à l'investissement des communes et de leur groupement d'un montant d'un milliard d'euros. L'objectif du FSIL était d'aider dans la réalisation de travaux et de projets directement liés à la vie quotidienne et à la rénovation des équipements et bâtiments publics. En 2017, le FSIL est reconduit.

Il est rappelé que le Fonds de soutien à l'investissement public local peut se cumuler à la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux.

Aussi la Commune d'Oloron Sainte-Marie propose à l'avis des services de l'Etat sept projets dont six sont éligibles au FSIL et l'ensemble à la DETR.

Pour chaque projet, c'est un taux maximal qui est sollicité.

Enfin, des demandes d'aide seront déposées auprès du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques pour ces projets. En effet, le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques a élaboré et mettra en application son « nouveau modèle départemental » en 2017.

Le deuxième projet présenté est l'aménagement d'un système de vidéoprotection à Oloron Sainte-Marie

Objectifs poursuivis :

Limiter, prévenir, dissuader les phénomènes de vols, de cambriolages, d'incivilités, d'agressions, de regroupements de personnes exposées à la délinquance, de destruction et de dégradations de biens.

Renforcer le sentiment de sécurité.

Faciliter le travail d'investigation des forces de l'ordre (Gendarmerie et Douane).

Nature du projet :

Il s'agit de l'acquisition d'un système pouvant couvrir 7 flux routiers, 8 zones identifiées, en concertation avec la Gendarmerie et la Douane, comme étant sensibles ainsi que de l'acquisition d'une caméra dite « nomade » pouvant couvrir, notamment, les manifestations saisonnières.

Montant total HT : 100 000,00 €

Ce projet pourra bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier,
- **VALIDER** le dépôt des dossiers auprès des services de l'Etat et du Département,
- **PRECISER** que la Commune préfinance la T.V.A,
- **S'ENGAGER** à ne pas dépasser le taux maximum de 80 % de subventions en cas de financements complémentaires.

M. MAILLET : Je voudrais intervenir sur cette délibération. Tout d'abord, dans le corps de la délibération, je trouve dommage que l'on ne se soit pas appuyé sur le CLSPD. Je me renseigne ce soir parce que la commission de sécurité ne s'est pas réunie depuis longtemps. Est-ce qu'un CLSPD s'est réuni durant lequel cette demande a été validée ?

M. LACRAMPE : C'est un sujet que l'on a souvent évoqué.

M. DALL'ACQUA : Le sujet a été évoqué en CLSPD mais cela remonte déjà à plus d'un an et demi.

Mme DEL PIANTA : Non, la dernière réunion remonte à trois – quatre mois et le CLSPD n'était pas contre ce projet.

M. ADAM : Je peux répondre à votre question ?

M. MAILLET : On m'a répondu. Je termine mon intervention et vous écouterai après. Non, je voulais savoir si le CLSPD a approuvé ce projet d'inscrire la vidéo-protection, il doit y avoir un procès-verbal. Le constat que je peux faire avec Marie-Lyse GASTON, c'est que nous avons entendu ce que nous a reproché Michel ADAM durant notre mandat, à savoir de ne pas avoir ouvert le CLSPD à l'opposition lorsque nous étions aux affaires. Je le regrette et j'avais cru comprendre que vous vous étiez attaqués à cette question et que, pour faire mieux que ce que nous avons fait, vous aviez créé ce que l'on appelle une commission de sécurité qui n'existait pas. Désignés par l'ensemble de notre minorité, nous avons décidé avec Marie-Lyse GASTON, avec grand plaisir, de participer à cette commission de sécurité. Nous avons déjà eu des échanges, lors de réunions, sur la fourrière, la police municipale. Malheureusement, la dernière fois, que nous avons été convoqués, nous n'y sommes pas allés volontairement parce que c'était la veille d'un Conseil Municipal. On nous demandait de venir participer à une commission de sécurité sur un sujet qui allait être voté le lendemain en Conseil Municipal. Par contre, chaque autre fois que nous y avons été convoqués, nous avons honoré de notre présence cette commission. C'est d'autant plus facile que sur la sécurité, et je le dis très sincèrement, il faut être extrêmement humble. Toutes les idées qui tournent autour de la table doivent être mesurées, analysées et le cas échéant alimenter l'action publique. Vous le faites ici, vous prenez la décision politique de mettre en place la vidéo-protection. Ceci dit, pour éliminer toute pensée que nous nous sommes fait écarté du débat, je crois qu'il aurait été judicieux de nous inviter et nous aurions pu débattre et éviter une intervention ce soir. Rassurez-vous, je ne vais pas parler longtemps ce soir. Sur la délibération, on a déjà débattu de ce sujet de la vidéo-protection. On n'a jamais caché notre réticence à utiliser ce mode-là de protection. Pourquoi ? Parce que l'actualité malheureusement, et Mme GIRAUDON vient de me le glisser, nous donne absolument raison. La Ville de LONDRES, qui est la ville en Europe qui est la plus dotée de caméras, pour la deuxième fois de son histoire, subit une agression d'une telle violence.

M. ROSENTHAL : Mais ce n'est pas la faute des caméras.

M. BAREILLE : Non, mais elles n'ont rien empêché non plus.

M. MAILLET : Vous décidez aujourd'hui de mettre en place un système de vidéo-surveillance. J'ai regardé la nature du projet. Effectivement, quand on décide de mettre quelque chose qui est une action politique forte dans un mandat, vis-à-vis

de la population, il aurait quand même été intéressant de pouvoir étoffer un peu cette délibération sur tout ce que vous avez pu collecter au sein de vos réunions de quartiers, les uns, les autres, de pouvoir collecter toutes les informations qui vous ont été remontées et de nous proposer ensemble que nous adoptions des points ou des besoins qui sont donnés par notre population. Or, quand je regarde cette nature du projet, qu'est-ce que j'y lis ? Il s'agit de l'acquisition d'un système pouvant couvrir 7 flux routiers. Dans cette première affirmation, je suis un peu inquiet. La vidéo-protection, et c'est une question que je vous pose, vous la mettez en place pour contrôler des flux routiers ou plutôt pour venir en aide à la sécurité publique ?

M. ADAM : Concernant les choix des sites, cela s'est fait suite à la consultation d'une spécialiste au niveau de la Gendarmerie Nationale qui les a établis. Ne nous trompons pas sur la notion de flux routiers. C'est très bien expliqué dans cette étude : il y a aujourd'hui un souci d'arrivées d'activités extérieures. Bien souvent, quand il s'agit de délits importants, c'est sur la base de personnes qui viennent de l'extérieur et c'est donc pour eux un outil dans le cadre de leur enquête. Après, ces débats sur le bien-fondé ou non, etc, ils sont sans fin et tout le monde va trouver les bons arguments pour dire que c'est très bien ou que ce n'est pas bien du tout.

Puisque j'ai la parole, au sujet du CLSPD, je voudrais quand même vous rappeler que l'on a passé beaucoup de temps, dans un mandat précédent, à vous demander des comptes rendus. Systématiquement, vous nous avez répondu que cela n'était pas possible pour des raisons de confidentialité.

M. LACRAMPE : Il faut l'accord du Procureur.

M. ADAM : Voilà, c'est ça. C'est sous l'accord du Procureur de la République. Nous avons fait un autre choix. Certes, vous n'êtes pas membre du CLSPD mais nous avons décidé, par rapport à la Commission de Sécurité, on allait donner les informations puisqu'on fait confiance aux élus sur l'aspect confidentiel.

M. MAILLET : Pour le coup, cela ne s'est pas traduit par des actes.

M. ADAM : Oui vous êtes un exemple en la matière. Sur le fait que l'on ait eu des réunions la veille, la dernière fois, j'en ai la totale responsabilité puisque malheureusement je ne maîtrise pas toujours mon planning et je pense que c'est comme tout le monde. Ceci étant, on a quand même un exemple, et c'était déjà arrivé la fois précédente, où on avait eu une réunion la veille, et grâce à la réactivité des Services, la délibération, sur votre remarque, avait été modifiée. Donc, je crois que l'on essaye de faire le maximum pour répondre aux besoins. Quand je vois comment cela s'est passé avant, je ne suis pas sûr que l'on ait là aussi des leçons à recevoir.

M. MAILLET : Je vais continuer mon propos. Donc, la concertation avec la gendarmerie est la bonne. Sur le volet gendarmerie, il n'y aura pas de débat. Leur responsabilité, c'est comme la vôtre, c'est la responsabilité de la sécurité publique. Par contre, en ce qui concerne les Douanes, leurs missions ne sont

absolument pas celles de la Gendarmerie. Que les Services des Douanes utilisent la vidéo-surveillance, cela ne me pose aucun problème. Ils peuvent le faire sur réquisition du Procureur mais que cela fasse partie de cette délibération pour donner en quelque sorte les raisons ou plutôt pour justifier que l'on mette en place une vidéo-surveillance me paraît un petit peu abusif. L'idée de la caméra dite nomade, même si nous ne sommes pas pour la vidéo-surveillance, c'est une bonne idée parce que le fait de mettre la vidéo-surveillance fixe ne fait que déplacer le problème de l'incivilité.

Par contre, il y a un grand absent. Vous avez la responsabilité de la sécurité des abonnés du Service de l'Eau et de l'Assainissement. Nous avons des points de captage à l'intérieur du territoire et ces points de captage aujourd'hui, et je le dis, compte tenu du risque de terrorisme, compte tenu du risque de malveillance qu'il peut y avoir au sein d'un territoire, c'était quand même quelque chose qu'il aurait été intéressant d'intégrer dans le besoin de votre vidéo-surveillance.

J'arrête là mon propos. Vous avez compris que malgré cela vous n'avez pas réussi à me convaincre et nous voterons contre cette délibération en grande partie sur ce manque d'ouverture par rapport à la discussion sur ce sujet.

M. DALL'ACQUA : Vous êtes arrivé dans l'équipe de l'opposition en cours de mandat. Il faut savoir que cette idée de vidéo-surveillance n'est pas nouvelle. On en a parlé plus d'une fois ; on a rencontré plusieurs fois les responsables de la Gendarmerie Nationale avec qui nous en avons parlé. Y ont été associées les Douanes. Par exemple, lorsqu'on a un go fast qui traverse la Vallée d'Aspe, il y a la Gendarmerie, il y a les Douanes et il y a encore d'autres dispositifs et si on pouvait en avoir d'autres, on les ajouterait.

M. MAILLET : Lesquels par exemple vous rajouteriez ?

M. DALL'ACQUA : Je ne sais pas, si j'avais l'occasion d'en rajouter, j'en rajouterai.

M. MAILLET : Lesquels ?

M. DALL'ACQUA : Je ne sais pas, l'armée, les parachutistes, pourquoi pas ? La question qui se pose c'est la sécurité.

M. LACRAMPE : Vous avez dit, il y a quelques instants, Monsieur MAILLET, que toutes les idées qui étaient échangées autour de la table étaient bonnes à prendre.

M. BAREILLE : Oui mais on peut les discuter.

M. UTHURRY : Toute l'ambiguïté des délibérations de ce type-là, pour sortir un peu du schéma avant, après, avant c'était mieux, après ce sera mieux ...

M. DALL'ACQUA : Oui mais on n'a pas pu en parler avant.

M. MAILLET : Oui mais vous avez été mis en place pour faire mieux, ne l'oubliez jamais.

M. DALL'ACQUA : On n'a pas pu en parler avant que vous n'arriviez. On en avait déjà parlé, vous avez pris le train en marche, il se trouve que l'actualité a accéléré les choses puisqu'on en a tous parlé. Aujourd'hui, oui, on prend les devants et ce sera mis en place, et pas que sur une année, on essaiera justement d'étoffer le dispositif.

M. UTHURRY : La difficulté pour nous tous c'est de voter en bloc des délibérations qui contiennent des problèmes aussi diversifiés que ceux-là. Sur tout le reste, pour obtenir des crédits de la DDTR je vote oui, pour la vidéo-surveillance, je vote non. Pourquoi ? Ce n'est pas le fait que l'idée est nouvelle ou pas, c'est qu'elle n'est pas bonne tout simplement. Sur la Promenade des Anglais à Nice, les caméras de vidéo-surveillance n'ont pas évité que ce camion tue toutes ces personnes.

M. BAREILLE : Et pourtant, elles l'avaient vu.

M. UTHURRY : Cela ne sert à rien. Si la ville d'OLORON doit payer avec des fonds d'Etat des voitures pour arrêter des go-fast, ce n'est pas à elle à le faire. Les go-fast, on peut les camériser sur des axes nationaux.

M. ROSENTHAL : Le principal intérêt de ce système, effectivement cela n'empêche pas l'action qui va se faire, mais cela permet d'identifier et de retrouver.

M. UTHURRY : On peut toujours mettre derrière les caméras une équipe de gens qui analysent les images, toute la journée dans un cadre légal, partout où cela s'est fait, que ce soit à Nice, cela s'est transformé globalement pour attraper les véhicules en stationnement illégal.

M. DALL'ACQUA : On n'en est pas là.

M. ADAM : Les limitations de vitesse, dans les villes et sur les routes, n'empêchent pas les morts sur les routes. Pour moi, c'est un peu la même chose. C'est une décision qui est prise mais on ne met pas un coup d'arrêt global.

M. LACRAMPE : Je préfère l'argument que tu viens de développer, Bernard, qui est conforme à celui que j'ai donné tout à l'heure en réponse à l'observation de Patrick. C'était un sujet qui avait été débattu à x reprises et je préfère l'argument que tu viens de donner parce qu'il est cohérent avec celui que vous avez été amenés à avancer à plusieurs reprises.

Quand Patrick dit que c'était un manque de concertation, cela ressemble un peu à un prétexte. Cela a été largement débattu et cela a été dit. Tu donnais comme exemple Londres ; bien sûr que la vidéo-surveillance ne va jamais empêcher la réalisation de l'acte a fortiori celui dont on parle, mais on entend tous les uns et

les autres, et pratiquement tous les jours à la télé, que telle affaire a été identifiée grâce à des caméras. On peut ne pas être d'accord là-dessus.

Mme NAVARRO : J'ajouterai juste que si cela peut éviter à des jeunes de se faire taper sur OLORON, l'actualité aussi l'a montré, je pense que cela vaut le coup de le faire.

M. UTHURRY : Combien allez-vous mettre de caméras de surveillance ?

Mme NAVARRO : Le fait qu'ils puissent avoir peur d'être identifiés, rien que ça...

M. UTHURRY : Mais ils n'iront pas à la Sous-Préfecture, ils iront au stade ...

M. SERENA : Monsieur UTHURRY, le soir de Noël, j'ai vu un jeune se faire démonter. On est venu me voir pour savoir si j'avais bien reconnu l'assaillant. Je l'ai affirmé. Lui a affirmé que ce n'était pas lui. C'était ma parole contre la sienne. S'il y avait eu la vidéo peut-être qu'on l'aurait identifié. Ce que j'ai vu ce soir-là, je peux vous dire que je me croyais dans un film.

M. MAILLET : Vous avez été entendu par la Gendarmerie alors ?

M. SERENA : Oui, ils sont venus me voir.

M. MAILLET : D'accord, c'est bon à savoir.

M. LACRAMPE : Cet échange était intéressant. D'autres observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 8 voix contre (M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET), adopte le rapport sur l'aménagement d'un système de vidéo-protection.

9C - PROJETS PRESENTÉS DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2017 ET DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIL) 2017

AMENAGEMENT DU PARCOURS SANTE DE SAINT-PEE

M. SERENA : En 2016, la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques a encouragé deux projets oloronais en leur attribuant une aide au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, la DETR, créée par la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 et intervenant en faveur de projets favorisant le maintien ou le développement des services publics en milieu rural. Il s'agit de

l'aménagement de la salle d'escalade Edouard Louis phase 2 et de la rénovation du sol du gymnase Robert Scohy.

Trois autres projets ont également bénéficié du soutien financier de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL) : l'aménagement de l'esplanade du IV Septembre, l'aménagement de la toiture de l'école de Pondeilh et le programme pluriannuel de mise aux normes et d'accessibilité des bâtiments communaux.

En effet, en 2016, afin de relancer l'investissement public local, le Gouvernement a créé un fonds de soutien à l'investissement des communes et de leur groupement d'un montant d'un milliard d'euros. L'objectif du FSIL était d'aider dans la réalisation de travaux et de projets directement liés à la vie quotidienne et à la rénovation des équipements et bâtiments publics. En 2017, le FSIL est reconduit.

Il est rappelé que le Fonds de soutien à l'investissement public local peut se cumuler à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Aussi la Commune d'Oloron Sainte-Marie propose à l'avis des services de l'Etat sept projets dont six sont éligibles au FSIL et l'ensemble à la DETR.

Pour chaque projet, c'est un taux maximal qui est sollicité.

Enfin, des demandes d'aide seront déposées auprès du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques pour ces projets. En effet, le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques a élaboré et mettra en application son « nouveau modèle départemental » en 2017.

Le troisième projet présenté est l'aménagement du parcours santé de Saint-Pée

Objectifs poursuivis :

Contribuer au renforcement de l'attractivité du parcours santé de Saint-Pée afin de sensibiliser le public le plus large possible à la pratique sportive et à la préservation de l'environnement.

Améliorer l'accessibilité tous publics (personnes âgées, enfants, personnes en situation de handicap) aux équipements du parcours santé et renforcer son caractère intergénérationnel.

Améliorer le capital « nature » du parcours.

Nature du projet :

Il s'agit :

- d'améliorer l'accessibilité tous publics (personnes âgées, enfants, personnes en situation de handicap) aux équipements du parcours santé et renforcer son caractère intergénérationnel en aménageant des sols, un accès à l'entrée principale du site et en installant un panneau d'orientation.

- d'améliorer le capital « nature » du parcours en choisissant d'installer des produits durables en matériau composite, en mettant en place des panneaux pédagogiques de promotion de préservation de l'environnement et en aménageant une marre.
- de promouvoir les bienfaits du sport (sport-santé) en mettant en place des modules d'entraînement sportif fixes de plein air pour les adolescents, adultes et seniors et des espaces de jeux pour les plus jeunes.

Montant total HT : 100 000,00 € HT

Ce projet pourra bénéficier d'une subvention du Centre National pour le Développement du Sport au titre du Plan Héritage 2024 et spécifiquement sur les modules d'entraînement sportif fixes et de plein air.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier,
- **VALIDER** le dépôt des dossiers auprès des services de l'Etat et du Département,
- **PRECISER** que la Commune préfinance la T.V.A,
- **S'ENGAGER** à ne pas dépasser le taux maximum de 80 % de subventions en cas de financements complémentaires.

Le rapport sur l'aménagement du parcours santé de Saint-Pée est adopté à l'unanimité.

9D - PROJETS PRESENTÉS DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2017 ET DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIL) 2017

AMENAGEMENT DE L'ESPACE DE VIE SOCIALE (SUR DEUX SITES)

Mme CARDON : En 2016, la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques a encouragé deux projets oloronais en leur attribuant une aide au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux, la DETR, créée par la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 et intervenant en faveur de projets favorisant le maintien ou le développement des services publics en milieu rural. Il s'agit de

l'aménagement de la salle d'escalade Edouard Louis phase 2 et de la rénovation du sol du gymnase Robert Scohy.

Trois autres projets ont également bénéficié du soutien financier de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL) : l'aménagement de l'esplanade du IV Septembre, l'aménagement de la toiture de l'école de Pondeilh et le programme pluriannuel de mise aux normes et d'accessibilité des bâtiments communaux.

En effet, en 2016, afin de relancer l'investissement public local, le Gouvernement a créé un fonds de soutien à l'investissement des communes et de leur groupement d'un montant d'un milliard d'euros. L'objectif du FSIL était d'aider dans la réalisation de travaux et de projets directement liés à la vie quotidienne et à la rénovation des équipements et bâtiments publics. En 2017, le FSIL est reconduit.

Il est rappelé que le Fonds de soutien à l'investissement public local peut se cumuler à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Aussi la Commune d'Oloron Sainte-Marie propose à l'avis des services de l'Etat sept projets dont six sont éligibles au FSIL et l'ensemble à la DETR.

Pour chaque projet, c'est un taux maximal qui est sollicité.

Enfin, des demandes d'aide seront déposées auprès du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques pour ces projets. En effet, le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques a élaboré et mettra en application son « nouveau modèle départemental » en 2017.

Le quatrième projet présenté est l'aménagement de l'Espace de Vie Sociale (sur deux sites)

Objectifs poursuivis :

Contribuer à améliorer la dynamique de l'action sociale pour les citoyens d'Oloron Sainte-Marie et les habitants de son territoire élargi en améliorant l'accès du public à l'offre du Centre social La Haüt.

Lutter contre les exclusions.

Favoriser le développement de compétences.

Nature du projet :

D'une part, il s'agit de réaménager le bâtiment se situant dans le quartier Sainte-Croix en renforçant la sécurité du Centre social La Haüt par l'aménagement de l'espace extérieur, en améliorant son accessibilité, en réalisant des travaux destinés à optimiser la consommation énergétique du bâtiment (isolation) et en aménageant des espaces de manière pertinente au regard des activités du Centre Social.

Ainsi, les travaux portent sur la toiture, les menuiseries, la reconfiguration du rez-de-chaussée et la réhabilitation d'une cuisine et d'une salle de formation.

D'autre part, il s'agit de réhabiliter le Centre municipal d'animation en renforçant la sécurité de l'espace d'animation (avancement de façade) en reconfigurant l'espace pour qu'il puisse accueillir les activités du projet de vie sociale du Centre social La Haüt et en réalisant des travaux destinés à optimiser la consommation énergétique du bâtiment (isolation, menuiseries).

Montant total HT : 505 875,00 € (*)

() Le plafonnement des projets est limité dans le cadre de la DETR à 500 000 € HT.*

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier,
- **VALIDER** le dépôt des dossiers auprès des services de l'Etat et du Département,
- **PRECISER** que la Commune préfinance la T.V.A,
- **S'ENGAGER** à ne pas dépasser le taux maximum de 80 % de subventions en cas de financements complémentaires.

Le rapport sur l'aménagement de vie sociale est adopté à l'unanimité.

9E - PROJETS PRESENTÉS DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2017 ET DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIL) 2017

AMENAGEMENT DE L'HOTEL DE VILLE - PHASE 3

M. ROSENTHAL : En 2016, la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques a encouragé deux projets oloronais en leur attribuant une aide au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, la DETR, créée par la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 et intervenant en faveur de projets favorisant le maintien ou le développement des services publics en milieu rural. Il s'agit de l'aménagement de la salle d'escalade Edouard Louis phase 2 et de la rénovation du sol du gymnase Robert Scohy.

Trois autres projets ont également bénéficié du soutien financier de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL) : l'aménagement de l'esplanade du IV Septembre, l'aménagement de la toiture de l'école de Pondeilh et le programme pluriannuel de mise aux normes et d'accessibilité des bâtiments communaux.

En effet, en 2016, afin de relancer l'investissement public local, le Gouvernement a créé un fonds de soutien à l'investissement des communes et de leur groupement d'un montant d'un milliard d'euros. L'objectif du FSIL était d'aider dans la réalisation de travaux et de projets directement liés à la vie quotidienne et à la rénovation des équipements et bâtiments publics. En 2017, le FSIL est reconduit.

Il est rappelé que le Fonds de soutien à l'investissement public local peut se cumuler à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Aussi la Commune d'Oloron Sainte-Marie propose à l'avis des services de l'Etat sept projets dont six sont éligibles au FSIL et l'ensemble à la DETR.

Pour chaque projet, c'est un taux maximal qui est sollicité.

Enfin, des demandes d'aide seront déposées auprès du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques pour ces projets. En effet, le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques a élaboré et mettra en application son « nouveau modèle départemental » en 2017.

Le cinquième projet est l'aménagement de l'Hôtel de Ville - phase 3

Objectifs poursuivis :

Améliorer et sécuriser l'accueil des publics de l'Hôtel de Ville.
Réduire la consommation énergétique du bâtiment.

Nature du projet :

Il s'agit de rénover et de sécuriser les salles de réunions largement ouvertes au public (associations, assemblée délibérante, partenaires institutionnels) ainsi que leurs accès. La salle du conseil, le hall de l'étage, les escaliers latéraux amenant aux bureaux du maire et aux bureaux des agents travaillant au contact des associations oloronaises. En matière de sécurité, le local informatique de la Mairie fera également l'objet d'un aménagement spécifique.

La Commune d'Oloron Sainte-Marie poursuit par ailleurs ses efforts de maîtrise de l'énergie, des activités notamment en termes d'économies d'énergie inscrites dans sa politique communale en matière de transition énergétique et écologique. A cet effet, des menuiseries extérieures seront remplacées pour une meilleure isolation du bâtiment et, la couverture-toiture de l'Hôtel de Ville sera remise en état afin de réduire la déperdition d'énergie.

Montant total HT : 291 500,00 €

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier,
- **VALIDER** le dépôt des dossiers auprès des services de l'Etat et du Département,
- **PRECISER** que la Commune préfinance la T.V.A,
- **S'ENGAGER** à ne pas dépasser le taux maximum de 80 % de subventions en cas de financements complémentaires.

Le rapport sur l'aménagement de l'Hôtel de Ville – phase 3 est adopté à l'unanimité.

9F - PROJETS PRESENTÉS DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2017 ET DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIL) 2017

AMENAGEMENT, INSTALLATIONS SPORTIVES ET EXTENSION DU GYMNASSE ROBERT SCOHY

M. SERENA : En 2016, la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques a encouragé deux projets oloronais en leur attribuant une aide au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, la DETR, créée par la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 et intervenant en faveur de projets favorisant le maintien ou le développement des services publics en milieu rural. Il s'agit de l'aménagement de la salle d'escalade Edouard Louis phase 2 et de la rénovation du sol du gymnase Robert Scohy.

Trois autres projets ont également bénéficié du soutien financier de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL) : l'aménagement de l'esplanade du IV Septembre, l'aménagement de la toiture de l'école de Pondeilh et le programme pluriannuel de mise aux normes et d'accessibilité des bâtiments communaux.

En effet, en 2016, afin de relancer l'investissement public local, le Gouvernement a créé un fonds de soutien à l'investissement des communes et de leur groupement d'un montant d'un milliard d'euros. L'objectif du FSIL était d'aider dans la réalisation de travaux et de projets directement liés à la vie quotidienne et

à la rénovation des équipements et bâtiments publics. En 2017, le FSIL est reconduit.

Il est rappelé que le Fonds de soutien à l'investissement public local peut se cumuler à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Aussi la Commune d'Oloron Sainte-Marie propose à l'avis des services de l'Etat sept projets dont six sont éligibles au FSIL et l'ensemble à la DETR.

Pour chaque projet, c'est un taux maximal qui est sollicité.

Enfin, des demandes d'aide seront déposées auprès du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques pour ces projets. En effet, le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques a élaboré et mettra en application son « nouveau modèle départemental » en 2017.

Le sixième projet est l'aménagement, les installations sportives et l'extension du gymnase Robert Scohy

Objectif poursuivi :

Contribuer à favoriser la convivialité autour des activités sportives.

Nature du projet :

Il s'agit de la création du foyer de la JAO, du déplacement du local de rangement de matériel d'entretien des agents communaux et de l'équipement sportif des associations et, de la création d'un auvent protégeant des intempéries.

Montant total HT : 96 000,00 €

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier,
- **VALIDER** le dépôt des dossiers auprès des services de l'Etat et du Département,
- **PRECISER** que la Commune préfinance la T.V.A,
- **S'ENGAGER** à ne pas dépasser le taux maximum de 80 % de subventions en cas de financements complémentaires.

Le rapport sur l'aménagement, installations sportives et extension du Gymnase Robert Scohy est adopté à l'unanimité.

9G - PROJETS PRESENTÉS DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2017 ET DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIL) 2017

REHABILITATION DE L'EGLISE DE SOEIX

Mme MICHAUT : En 2016, la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques a encouragé deux projets oloronais en leur attribuant une aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, la DETR, créée par la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 et intervenant en faveur de projets favorisant le maintien ou le développement des services publics en milieu rural. Il s'agit de l'aménagement de la salle d'escalade Edouard Louis phase 2 et de la rénovation du sol du gymnase Robert Scohy.

Trois autres projets ont également bénéficié du soutien financier de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL) : l'aménagement de l'esplanade du IV Septembre, l'aménagement de la toiture de l'école de Pondeilh et le programme pluriannuel de mise aux normes et d'accessibilité des bâtiments communaux.

En effet, en 2016, afin de relancer l'investissement public local, le Gouvernement a créé un fonds de soutien à l'investissement des communes et de leur groupement d'un montant d'un milliard d'euros. L'objectif du FSIL était d'aider dans la réalisation de travaux et de projets directement liés à la vie quotidienne et à la rénovation des équipements et bâtiments publics. En 2017, le FSIL est reconduit.

Il est rappelé que le Fonds de soutien à l'investissement public local peut se cumuler à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Aussi la Commune d'Oloron Sainte-Marie propose à l'avis des services de l'Etat sept projets dont six sont éligibles au FSIL et l'ensemble à la DETR.

Pour chaque projet, c'est un taux maximal qui est sollicité.

Enfin, des demandes d'aide seront déposées auprès du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques pour ces projets. En effet, le Conseil départemental de Pyrénées-Atlantiques a élaboré et mettra en application son « nouveau modèle départemental » en 2017.

Le septième projet est la réhabilitation de l'église de Soeix

Objectif poursuivi :

Contribuer à réhabiliter un lieu de vie central dans la vie du quartier de Soeix.

Nature du projet :

Il s'agit de mettre hors d'eau l'édifice en rénovant la toiture (ardoise et charpente) et de crépir les murs intérieurs de l'église.

Montant total HT : 140 000,00 € HT

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier,
- **VALIDER** le dépôt des dossiers auprès des services de l'Etat et du Département,
- **PRECISER** que la Commune préfinance la T.V.A,
- **S'ENGAGER** à ne pas dépasser le taux maximum de 80 % de subventions en cas de financements complémentaires.

Le rapport sur la réhabilitation de l'Eglise de Soeix est adopté à l'unanimité.

10 - ATTRIBUTION DU MARCHE : FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE MOBILIERS URBAINS DE TYPE ABRIBUS.

M. ROSENTHAL : En octobre 2016, un appel d'offres a été lancé pour l'aménagement des arrêts de la Navette (fourniture, pose, maintenance d'abribus). Trois candidats ont répondu : La société Clearchannel, la société Proville et la société Agilis.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 6 décembre 2016, a proposé à l'unanimité d'attribuer le marché à la société Clearchannel pour un montant total de 243 969 € HT (4 années), soit un montant annuel de 60 992 € HT.

Il est ainsi prévu en quatre ans d'aménager près de 30 arrêts de la navette soit en moyenne sept abribus/an qui seront installés sous réserve de la faisabilité technique relative aux sites.

Considérant les éléments ci-dessus,

Votre assemblée est invitée à :

- **ATTRIBUER** à la société Clearchannel, le marché de fourniture, d'installation et de maintenance de mobiliers urbains type Abribus, conformément à l'avis de la Commission d'Appels d'Offres,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat avec la société Clearchannel.

M. MAILLET : Juste une question. Y-a-t-il eu un contrat de publicité signé avec Clear Channel pour diffuser le cas échéant des annonceurs ?

M. ROSENTHAL : Non, il n'y aura que des panneaux d'information pour la Municipalité.

M. MAILLET : A la charge de qui ? De Clear Channel ou de la Municipalité ?

M. ROSENTHAL : Ce sont des panneaux de municipalité qui seront installés.

M. MAILLET : Est-ce qu'il y aura des supports publicitaires sur ces abri-bus ?

M. ROSENTHAL : Ce n'est pas prévu.

Le rapport sur l'attribution du marché abribus est adopté à l'unanimité.

11 - CONVENTION TYPE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LOCAUX SCOLAIRES (AINSI DANSE)

Mme MICHAUT : La présente autorisation a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'organisateur (AINSI DANSE) est autorisé à occuper, sous le régime de l'utilisation des locaux scolaires, à titre précaire et révocable, les espaces, les locaux et voies d'accès suivants :

- Bâtiments, parking, matériels,
- Locaux techniques suivants : gymnase, sanitaires et vestiaires du gymnase

du Lycée Professionnel du IV Septembre.

Les périodes ou les jours ou les heures d'utilisation seront convenues directement entre l'établissement d'accueil et l'organisateur.

Votre assemblée est invitée à :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention cadre et à engager toutes les démarches administratives nécessaires.

Le rapport sur la convention d'occupation de locaux scolaires (Ainsi Danse) est adopté à l'unanimité.

12 - CONVENTION TYPE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LOCAUX SCOLAIRES (ASAD)

Mme MICHAUT : La présente autorisation a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'organisateur (ASAD) est autorisé à occuper, sous le régime de l'utilisation des locaux scolaires, à titre précaire et révocable, les espaces, les locaux et voies d'accès suivants :

- Bâtiments, parking, matériels,
- Locaux techniques suivants : local entretien du linge, local technique de manutention (chambre + lit médicalisé + soulève malade + mannequin)

du Lycée Professionnel du IV Septembre.

Les périodes ou les jours ou les heures d'utilisation seront convenues directement entre l'établissement d'accueil et l'organisateur.

Votre assemblée est invitée à :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention cadre et à engager toutes les démarches administratives nécessaires.

Le rapport sur la convention d'occupation de locaux scolaires (ASAD) est adopté à l'unanimité.

13 - CONVENTION TYPE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LOCAUX SCOLAIRES (CPIE BEARN)

Mme ETCHENIQUE : La présente autorisation a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'organisateur (CPIE Béarn) est autorisé à occuper, sous le régime de l'utilisation des locaux scolaires, à titre précaire et révocable, les espaces, les locaux et voies d'accès suivants :

- Bâtiments, parking, matériels,
- Salle polyvalente, CDI, gymnase et salle de cours

du Lycée Professionnel du IV Septembre.

Les périodes ou les jours ou les heures d'utilisation seront convenues directement entre l'établissement d'accueil et l'organisateur.

Votre assemblée est invitée à :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention cadre et à engager toutes les démarches administratives nécessaires.

Le rapport sur la convention d'occupation de locaux scolaires (CPIE Béarn) est adopté à l'unanimité.

14 - CONVENTION ENTRE ORANGE ET LA VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE RELATIVE A L'ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES D'ORANGE ET DES RESEAUX AERIENS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ETABLIS SUR SUPPORTS COMMUNS

M. ROSENTHAL : Dans le cadre de l'aménagement de la rue des Oustalots (prolongée), le réseau de communication aérien d'Orange sera enfoui rue des Oustalots et rue Darré Coqué au niveau des HLM.

Ces réseaux inesthétiques présentent un danger au niveau du nouveau giratoire (poteau sur un îlot et fil trop bas).

Pour pouvoir exécuter ces travaux, une convention doit être passée entre la Commune d'Oloron Sainte-Marie et Orange pour définir les modalités des travaux et l'entretien ultérieur du réseau Orange.

Ces travaux sont déjà financés dans le cadre de l'opération « Aménagement de la rue (prolongée) des Oustalots ».

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le projet,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Le rapport sur la convention entre Orange et la Ville d'Oloron est adopté à l'unanimité.

15 - ACTUALISATION DES PRIX PRATIQUES DANS LE CADRE DES TRAVAUX ET PRESTATIONS REALISES EN REGIE PAR LE SERVICE ASSAINISSEMENT

: Après avis du Conseil d'Exploitation réuni en Mairie d'Oloron le 6 mars 2017 et, compte tenu de la variation de l'indice du coût de la vie (référence « indice des prix à la consommation » INSEE juin 2016 /+ 0,2 % sur l'année), Monsieur le Maire propose d'actualiser les prix pratiqués dans le cadre des travaux (branchements, hydrocurages, ...) ou des prestations (traitements de déchets de l'assainissement, analyses, ...) réalisés en régie par le service d'assainissement.

Les nouvelles grilles de prix sont fixées comme suit :

1. Traitement des apports extérieurs

	Nouveau prix (2017)	Ancien prix (2016)
Graisses (le m ³) type 1 (concentration moyenne – DCO <= 300 g O ₂ /l, MES <= 60 g MS/l)	79,54 € HT	79,38 € HT
Graisses (le m ³) type 2 (concentration forte – DCO > 300 g O ₂ /l, MES >= 60 g MS/l)	127,26 € HT	127,01 € HT
Matières de vidange ou produits de curage des réseaux (le m ³)	18,03 € HT	17,99 € HT
Eaux blanches (agriculteurs laitiers)	30,75 € HT/ poste de traite/an	30,69 € HT/ poste de traite/an

2. Prestations de carottage

	Nouveau prix (2017)	Ancien prix (2016)
Frais de raccordement par carottage - diamètre 125 mm	97,26 € HT	97,07 € HT
- diamètre 160 mm	135,09 € HT	134,82 € HT
- diamètre 200 mm	147,46 € HT	147,17 € HT

3. Travaux en régie (branchements)

N°	Désignation	Unité	Nouveau (2017) prix unitaire (€ HT)	Ancien (2016) prix unitaire (€ HT)
	Fourniture & pose			
1.1	Tabouret de branchement à passage direct DN 125 E/S	u	45,16	45,07
1.2	Tabouret de branchement à passage direct DN 160 E/S	u	45,16	45,07
1.3	Tabouret de branchement à passage direct DN 200 E/S	u	58,89	58,77
2.1	Clapet anti-retour verrouillable DN 125 E/S	u	123,63	123,38
2.2	Clapet anti-retour verrouillable DN 160 E/S	u	171,18	170,84
2.3	Clapet anti-retour verrouillable DN 200 E/S	u	267,46	266,93
3.1	Regard fonte pour tabouret	u	73,70	73,55
3.2	Regard de trottoir cadre carré 300X300 hydraulique	u	35,66	35,59
3.3	Regard de trottoir cadre carré 400X400 hydraulique	u	51,11	51,01
3.4	Regard de trottoir cadre carré 500X500 hydraulique	u	95,09	94,90
3.5	Regard de trottoir cadre rond 850	u	167,61	167,28
4.1	Tube PVC CR8 DN 125	ml	5,94	5,93
4.2	Tube PVC CR8 DN 160	ml	7,73	7,71
4.3	Tube PVC CR8 DN 200	ml	11,28	11,26

4.4	Tube PVC CR8 DN 315 pour rehausse de tabouret	ml	28,53	28,47
4.5	Tube PEHD ou PP CR8 DN 400 pour rehausse sous regard	ml	43,99	43,90
4.6	Tube PEHD ou PP CR8 DN 500 pour rehausse sous regard	ml	70,72	70,58
5.1	Grillage avertisseur marron	ml	2,01	2,01
6.1	Coude PVC MF DN 125	u	7,21	7,20
6.2	Coude PVC MF DN 160	u	10,69	10,67
6.3	Coude PVC MF DN 200	u	19,62	19,58
6.4	Bouchon PVC F DN 125	u	6,53	6,52
6.5	Bouchon PVC F DN 160	u	7,73	7,71
6.6	Bouchon PVC F DN 200	u	10,69	10,67
7.1	Sciage du tapis des chaussées (trottoirs et routes)	ml	1,78	1,78
7.2	Mise en place de feux tricolores	j	36,60	36,53
7.3	Mise en place de panneaux de signalisation	u	5,94	5,93
8.1	Tranchée exécutée à la pelle mécanique ne nécessitant pas de BRH	m ³	17,83	17,79
8.2	BRH (Brise roche hydraulique) 4 h minimum	h	16,63	16,60
8.3	Terrassement manuel	m ³	35,66	35,59
8.4	Plus-value pour croisement des réseaux	u	13,08	13,05
8.5	Plus-value pour longement des réseaux	ml	3,57	3,56
8.6	Plus-value pour blindage de la fouille	m ²	5,47	5,46
8.7	Plus-value pour tranchée commune	m ³	8,91	8,89
8.8	Evacuation des déblais non utilisés	m ³	4,74	4,73
9.1	Carottage pour raccordement DN 125	ft	97,26	97,07
9.2	Carottage pour raccordement DN 160	ft	135,09	134,82
9.3	Carottage pour raccordement DN 200	ft	147,46	147,17
9.4	Traversée de paroi de mur	u	252,50	252,00
10.1	Lit de pose compacté contrôlé (sable ou 4/10)	m ³	11,88	11,86
10.2	Grave calcaire concassée 0/31 ₅	m ³	7,13	7,12
10.3	Grave calcaire concassée 0/63 ₅	m ³	7,73	7,71
10.4	Grave calcaire concassée 30/80-120	m ³	9,39	9,37
10.5	Remploi des déblais déposés en cordon le long de la fouille	m ³	6,53	6,52
11.1	Compactage mécanique des remblais	m ³	3,57	3,56
11.2	Réfection des chaussées en revêtement tri-couche	m ²	7,73	7,71
11.3	Réfection des chaussées en enrobé à chaud	cm/m ²	3,57	3,56
11.4	Réfection des chaussées en enrobé à froid	m ²	17,83	17,79
11.5	Réfection des trottoirs en béton gratté	m ²	35,66	35,59
11.6	Dépose et repose soignée des pavés des trottoirs	m ²	112,94	112,71
12.1	Maçonnerie en béton dosé à 300 kg/m ³ CPJ45	m ³	130,76	130,50
12.2	Maçonnerie en béton dosé à 350 kg/m ³ CPJ45	m ³	166,42	166,09
13.1	DICT, arrêté de circulation, permission de voirie	u	53,49	53,38

4. Travaux en régie (assainissement)

	Nouveau prix (2017)	Ancien prix (2016)
Inspection télévisée des canalisations (diamètre maxi de 250 mm / longueur maxi de 40 m) / forfait 1/2j	55,56 € HT	55,45 € HT
Mesure de débit ultrason (canalisations pression, sans insertion dans la canalisation) / forfait 1/2j	70,70 € HT	70,56 € HT
Hydrocurage (canalisations de diamètre < 300 mm / matériel embarqué sur remorque), nettoyage haute pression / forfait 1/2j	111,10 € HT	110,88 € HT
Hydrocurage (toutes sections), vidanges, aspiration des bouches d'égout (camion hydrocureur) / forfait 1/2j	171,70 HT/0,5j	171,36 HT/0,5j

5. Prestations en régie (assainissement)

	Nouveau prix (2017)	Ancien prix (2016)
Analyses physico-chimiques de terrain (sondes multi-paramètres pour matières en suspension, oxygène dissous, conductivité, pH, température / forfait 1/2j	70,70 € HT	70,56 € HT
Bilan de rendement des station d'épuration sur la base d'analyses de routine (DCO, DBO5, MES, NGL, PT) réalisées sur un échantillon moyen 24h00 / forfait	106,06 € HT	105,85 € HT
Assistance technique (électro-mécanique, électrique, mécanique) liée aux process de traitement des eaux / main d'œuvre (h)	35,36 € HT/h/personne	35,29 € HT/h/personne
Contrôle de branchement (demandes adressées dans le cadre des ventes/cessions (notaires, agences immobilières, ...)	80,40 € HT	80,24 € HT

NB : cette actualisation des prix passe, pour partie, par une mise à jour de certaines conventions

L'assemblée prend acte de ces tarifs.

16 - REGIE DE L'EAU POTABLE – DEGREVEMENTS D'EAU 2016

M. ROSENTHAL :

Votre assemblée est invitée à :

- **PRENDRE ACTE** des dégrèvements qui ont été accordés pour l'année 2016 sur des factures d'eau potable en raison de surconsommations liées à des dysfonctionnements avérés sur les installations privées.

Montant total : 6 217,31 €

N°	Abonné	Adresse	Consommation initiale	Consommation dégrévée	Montant dégrèvement	Cause
1	CLAVERIE Renaud	8 rue Frédéric Mistral	46	20	35,3	Fuite extérieure
2	NAVASA Marcel	4 impasse Philippe Veyrin	130	80	67,89	Fuite extérieure
3	LANUSSE Marcelle	6 rue du Pic d'Anie	177	110	90,97	Fuite à la chaudière
4	GIFI MAG	RIA Magasin 5 rue Frédéric Aries	1833	210	2203,7	Fuite interne
5	LACOUDE-BRETOU Michel	13 rue du 11 Novembre	84	16	92,34	Fuite à la chaudière
6	SARL BELAUD	2 rue des Edelweiss	2846	1916	1262,73	Fuite au moteur des vitrines
7	POURTAU Jean-Marie	12 rue Adoue	253	64	256,63	Fuite interne
8	SARL GARAGE PESTANA ET FILS	1301 route de Bayonne	374	56	431,78	Fuite interne
9	RICO Angèle	29 bvd François Mitterrand	61	23	51,59	Fuite au joint
10	SYND. COPROPRIETE CASE	21 rue Dalmais	295	201	127,63	Fuite à la chasse d'eau
11	STEFANUTO Isabelle	8 rue Saint Exupéry	680	136	738,64	Fuite au compteur
12	MARESTIN Sylvette	31 route de Pau	164	33	177,86	Fuite canalisation extérieure
13	ELBERT Evelyne	1 bis avenue Saint Cricq	92	40	70,61	Fuite sur le réseau
14	PAVARD Anne	9 rue Marcel Pagnol	259	58	272,92	Fuite au joint du compteur
15	LINARES Jean-Marc	5 avenue Charles et Henri Moureu	295	122	234,9	Fuite sur canalisation extérieure
16	BASSIGNANA Michel	10 bis rue Casamayor Dufaur	226	186	54,3	Fuite sur canalisation extérieure
17	FUMANAL Monique	10 rue Frédéric Mistral	74	39	47,52	Surconsommation

TOTAL	6 217,31 €
--------------	-------------------

Procédure WARSMANN (applicable dans le cas de « consommations d'eau anormales » d'au moins deux fois le niveau de consommation moyen de l'abonné (exclusivement fuite sur canalisation intérieure).

N°	Abonné	Adresse	Consommation initiale	Consommation dégrevée	Montant dégrèvement	Cause
1	VINET Michel	54 chemin du Pöete	1283	250	1 402,60 €	Fuite canalisation
2	VERNEY Monique	39 route de Pau	355	104	340,56 €	Fuite canalisation

TOTAL	1 743,16 €
--------------	-------------------

M. LACRAMPE : On avait entendu l'observation que tu avais présentée, Patrick.

M. MAILLET : Je m'étais engagé à ne pas en parler.

M. LACRAMPE : Les recherches seront faites.

L'assemblée prend acte des dégrèvements.

17 - REGIE D'ASSAINISSEMENT – DEGREVEMENTS D'EAU 2016

Monsieur LABARTHE :

Votre assemblée est invitée à :

- **PRENDRE ACTE** des dégrèvements qui ont été accordés pour l'année 2016 sur des factures d'eau potable (part assainissement) en raison de surconsommations liées à des dysfonctionnements avérés sur les installations privées.

Montant total : 9 467,94 €

N°	Abonné	Adresse	Consommation initiale	Consommation dégrevée	Montant dégrèvement	Cause
1	CLAVERIE Renaud	8 rue Frédéric Mistral	46	20	57,77 €	Fuite extérieure
2	NAVASA Marcel	4 impasse Philipe Veyrin	130	80	111,10 €	Fuite extérieure
3	LANUSSE Marcelle	6 rue du Pic d'Anie	177	110	148,87 €	Fuite à la chaudière
4	GIFI MAG	RIA Magasin 5 rue Frédéric Aries	1833	210	3 606,31 €	Fuite interne
5	LACOUDE-BRETOU Michel	13 rue du 11 Novembre	84	16	151,10 €	Fuite à la chaudière
6	SARL BELAUD	2 rue des Edelweiss	2846	1916	2 066,46 €	Fuite au moteur des vitrines
7	POURTAU Jean-Marie	12 rue Adoue	253	64	419,96 €	Fuite interne
8	RICO Angèle	29 bvd François Mitterrand	61	23	84,43 €	Fuite au joint

9	SYND. COPROPRIETE CASE	21 rue Dalmais	295	201	208,87 €	Fuite à la chasse d'eau
10	STEFANUTO Isabelle	8 rue Saint Exupéry	680	136	1 208,77 €	Fuite au compteur
11	MARESTIN Sylvette	31 route de Pau	164	33	291,08 €	Fuite canalisation extérieure
12	ELBERT Evelyne	1 bis avenue Saint Cricq	92	40	115,54 €	Fuite sur le réseau
13	PAVARD Anne	9 rue Marcel Pagnol	259	58	446,62 €	Fuite au joint du compteur
14	LINARES Jean-Marc	5 avenue Charles et Henri Moureu	295	122	384,41 €	Fuite sur canalisation extérieure
15	BASSIGNANA Michel	10 bis rue Casamayor Dufaur	226	186	88,88 €	Fuite sur canalisation extérieure
16	FUMANAL Monique	10 rue Frédéric Mistral	74	39	77,77 €	Surconsommation

TOTAL	9 467,94 €
--------------	-------------------

Procédure WARSMANN (applicable dans le cas de « consommations d'eau anormales » d'au moins deux fois le niveau de consommation moyen de l'abonné (exclusivement fuite sur canalisation intérieure).

N°	Abonné	Adresse	Consommation initiale	Consommation dégrevée	Montant dégrevement	Cause
1	VINET Michel	54 chemin du Poëte	1283	250	2 573,08 €	Fuite canalisation
2	VERNEY Monique	39 route de Pau	355	104	673,59 €	Fuite canalisation

TOTAL	3 246,67 €
--------------	-------------------

L'assemblée prend acte des dégrèvements.

18 - REHABILITATION DE TRONCONS DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

M. ROSENTHAL : Les impacts attendus du changement climatique sur le bassin Adour-Garonne, pris en compte dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016-2021 (SDAGE) d'Adour-Garonne, incitent à **développer les économies d'eau** et à utiliser l'eau potable de manière plus efficiente. Aussi l'Agence de l'Eau Adour-Garonne propose un appel à projets intitulé Réduire les fuites d'Eau dans les réseaux d'eau potable. Cet appel à projets propose d'aider les communes urbaines à hauteur de 37 % du montant des projets concourant à la réduction des fuites d'eau dans les réseaux d'eau potable.

Ainsi, il convient donc de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau sur le projet décrit ci-après.

Conformément notamment aux préconisations définies dans le rapport final de l'Etude Diagnostic du réseau d'eau potable réalisée en 2000 par le bureau d'études SOGREAH, la Ville d'Oloron Ste Marie a engagé un programme pluriannuel de travaux de renouvellement de réseaux.

Le projet consiste en la réhabilitation de tronçons de canalisations ayant été identifiés comme vétustes et fuyards. Les interventions de réparation concernent des casses sur canalisations de distribution et sur branchements.

**Secteurs Canalisation (ml) Nombre de branchements Montant estimé €
H.T**

Rue d'Aspe	972	107	240 000
Av de Précilhon	928	44	126 000
RD 919 St Pée	629	28	130 000
Rue Labarraque	310	47	63 000
Rue de Sègues	639	58	185 000
Rue Camou	288	63	122 000
Quartier Pondeilh	3 889	127	412 000

**Secteurs Canalisation (ml) Nombre de branchements Montant estimé €
H.T**

Rue Adoue	725	78	163 000
Rue du Château Abbatial Légugnon	680	27	72 000

MONTANT TOTAL H.T: 1 513 000 €

T.V.A 20% 302 600 €

MONTANT TOTAL T.T.C : 1 815 600 €

Aussi, le plan de financement prévisionnel peut s'établir comme suit :

	Taux (%)	Montant (HT)
Agence de l'Eau Adour-Garonne	37	559 810,00 €
Commune d'Oloron Sainte-Marie	63	953 190,00 €
Total	100	1 513 000,00 €

Après avis favorable du Conseil d'Exploitation de la régie d'eau potable, réuni le 6 mars 2017,

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives à solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- **PREVOIR** les crédits nécessaires dans un programme pluriannuel au budget de la Régie de l'Eau Potable.

Le rapport sur la réhabilitation de tronçons du réseau de distribution d'eau potable est adopté à l'unanimité.

19 - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER : RENONCIATIONS AU DROIT DE PREEMPTION

M. LACRAMPE : Depuis la dernière séance, aucune suite n'a été donnée aux DIA ci-après :

Vendeur	Acquéreur	Situation du bien
MARTEAU Gérard et ROBERT Brigitte	NGUYEN Maurice	5 Rue du Félibrige
SCI LES ANGLES	SCI QRN	2 Avenue Charles Peyrou - Lestanguet
MALICOT André	SOLANILLE	5 Rue du Félibrige
Ssion BONNAVENTURE Catherine	BONNAVENTURE Rémi	Avenue du Général Loustaunau Laclau
BORDENAVE Sylvie	VIGNAU Philippe	38 Rue Carrérot
CASTEX Pierre	CASTAGNET Delphine	30 Rue Gaston de Foix
PESTANA Manuel	DUPRE Patricia	4 Rue Jacques Prévert
GUINACE CTS	SIGUE Edgard	16 Rue Simin Palay
HAURE Philippe	NAVARRO Guy	24 Place Georges Clémenceau
GUERINEAU Bertrand	LASSERRE Marie-Charlotte	101 Rue du Château Abbatial
ALFOS LAPORTA Jésus	PAUL Joseph	29 Rue de l'Union
LOUSTAUNAU Danielle	DUPRAT Serge et RUIZ Nuria	23 Rue Camou
JEANNOT Michel	SAMITIER Julien	12 Avenue du XIV Juillet
SCI CONESA	KASSUBECK Alexandra	26 Rue Palassou
ASURA	MATRAIRE Sabine	19 et 17 Avenue Jean Jaurés
ROLOS Eric	PEYRE Philippe	39 Rue Adoue

LABUFFIE Simone	CECILLON Axel	16 Rue de la Cathédrale
DOUHERET Laurent	CASSOU Rémi	5 Rue du Félibrige
DESTOUESSE Jérôme	PRINCE CATHALY Nicolas	9 Place Georges Clémenceau
LABAIG Jean-Marc	SALVAI Sandrine	36 Rue Emile Casamayor Dufaur
SCI ARMANAURIE	SCI ELERNA	Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
ANAYA Corinne	FILATRIAU Michel	13 Avenue Sadi Carnot
SOCIETE XINGUDI-BAT	LANUSSE MONGUILLOT Laurent	7 Place Amédée Gabe
LEGOUPIL Guenaël	HANUISE Dimitri	12 Avenue Sainte Cricq
BOUFFENIE indivision	HAUTCLOCQ Caroline	16 Rue de Sègues
ABADIE indivision	RIGAL Laurence	25 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
ARGENCE Nadège	HAGET Nathalie	2 Avenue du XIV Juillet, Résidence Santa Maria
HUMBERT Hervé	BERGEROT Josseline	14 Rue de la Pistoie
SCHOECK Lionel	BALEIX Isabelle	23 Place Gambetta
BOURILLON Alain	ARRUIBERGE Jean-François	27 Bis Avenue de Précilhon
MONIS Cédric	SOUAT Khadija	69 Rue Léo Lagrange
FABRE Anne	CHEDHOMME Corinne	13 Avenue Sadi Carnot
CHEDHOMME Corinne	FABRE Anne	13 Avenue Sadi Carnot
GUICHEBAROU Céline	BESNIER Stéphane	9187 Rue des Fontaines - l'Escou
BREMAUD Christophe	CASTERA Vincent	5 Rue du Félibrige
SCI LES OUSTALOTS	MOUSQUE Marie-Thérèse	9 Rue d'Arbore
BOURDA née TARROU Fernande	DUPONT Aurélie	16 Rue de la Cathédrale
BOSQUET Françoise	LA PETITE GRANGE	6 Rue Albert Camus
TALLEFOURTANE Céline	MARTIN Jean-Marc	Rue Navarrot
LABORDE JOURDAA Christian	DESPAGE Jacques	6 Bis Pierre et Marie Curie
CASAUX Philippe	PEYROU Régis	52 Avenue de Lasseube
SCI BILLEROISE	PETRIAT PICHONNEAU	39 Rue Adoue
SERVAT Clément	FONDEVIELLE Jean-Pierre et BERGES Paulette	7 Rue Labarraque
VIERGE Stéphane	LE ROY William	642 Route du Pont du Gouat
VIERGE Stéphane	M. et Mme Alilio Pedro DA SILVA PEREIRA	642 Route du Pont du Gouat
LAHELLEC Annie	RAFANOT Thomas	12 Rue du 11 Novembre

L'assemblée prend acte de ces décisions.

20 - DECISIONS DU MAIRE : INFORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. LACRAMPE : « Concernant les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit, selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22, alinéa 4, et L.2122-23,

Vu la délibération du conseil municipal du 18 avril 2014 portant délégations de pouvoirs à Monsieur le Maire,

Considérant que Monsieur le Maire est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DATE	TYPE D'ACTE	DECISION
21 février 2017	Décision	Bail commercial dérogatoire de 14 jours (Boutique Ephémère – 48 rue Louis Barthou). Du lundi 6 mars 2017 au lundi 20 mars 2017. Redevance d'occupation du domaine public : 1 euro par jour (location de la boutique). Monsieur Dominique ANDRE.
21 février 2017	Décision	Bail commercial dérogatoire de 12 jours (Boutique Ephémère – 48 rue Louis Barthou). Du lundi 20 mars 2017 au samedi 1er avril 2017. Redevance d'occupation du domaine public : 1 euro par jour (location de la boutique). Mme Marie CAZEDESSUS.
3 mars 2017	Décision	Bail précaire et révocable pour un box à usage commercial aux Halles marchandes, Place Clémenceau. Durée du bail : 16 mois à compter du 1 ^{er} septembre 2016. Loyer : 60,65 euros par mois. Charges de consommation d'eau et d'électricité à la charge de la commune d'Oloron Sainte-Marie. M. Stéphane ARRIUBERGE.
3 mars 2017	Décision	Bail précaire et révocable pour un appartement situé avenue Saint-Cricq. La durée du bail est de 12 ans maximum, à compter du 1 ^{er} mars 2017. Loyer : 300 euros par mois. Madame Stéphanie MENDOZA.
3 mars 2017	Décision	Bail précaire et révocable pour une place de stationnement rue des Gaves. La durée du bail est de 12 ans maximum, à compter du 1 ^{er} mars 2017. Loyer : 20 euros par mois. Monsieur Florent SOUMET.

3 mars 2017	Décision	Bail précaire et révocable pour la location de deux bureaux au 1 ^{er} étage de la Villa Bourdeu, rue de la Poste. Bureau 1 – surface : 16,84 m ² . Bureau 2 – surface : 17,68 m ² . La durée du bail est de 12 ans maximum, à compter du 6 février 2017. Loyer : 380 € par mois, incluant le loyer, l'entretien des locaux et l'accès à internet. Monsieur Daniel LACRAMPE, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut-Béarn.
-------------	----------	---

L'assemblée prend acte de ces décisions.

M. LACRAMPE : On a terminé avec l'ordre du jour du Conseil Municipal : on va revenir sur les questions d'actualité qui ont été posées par le groupe d'opposition. On reprend et on termine avec la question de la revente ou pas de l'énergie. Est-ce que la réponse qui a été apportée tout à l'heure était suffisante ou pas, Robert ? A savoir qu'il n'y avait pas au départ intention de réaliser une opération de revente, que l'objectif c'était de produire pour notre propre consommation et qu'il y avait une décision à prendre pour les excédents : soit les stocker et on était tous d'accord pour dire que cela relevait de l'impossible ou alors faire en sorte de valoriser ce surplus en le réinjectant dans de l'énergie verte sur le réseau national, c'est comme ça qu'on pourrait le traduire mais on a bien entendu ton observation.

M. BAREILLE : C'est une réponse différente de celle qui avait été donnée auparavant. Je pense qu'elle correspond à la réalité et au bon sens parce que j'avais moi-même exprimé que je ne voyais pas trop comment on pouvait faire de l'autoconsommation.

Deuxièmement, il est bien évident que la partie rentable c'est la revente, même si j'ai bien noté que la partie rentable, si je puis m'exprimer ainsi, pour notre collectivité, ce sont surtout les subventions.

Donc la réponse qui m'est faite : l'objet c'est pour nous mais le reste sera revendu donc ce que j'écris dans le courrier mais je ne vais pas vous en infliger la lecture, je souhaiterais que les Conseillers Municipaux aient connaissance du courrier, c'est-à-dire pour bien prendre conscience, et pour une fois j'ai pris la peine de l'écrire, des conséquences qu'il y a directes, sur les 20 millions de personnes qui n'accèdent plus normalement à l'énergie, ce n'est pas moi qui parle, puisque aujourd'hui la taxe qui est prélevée pour leur payer les tarifs sociaux, la CSPE prélève, chiffre donné par le Médiateur et le Président de l'ADEME, plus de 7 milliards. Ils disent eux-mêmes qu'il faut s'arrêter, qu'on est au-dessus du seuil qui permettait d'être inquiets à l'horizon 2020, d'après la Cour des Comptes, on l'a dépassé.

Or, sur ces 7 milliards, il n'y a que 330 millions qui vont aux tarifs sociaux qui seront supprimés l'année prochaine, donc bonjour les dégâts au niveau du CCAS. Les personnes qu'on aidait, qui avaient le bonheur de n'être ni, comme on les appelle, invisibles, ni silencieux, il n'y en a pas beaucoup, parce que sur les plus de 2 000 à Oloron on en examine à peu près 4, 5, 6 cas par mois donc, vous regardez, moins de 100 par an. Les autres, ils se débrouillent. Je reviens : 7 milliards prélevés, 330 millions pour eux. Mais où va le reste ? Le reste, c'est un système qui va au surcoût de rachat à l'énergie renouvelable. Notre propos, je le synthétise, ce n'est pas de dire qu'il ne faut pas encourager l'énergie renouvelable, pourquoi pas l'acheter ? Mais il faut un dispositif transparent, rationnel, équitable et qui ne fasse pas payer au plus pauvres.

Ce que je dis, nous l'avons dit de la même voix Président de l'ADEME, Monsieur Mario PAIN, Directeur de l'énergie à la DGEC (Ministère de l'Environnement de l'énergie et de la mer), il y a d'ailleurs des vidéos d'une minute chacune qui seront en ligne à partir de cette semaine, plus un manifeste adressé à l'ensemble des candidats à la Présidence de la République, avec des questions précises sur ce sujet.

Aujourd'hui, dire, puisqu'il n'y a pas d'argent qu'on supprime les tarifs sociaux qui donnaient en gros 150 euros par an et qu'on va les remplacer par quelque chose qui donnera entre 48 euros et 150 euros au maximum car les personnes qui avaient le gaz et l'électricité étaient aidées avec 220 euros.

Moi qui me dis quelquefois que je vais un peu trop loin, que je bouscule les choses, entendre ces responsables institutionnels dire qu'on ne peut plus continuer comme cela, la Fondation Emmaüs, tous les grands partenaires, et le Président de l'ADEME dire clairement qu'il n'y aura pas de transition énergétique réussie si on laisse plus de 20 millions de personnes au bord du chemin.

Or, d'ici cet été, 3 % de nouvelles augmentations annoncées de l'énergie ; chaque fois qu'il y a 1 %, 45 000 précaires de plus. C'est un appel au secours et on ne peut pas ignorer les conséquences de la décision que l'on peut prendre de revendre de l'énergie dans un tel système puisqu'en fait on n'en est pas responsable mais il faut quand même le savoir. Quand on revend de l'énergie, on met le doigt dans un dispositif qui accentue les difficultés pour les plus pauvres. Il va falloir le changer ce dispositif.

C'était une des préoccupations mais la première était à l'égard de la collectivité puisqu'il y a des contribuables derrière. Je ne voudrais pas qu'un dispositif qui apparaît un peu alléchant aujourd'hui, du fait des tarifs de rachat qui en plus sont dégressifs régulièrement, et on n'est pas loin d'une décision qui puisse être prise au niveau légal et qui, comme en Espagne, ruinerait les producteurs énergie qui se seraient engagés là-dedans parce que c'est ce qui s'est produit là-bas. Les engagements n'ont pas été tenus, cela a été arrêté parce qu'on ne pouvait plus continuer dans ce sens. Donc, attention, c'est rentable de ce fait là et du fait des subventions sauf qu'une fois qu'on a touché les subventions et que l'on aura mis des dispositifs comme cela, ce sera, y compris un poids pour la collectivité, surtout si la revente n'était pas au bout de ce qui nous est « promis » aujourd'hui même s'il y a un effet dégressif parce que n'oublions pas que les investissements ne sont pas éternels et que dans ce domaine il y en a qui hélas sont souvent tombés dans le panneau et je ne voudrais pas que notre collectivité le soit car ce serait la double peine et pour les contribuables et pour les plus pauvres que l'on

ponctionne. On n'en est pas responsables mais il faut quand même connaître ce système.

Je ne vais pas plus loin mais je souhaiterais puisque les choses sont écrites et je les ai pesées et j'ai donné des chiffres officiels, comme on a souvent parlé de cela, que les Conseillers Municipaux en aient connaissance.

M. ROSENTHAL : On est d'accord que de toute façon parier sur la revente de l'électricité, les conditions que l'on donne aujourd'hui, comme c'est l'Etat il peut les reprendre du jour au lendemain comme il veut. C'est tout à fait farfelu d'aller s'engager dans des investissements en ce sens et c'est pour cela que lorsqu'on regardait les projets c'était dans le cadre uniquement de faire de l'autoconsommation.

M. BAREILLE : Sauf pour l'Ecole de Pondeilh. Il y a un projet de refaire le toit pour cette Ecole ! Ah, on ne le fait plus ? C'est abandonné ? Mais cela vous ne nous l'avez jamais dit !

M. LACRAMPE : Ne mélangeons pas tout. Il y a eu un projet puisque ce projet a été évoqué ici en Conseil Municipal en janvier 2014.

M. BAREILLE : Je ne sais pas quand mais il a été évoqué.

M. UTHURRY : Vous aviez dit qu'on faisait de la réclame ou de la propagande.

M. LACRAMPE : On avait dit ça ? De la réclame ?

M. UTHURRY : Non, vous vous étiez mis à plusieurs, vous aviez dit que c'était un projet complètement farfelu.

M. ADAM : Ne mélangeons pas tout, comme dirait Robert.

(brouhaha)

M. BAREILLE : Impose-toi, Daniel !

M. LACRAMPE : Je n'ai pas besoin de m'imposer, on est là pour respecter un ordre du jour ou du soir plutôt, parce que vu l'heure tardive.
Deuxième question que vous avez posée, c'est pour cela que l'on va y venir, c'était ...

M. BAREILLE : Non, mais il faut clore ce chapitre sur Pondeilh.

M. LACRAMPE : Mais tu viens de dire qu'il n'y a plus rien à ajouter.

M. BAREILLE : Pas du tout ! Est-ce que le projet est maintenu sur l'Ecole de Pondeilh ou pas ?

M. LACRAMPE : S'il te plaît ! On se calme !

Deuxième question d'actualité, ne monopolise pas la parole ! C'est Aurélie qui l'a posée, laisse-la parler !

M. BAREILLE : Non, mais on n'a pas réglé la première ! Parce que si on me dit que le projet est abandonné, je n'ai plus rien à dire.

M. LACRAMPE : Là, tu es en train de tout mélanger ! Aurélie a posé une question...

M. BAREILLE : Oui mais qui est différente.

M. LACRAMPE : ... concernant les panneaux photovoltaïques à l'Ecole de Pondeilh. Tu veux bien la laisser s'exprimer ?

M. BAREILLE : Mais alors, ça a lieu ou pas le projet ? On y reviendra alors.

M. LACRAMPE : On laisse s'exprimer Aurélie puisque c'est elle la signataire de cette question d'actualité.

Mme GIRAUDON : Ma lettre concerne les dangers potentiels sur les enfants donc rien à voir avec la vente, le rachat, etc, qui étaient le domaine de Robert. Mais, effectivement, la lettre est caduque si le projet n'existe plus. Moi, ce que j'avais compris tout à l'heure, c'est que cet avenant-là ne concernait pas l'Ecole. Je n'ai pas compris que la toiture n'allait pas être faite en panneaux photovoltaïques.

M. LACRAMPE : Ne mélangeons pas les genres. Là il y a eu effectivement un projet, il y a eu des discussions, cela peut donner lieu à des débats, y compris au sein d'une majorité. Cette question de panneaux photovoltaïques sur l'Ecole de Pondeilh, et je répète que ce n'est pas nouveau, puisque c'est vous-même qui aviez évoqué ce projet, j'ai la délibération sous les yeux, j'ai les débats qui avaient eu lieu à l'époque, et effectivement il y avait eu les réserves que pourrait émettre ce soir André LABARTHE, qu'il avait déjà émises à l'époque donc il y a une certaine cohérence. Ce qu'il faut dire, c'est que c'est un sujet qui peut donner lieu à des controverses, cette question des risques inhérents à la pose de panneaux avec les dangers que cela pourrait faire peser. Aujourd'hui, personne ne peut dire qu'il n'y a aucun danger, comme personne ne peut dire qu'il y a des dangers. Nous avons un rapport qui a été fait par un organisme international Internal Energy, un bureau d'études. Ce n'est pas tranché parce que quand on dit que sur l'Ecole de Pondeilh il peut y avoir tous les arguments, il y a un argument qui est donné par exemple -il y a une chape en béton qui peut réduire le champ électro-magnétique. Ce que l'on voulait vous proposer, cela ce sont des arguments techniques, moi, je ne suis pas un technicien, je ne vais pas vous expliquer ce qui est dangereux ou ce qui ne l'est pas. Ce que l'on pourrait peut-être faire s'agissant d'un sujet qui peut donner lieu à des débats, c'est de demander à ce bureau d'études qui a fait ce...

M. LABARTHE : Je n'accepterai jamais. Quand il s'agit de la santé des enfants, on ne fait pas appel à un bureau d'études.

M. LACRAMPE : Non, mais il s'est déjà prononcé ce Bureau.

M. LABARTHE : Je n'accepterai jamais cela, je le dis !

M. LACRAMPE : J'entends bien mais dans la mesure où la demande qui est faite par Aurélie GIRAUDON se termine de la manière suivante : « Pour toutes ces raisons, nous vous demandons la possibilité d'avoir connaissance détaillée du projet afin de mettre en évidence les raisons sanitaires et économiques d'y renoncer (à moins que ce projet ne soit qu'un habillage factice pour obtenir la subvention qui financerait le remplacement nécessaire de la toiture) ». Il ne peut pas être question d'habillage factice pour obtenir des subventions mais si vous vouliez avoir des explications techniques c'était la suggestion qui était faite de demander à ce Bureau qui s'est prononcé sur les dangers et que l'on peut les uns et les autres évoquer, on a tous des enfants ou des petits-enfants, on se pose aussi la question de ces dangers.

Mme GIRAUDON : Alors, pourquoi on prend le risque ? C'est l'objet de ma lettre.

M. LABARTHE : Je m'excuse, Aurélie, tu as fait un courrier mais moi je l'ai dénoncé depuis longtemps, tu as repris exactement mes arguments. Moi les Bureaux d'Etudes, je ne veux pas en entendre parler lorsqu'il s'agit de la santé des personnes.

Pendant des années, on nous a expliqué que sur les toitures de la ville d'OLORON il fallait mettre de l'éternit, qu'on ne mettait pas de l'ardoise naturelle parce que c'était dépassé, et on mettait du fibrociment. Aujourd'hui on va nous faire payer pour refaire nos toitures parce que le fibrociment finalement c'est de l'amiante et il y a un danger pour la population et pour tout le monde. Voilà où on en est et si on avait écouté les Bureaux d'Etudes à l'époque, on était en train de nous expliquer qu'on pouvait prendre les plaques d'amiante, qu'on pouvait manger notre salade de tomates dessus, etc. C'est pour ça que je ne veux pas en entendre parler ! Je ne m'appuie donc pas sur ce que dit un Bureau d'Etudes, je m'appuie sur ce que disent les scientifiques, ce que disent les chercheurs, et aujourd'hui on est en train de nous expliquer finalement que peut-être le photovoltaïque dans son ensemble, suivant la composition, avec la tellure de cadmium, est aussi nocif que l'amiante. Je n'accepterai donc jamais que l'on mette cela sur le toit d'une école !

Lorsque j'ai parlé, Robert, du champ électro magnétique, tu m'avais dit à l'époque qu'il y a des onduleurs qui arrivent à réguler, c'est quand j'étais dans l'opposition. Aujourd'hui des chercheurs nous disent que cela peut provoquer de l'agressivité chez l'enfant, cela peut provoquer des malaises, des tumeurs, et peut-être même l'autisme.

Mme GIRAUDON : C'est exactement ce que je disais dans ma lettre. On veut mettre ça sur une école publique et on ne considère pas qu'on veut imposer à des enfants d'être exposés à un champ électro-magnétique important. Peu

importe ce que l'on ferait. Aujourd'hui toutes les voix médicales et scientifiques trouvent que mettre ce genre de choses sur des enfants, sur des êtres en construction, est extrêmement dangereux. Quand je vois juste, quand j'étais enseignante à Artix, il y a quelques années, vous avez dû entendre parler d'une série de malaises d'élèves, inexpliqués, et en fait dus aux nouvelles peintures faites. Les enseignants n'avaient pas fait de malaise mais les enfants ont en pleine construction une sensibilité qui n'est pas du tout la même. Je rajouterai qu'il y a des enfants qui sont électro-sensibles, c'est une forme de handicap qui est reconnue et qu'une école publique doit pouvoir accueillir tous les enfants en situation de handicap. Dans ce cas-là, qu'est-ce qu'on en fait ? Il y a des enfants qui ne savent même pas qu'ils sont sensibles.

M. LACRAMPE : Mais tu as raison, de toute façon, quand on réfléchit bien, nous sommes traversés en permanence, où que l'on soit, par des champs magnétiques, les téléphones, les téléphones portables...

Mme GIRAUDON : Oui, mais qu'on le fasse à la maison dans un environnement privé, c'est un choix personnel, c'est notre choix.

M. BAREILLE : Mais là on veut l'imposer aux familles des enfants.

M. LABARTHE : Alors que nous-mêmes peut-être on ne l'a pas chez nous.

M. BAREILLE : Et l'effet cumulatif !

M. LACRAMPE : Il y avait une question qui était posée. Elle a donné lieu à un débat. Il n'était pas question ce soir de se prononcer sur une délibération de cette nature-là. Je répète que c'est vous-mêmes qui avez évoqué à l'époque ce projet. Ça donne lieu à des discussions.

M. BAREILLE : Qui avons évoqué ? On nous a dit qu'il y avait un projet de réfection du toit de l'école et je me rappelle bien de Monsieur le Maire qui disait que c'était le moyen de payer le toit. Si ce n'est plus ça...

M. LACRAMPE : S'il te plaît ! 26 janvier 2014, ça te dit quelque chose ? Des délibérations du Conseil Municipal d'Oloron Sainte-Marie : « Installation centrale photovoltaïque sur une école communale ». Ce n'est pas moi qui le fais, c'était à l'époque. Et effectivement, Bernard a raison de le dire, on s'était à l'époque abstenus. André avait tenu le même raisonnement que celui de ce soir. Et on avait été certains autres à se dire qu'on découvrirait le projet ce soir-là. Je ne dis pas que c'est la faute des uns et des autres mais en tout cas il y a eu une continuité et ce n'est pas nous qui ces derniers temps sortons de notre chapeau ce projet.

M. BAREILLE : D'abord, est-ce qu'il existe toujours ou est-ce qu'il est en suspens ? Est-ce qu'on l'étudie ?

M. LACRAMPE : Il a donné lieu à ces discussions, à ce débat, voilà, c'est tout.

M. LABARTHE : Et alors, si demain on a les parents d'élèves qui décident de ne plus envoyer les enfants à l'école ?

M. LACRAMPE : Et il a même été envisagé, on peut se dire les choses aussi, lorsqu'il en a été question de voir si ça ne pouvait pas se mettre ailleurs mais cela n'a pas été tranché, c'est en discussion et c'est à l'étude.

M. LABARTHE : Je crois qu'aujourd'hui peut-être à l'école c'est le seul lieu où les enfants aujourd'hui sont moins soumis aux champs électro-magnétiques. Pourquoi ? On n'a pas encore des tablettes, on n'a pas encore des portables à l'école.

Mme NAVARRO : Ce n'est pas interdit. Ils les ont tous.

M. LABARTHE : Demain, on met sur le toit d'une école des panneaux photovoltaïques, on va concentrer des rayonnements dans la journée, au moment où les panneaux fonctionnent. Les enfants ne vont pas à l'école la nuit. Cela veut dire que six heures par jour pendant 4 jours, et le mercredi pendant trois heures de temps, ces enfants vont être soumis à ce champ électro-magnétique qui vient encore amplifier ceux qui en reçoivent chaque jour. C'est inadmissible, je ne voterai jamais ça ! Je me désolidariserai.

M. BAREILLE : J'étais dans l'erreur de penser que le projet était lancé, alors tant mieux. Mais je veux conclure par rapport à la première question, le raccorder, c'est qu'il y a une différence totale entre mettre quelques panneaux sur le toit d'une école pour les besoins de l'école et refaire la toiture avec une surface intégrée parce que c'est la condition, il ne faut plus que les panneaux soient posés dessus pour avoir les subventions, il faut qu'ils soient intégrés et sur la quasi-totalité de la structure. Et c'est là que l'on aurait des rayonnements encore pire et que cela serait un non-sens par rapport à ce que l'on a vu ce soir puisque ce serait très largement au-delà des besoins de l'école. Est-ce que je me fais comprendre ?

M. LACRAMPE : On t'a entendu, Robert. Est-ce qu'on peut passer à la troisième question d'actualité qui a été posée ? « Création de columbariums et de concessions cinéraires ».

M. BAREILLE : Je l'ai inscrite pour qu'on puisse l'examiner si on est d'accord en commission sociale CCAS et qu'on instruit un dossier, pas pour prendre une décision ce soir, bien sûr, mais à l'heure qu'il est maintenant, je propose qu'on n'aille pas beaucoup plus loin, que les Conseillers Municipaux aient connaissance de mon courrier.

M. LACRAMPE : C'est un sujet qui mérite de l'intérêt et je le dis d'autant plus facilement que c'est une discussion qui a eu lieu avec le Maire, il y a peut-être deux ou trois mois. Cela peut effectivement se débattre, soit dans une commission sociale ou au CCAS.

M. BAREILLE : Là ce n'est pas la question de savoir si on fait ou si on ne fait pas, c'est qu'il y a plusieurs dispositifs.

M. LACRAMPE : Je n'ai pas été surpris quand j'ai vu cette question d'actualité. Je ne l'ai pas découverte parce que j'en ai entendu parler il n'y a pas très longtemps. Dernier point mais là aussi cela va aller très vite. Robert tu as posé la question de l'aide au recrutement de médecins à la maternité de l'Hôpital. Vous n'ignorez pas l'enjeu essentiel là aussi pour notre territoire et sa population de conserver à Oloron Sainte-Marie la maternité de notre Hôpital. C'est un sujet qui a déjà été évoqué. Je ne crois pas que ce soit la peine de lire la lettre. La question que tu poses, que tu as déjà posée à plusieurs reprises, il y a longtemps déjà dans des réunions au Centre Hospitalier, ça a été que les collectivités, Mairie d'Oloron Sainte-Marie, Communauté de Communes, puissent éventuellement participer. Tu as suggéré que les services d'un Cabinet de recrutement soient assumés par notre ville-centre à Oloron Sainte-Marie. Monsieur Hervé LUCBEREILH avait donné son accord de principe. Il est plus que temps aujourd'hui de passer enfin aux actes.

M. BAREILLE : Oui puisque cela ferme en fin d'année s'il n'y a pas de médecin. Le dernier contact que j'ai eu, je l'ai pris avec Monsieur le Maire qui m'a fait dire qu'il avait et des devis et une proposition du Cabinet Bruckmann et que si Monsieur le Maire était dans l'obligation de ne pas pouvoir être là, je pense qu'on l'aurait traité très vite, puisqu'on me disait qu'on me rappellerait dans la semaine et qu'il y aurait eu une réunion avec les acteurs pour voir comment on faisait. Même si je souhaite que Monsieur le Maire soit absent peu de temps, chaque jour compte sur cette question puisque je le rappelle, en novembre, le Docteur Hanriot sera en retraite.

Mme NAVARRO : Je lui ai reposé la question il n'y a pas si longtemps et d'après lui il ne prenait pas la retraite.

M. BAREILLE : Il ne prend pas la retraite mais il ne fait plus d'accouchements. Il n'y aura que des consultations. Ce que je dis, je l'ai échangé et mûri avec le Docteur Hanriot.

M. LACRAMPE : Je ne peux pas t'opposer une fin de non-recevoir puisque tu me dis que tu avais eu un accord de principe du Maire. On va essayer d'organiser cette réunion dans les prochains jours. A présent, on sait tous aussi, mais moi je souhaite comme tout un chacun ici autour de la table, que s'il y a un cabinet de recrutement qui se met en action, qu'il arrive à trouver quelqu'un. Ce que l'on sait aussi, les uns et les autres, c'est que les recrutements, qui sont faits dans le cadre de l'action territoriale, étaient menés aussi bien par l'Hôpital de Pau que par le Centre Hospitalier d'Oloron. Je n'ai pas le sentiment, malheureusement, parce que c'est une source d'inquiétude pour nous tous qu'ils aient abouti à des solutions positives aujourd'hui. Ce n'est pas parce qu'ils n'y sont pas arrivés aujourd'hui qu'il faut désespérer de demain, mais il ne faut pas non plus laisser croire, c'est ce que je voudrais dire, qu'un Cabinet de recrutement, dont on sait

aussi quelle est leur mission, va être la solution à tous les problèmes du jour au lendemain.

M. BAREILLE : Mais si on ne la tente pas, on pourra nous le reprocher. L'Hôpital de Pau fait ce qu'il peut mais l'ARS lui-même a dit que par les voies conventionnelles on est confrontés aux difficultés que l'on sait. Il y a dix postes publiés, il n'y a pas un seul retour. Là où ça marche dans les territoires c'est quand ils ont décidé, par le biais de cabinets de recrutement, de s'adresser, c'est grave ce que je vais dire, dans les lieux de proximité précisément où les décisions de fermeture ont été prises. Comme à Sarlat, par exemple, où il y aurait pu y avoir effectivement quelqu'un qui serait venu, mais au lieu de venir ici, il a été démarché par ailleurs, pas parce qu'il avait le poste, parce qu'on a été le chercher.

M. LACRAMPE : Moi, très honnêtement Robert, et je te le dis très sincèrement, pour avoir participé à une réunion au Centre Hospitalier, il y a déjà plusieurs mois, j'étais persuadé que, compte tenu de la façon dont tu en avais parlé à ce moment-là, vous vous mettiez en route dès le lendemain, vous deviez faire du phoning, vous deviez interpellier à droite et à gauche, ça n'a rien donné ?

M. BAREILLE : Mais, si, on le fait. Le problème, c'est qu'on a trouvé des médecins mais qui sont hors territoire européen et que, à partir de là, il faut un décret national du Ministère, après contrôle des connaissances, et j'en passe et des meilleures, c'est-à-dire qu'on s'engage dans des choses qui sont encore plus compliquées. Il y avait une pédiatre sur le territoire mais elle n'a pas eu le concours cette année, bien qu'elle exerce à Pau et qu'elle est implantée, et qu'aujourd'hui, je peux vous le dire, le phoning continue, que ce soit de la part du Docteur Hanriot, des sages-femmes, d'un certain nombre et que maintenant il faut absolument, si on doit faire quelque chose, le faire maintenant et il ne faudra pas dire après, qu'on avait dit qu'on le ferait.

M. LACRAMPE : Ce que je peux dire aussi, parce qu'on a été les uns et les autres en contact avec ce Cabinet de recrutement, le Maire d'Oloron a été en contact avec lui. Il a donné des listes en disant qu'il serait peut-être possible de contacter certaines personnes. Or, vérification faite, il s'avère que ces médecins n'ont pas la qualification requise, tu viens de le dire toi-même. Toute la difficulté est là.

M. BAREILLE : Il faut essayer de faire une petite réunion de travail, pour regarder, dire si on fait ou pas.

La séance est levée à 22 heures.

La Secrétaire,